



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Baisse du cheptel bovin laitier et ses incidences sur les outils économiques aval des filières

Rapport n° 24085

établi par

Caroline MEDOUS

Inspectrice générale

Yves TREGARO

Inspecteur

Mai 2025

CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

Le présent rapport est un rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) régi par les dispositions du décret n° 2022-335 du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services. Il exprime l'opinion des membres du CGAAER qui l'ont rédigé en toute indépendance et impartialité comme l'exigent les règles de déontologie qui leur sont applicables en application de l'article 17 du décret sus cité. Il ne présage pas des suites qui lui seront données par le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire.

SOMMAIRE

RESUME.....	5
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	7
INTRODUCTION	8
1. UNE HAUSSE DE LA DEMANDE MONDIALE MAIS UNE RELATIVE STABILITE DE LA DEMANDE EUROPEENNE	9
1.1. Une hausse de la production et de la consommation mondiale centrées sur quelques pays.....	9
1.2. Une production européenne globalement en recul mais une situation contrastée selon les pays	10
2. LES CAUSES DE LA DECAPITALISATION SONT MULTIPLES ET INTERDEPENDANTES	11
2.1. Une dynamique baissière des effectifs en France et dans l'UE mais de grandes disparités européennes	11
2.2. Des incidences sur la typologie des exploitations et leurs performances.....	11
2.3. Une pyramide des âges défavorable mais une situation moins critique dans les années à venir	12
2.4. Le renouvellement des générations, une priorité pour la filière	13
2.5. La rémunération des producteurs, premier facteur de maintien de la production laitière en France	14
2.5.1. Un prix du lait en progression en France comme en Europe	14
2.5.2. Un déficit chronique de rentabilité relative	15
2.5.3. Des reprises risquées pour les candidats	15
2.5.4. Un besoin de visibilité sur le long terme.....	17
2.6. Une priorité : réduire la pénibilité et permettre un meilleur équilibre vie professionnelle - vie privée	18
2.6.1. Un besoin de salariés, difficile à pourvoir.....	18
2.6.2. L'organisation collective séduisante mais à rénover pour limiter l'effet « domino »	19
2.6.3. La robotisation, une solution pas toujours adaptée	19
2.7. Des conditions qui évoluent dans les territoires	20
2.7.1. Les effets du dérèglement climatique et les contraintes environnementales	20
2.7.2. Une ambiance laitière dégradée dans certaines zones.....	21
2.7.3. La concurrence des autres productions agricoles et des autres activités économiques	22
2.8. Un besoin d'ajuster la formation et de parler positivement du métier	23
2.8.1. Une image du métier dégradée	23
2.8.2. Renforcer la formation pour préparer l'avenir.....	24

3. LES EFFETS DE LA DECAPITALISATION DU CHEPTEL BOVIN LAIT SUR L'aval DE LA FILIERE LAITIERE ...	25
3.1. De la gestion des excédents à la gestion naissante de la pénurie	25
3.1.1. Un recul de la collecte de 5,2 % entre 2020 et 2023.....	25
3.1.2. Une modification probable du tissu industriel.....	26
3.2. Une revue stratégique des débouchés	27
3.2.1. Le marché très concurrentiel de l'industrie de 2 ^{ème} transformation et de la RHD....	27
3.2.2. Des produits de base destinés plutôt au marché international	28
3.2.3. Un marché national mature	29
3.3. Un manque de réflexion stratégique entre les acteurs de l'amont et de l'aval de la filière	29
4. LES EFFETS DE LA DECAPITALISATION DU CHEPTEL BOVIN LAIT SUR L'aval DE LA FILIERE VIANDE	30
4.1. La viande de veau issue du troupeau laitier.....	30
4.2. La viande bovine finie	31
4.2.1. Une baisse des apports et un suréquipement en abattoirs	31
4.2.2. Une demande croissante de viande hachée qui déséquilibre le marché de la viande bovine	32
4.2.3. Des choix stratégiques indispensables mais qui diffèrent selon les acteurs économiques.....	33
4.2.4. Une nécessité de sécuriser les approvisionnements	34
4.2.5. Un positionnement variable des pouvoirs publics	36
CONCLUSION.....	38
ANNEXES	39
ANNEXE 1 : LETTRE DE COMMANDE	40
ANNEXE 2 : BASES DE DONNEES UTILISEES	42
ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	43
ANNEXE 4 : LISTE DES SIGLES UTILISES	56
ANNEXE 5 : ANALYSES REGIONALES, FOCUS SUR 3 BASSINS : GRAND OUEST, GRAND EST, MASSIF CENTRAL.....	58
ANNEXE 6 : BIBLIOGRAPHIE	66
ANNEXE 7 : GRAPHIQUES	71

RESUME

Dans un contexte de marché mondial porteur et de fin du régime des quotas laitiers au 1^{er} avril 2015, les producteurs de lait français ont augmenté la taille de leur cheptel ; il est passé de 3,586 à 3,645 millions de vaches (+ 1,6 %) entre la fin de l'année 2012 et l'été 2014. Le retournement de conjoncture en 2015, marqué par une hausse de la production dans les trois bassins exportateurs (Union européenne, Etats-Unis et Nouvelle-Zélande) et le recul de la demande asiatique a conduit à une crise majeure des filières laitières européennes. Elle a nécessité la mobilisation par la Commission européenne des outils de gestion du marché européen à sa disposition. Cette période a marqué le début d'une décapitalisation sans interruption du cheptel laitier français qui s'est accélérée à partir de 2018. Entre 2018 et 2024, les effectifs de vaches laitières ont diminué en moyenne de 2,2 % par an, pour atteindre 3,1 millions de têtes. En parallèle, la collecte a été relativement préservée grâce à une forte hausse du rendement laitier par vache.

Les causes du recul du cheptel français sont multiples. Elles diffèrent selon les territoires sous les effets du dérèglement climatique, de la dégradation plus ou moins prononcée de l'ambiance laitière et de la concurrence sur le foncier et la main-d'œuvre des autres activités agricoles ou touristiques. La décapitalisation résulte avant tout de l'arrêt d'un grand nombre d'exploitations laitières suite au départ massif des éleveurs âgés ces cinq dernières années et à un taux de remplacement de 40 %, insuffisant et faible comparé à l'ensemble de l'agriculture. Le déficit d'attractivité s'explique en particulier par le niveau de rémunération, modeste par rapport au temps travaillé et au capital investi, aux astreintes spécifiques à cet élevage et à l'image du métier dans la société. Une attention particulière devra être portée, lors de la programmation de la prochaine PAC, au maintien des aides pour les exploitations de bovins laitiers afin de consolider les revenus des éleveurs, en particulier dans les zones de montagne et de polyculture élevage. Le développement du salariat dans ces exploitations paraît souhaitable pour alléger les contraintes spécifiques et pour faire connaître le métier. Quand elle se passe dans de bonnes conditions, une expérience préalable facilite les installations futures.

Les compétences acquises lors des formations sont primordiales pour exercer le métier dans ses diverses composantes. La mission suggère ainsi de renforcer la maîtrise des connaissances fondamentales à la conduite d'une exploitation laitière pour les futurs exploitants et les salariés, lors des formations initiales et continues, et d'inciter les chefs d'exploitation qui accueillent des stagiaires ou de la main-d'œuvre à se former au management et au droit du travail. Enfin, l'élevage de bovins laitiers ne bénéficie pas d'une image attrayante dans la société alors que les éleveurs parlent de leur profession avec passion. Les représentants des éleveurs et les interprofessions nationales et régionales doivent mieux faire connaître le métier de producteur de lait et plus globalement les atouts de la filière laitière (emploi, aménagement du territoire, environnement, etc.).

Entre 2018 et 2024, le cheptel de vaches laitières et la collecte de lait ont diminué respectivement de 15 % et 3 %. Ainsi, certaines laiteries sont passées d'une situation de gestion des excédents à une relative pénurie et ont recentré leurs activités sur quelques produits et sites industriels. Les abattoirs de bovins, notamment ceux situés dans le croissant laitier et qui valorisent en majorité des animaux issus du troupeau lait, ont d'abord bénéficié d'un afflux de vaches laitières de réforme qui leur ont permis de saturer les chaînes d'abattage. Depuis quelques mois, ces abattoirs et les ateliers de fabrication de steak haché font face à un déficit d'approvisionnement alors que la demande continue de croître (56 % de la consommation des ménages en 2023). Il en résulte une surcapacité en équipements d'abattage, non compensée par les fermetures d'établissements, ainsi qu'une concurrence exacerbée sur les approvisionnements et sur un territoire de plus en plus grand. Dans ces conditions, le soutien à des projets de création ou de restructuration importante d'abattoirs mérite d'être analysé sous l'angle de la viabilité des outils. La mission recommande que ces dossiers soient soumis à l'avis non contraignant d'une commission indépendante constituée de personnes qualifiées. La production contractualisée de jeunes animaux correspondant aux besoins techniques et économiques de l'abattage et de la transformation se développe sous l'impulsion des industriels de la viande. Les ateliers de veaux souffrent d'une pénurie saisonnière de veaux et n'attirent plus d'éleveurs. Il serait donc souhaitable de structurer une réflexion approfondie et commune aux deux interprofessions sur l'avenir de l'élevage laitier qui tienne compte de l'ensemble des débouchés et des acteurs économiques.

La France est l'un des rares pays européens à disposer d'atouts majeurs pour accroître sa production laitière. Elle bénéficie de conditions pédoclimatiques favorables sur une partie de son territoire – y compris au regard des scénarios de changement climatique – et d'un environnement socio-économique de tout premier plan, caractérisé par des écosystèmes laitiers performants et des groupes laitiers de rang mondial. Pour conforter la place de la filière laitière française sur son propre marché dans l'échiquier européen et mondial, la mission souligne la nécessité d'une approche partagée des enjeux entre l'amont et l'aval de la filière (stratégies industrielles et commerciales). Un soutien à l'investissement dans les industries agroalimentaires des secteurs lait et viande est nécessaire pour maintenir leur niveau de compétitivité et d'innovation et ainsi endiguer la croissance des importations et le repli des exportations sur les marchés européen et international. Les conseils régionaux et les interprofessions (lait et viande bovine) régionales, avec l'appui des services de l'État pourraient être les catalyseurs d'une réflexion commune sur l'élevage laitier et ses débouchés.

Mots clés : Filière laitière, lait de vache, Grand Ouest, Grand Est, Auvergne, Pays de la Loire, Bretagne, laiterie, fromagerie, abattoir, Industries agroalimentaires

LISTE DES RECOMMANDATIONS

R1. Lors de la programmation de la PAC 2028, le Ministère de l'agriculture devra être attentif au maintien du montant des aides pour les exploitations de bovins lait, notamment dans les zones de polyculture élevage où la production laitière reste adaptée mais est fragilisée et dans les zones de montagne où l'ICHN ne semble pas actuellement suffisante pour maintenir le niveau de collecte de lait.

R2. Pour accroître le renouvellement des générations, la mission invite la profession à communiquer positivement sur le métier d'éleveur de bovins laitiers. Elle suggère à l'interprofession de renforcer par tous les moyens la connaissance par le public de la filière française et de ses engagements en faveur de l'environnement.

R3. La mission recommande à la DGER de privilégier la maîtrise des compétences fondamentales à l'issue des cursus de formation aux métiers de l'élevage et de généraliser les stages à l'étranger afin de développer l'esprit d'ouverture des jeunes. Les organismes de formation spécialisés en ressources humaines doivent mieux faire connaître leur offre en matière de management et de droit du travail. Les chefs d'exploitation qui accueillent des salariés doivent être incités à y participer par leur interlocuteurs habituels (laiterie, chambre d'agriculture, structure de conseil, etc.). La mission recommande également de développer les formations continues à destination des salariés ou futurs salariés, notamment ceux en reconversion.

R4. Soutenir la compétitivité des laiteries pour leur permettre de reconquérir les marchés de la 2^{ème} transformation et de la RHD et d'investir dans les produits innovants. À cet effet, il est proposé de renforcer les dispositifs de soutiens financiers aux entreprises (État, BPI, conseils régionaux) quelle que soit leur taille. Analyser les sources de complexité administrative et normative à l'instar de ce qui a été fait pour l'amont agricole.

R5. Renforcer le dialogue entre les producteurs et les laiteries pour définir une vision stratégique territoriale en tenant compte du fonctionnement économique de ces marchés potentiels. Dans chaque bassin laitier, la démarche pourrait être impulsée par les conseils régionaux et les interprofessions régionales, avec l'appui des services de l'État.

R6. La mission recommande aux interprofessions CNIEL et Interbev de structurer une réflexion commune sur l'avenir de l'élevage laitier qui tienne compte de l'ensemble des débouchés des ateliers lait et réponde aux besoins de l'ensemble des acteurs économiques (éleveur, intégrateur, laiterie, négociant, abatteur...).

R7. La mission recommande de procéder à une évaluation préalable et systématique des projets de restructurations lourdes ou de construction d'abattoirs qui prévoient des financements publics. La commission indépendante constituée de personnes qualifiées sera chargée de rendre aux financeurs un avis non contraignant sur sa viabilité économique.

INTRODUCTION

En 2003, l'Union européenne a acté la fin du régime des quotas laitiers le 1^{er} avril 2015. Une période de transition, dite « phase d'atterrissement en douceur », a été introduite par la Commission européenne de 2008 à 2014 ; la quantité maximale garantie pour chaque État membre a globalement été réévaluée de 1 % par an pendant sept ans. La consommation européenne de produits laitiers étant relativement stable, à la variation près de la croissance de la population, l'essentiel de la collecte supplémentaire a été exporté vers les pays tiers. L'Union européenne est ainsi devenue la première zone exportatrice de produits laitiers dans le monde, devant la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis. Simultanément, les prix des commodités (beurre, poudre, fromages ingrédient) et le prix du lait payé aux producteurs sur le marché européen ont été largement influencés par l'équilibre offre-demande sur le marché mondial dominé par un nombre très restreint d'acteurs à l'exportation et à l'importation (Asie, Proche et Moyen-Orient, Afrique).

Dans le contexte porteur du début des années 2010, de nombreux producteurs européens ont accru leur production espérant accroître leur revenu. Mais, en 2015-2016, alors que la collecte européenne atteignait un niveau relativement élevé, comme en Nouvelle-Zélande et aux Etats-Unis, la demande asiatique s'est contractée pour des raisons économiques, plongeant la filière laitière européenne dans une profonde crise. Le prix du lait payé aux producteurs a nettement baissé¹ jusqu'à atteindre 266 €/1 000 litres à l'été 2016, nécessitant l'intervention exceptionnelle de la Commission européenne pour stabiliser le marché intérieur.

Cette crise marque le début de la décapitalisation du cheptel laitier français, définie comme la diminution des effectifs de bovins laitiers, plus particulièrement de vaches laitières. Elle a entraîné une déprise sur certains territoires comme le Sud-Ouest ou la périphérie des bassins céréaliers. Ses causes sont en réalité multiples et son importance très variable d'un bassin à l'autre. La mission a analysé à la fois les causes de cette baisse continue du cheptel laitier, les effets à court et moyen termes sur les outils industriels de l'aval, laiteries et abattoirs, et les stratégies mises en place par les acteurs.

Du fait de particularités régionales, la mission s'est déplacée dans trois bassins du croissant laitier : Grand Ouest pour la production de produits de grande consommation et de produits composants/ingrédients destinés à l'exportation, la valorisation du lait issu de l'agriculture biologique ; le Grand Est pour sa proximité avec plusieurs pays européens producteurs de lait et potentiels concurrents ou partenaires ; l'Auvergne pour la valorisation de laits AOP et de lait de montagne. Il en résulte trois focus régionaux présentés dans l'annexe 5 du rapport.

¹ - 35 % entre la fin de l'année 2013 et l'été 2016 du prix communautaire

1. UNE HAUSSE DE LA DEMANDE MONDIALE MAIS UNE RELATIVE STABILITE DE LA DEMANDE EUROPEENNE

1.1. Une hausse de la production et de la consommation mondiale centrées sur quelques pays

D'après la FAO, la production et la consommation mondiales de produits laitiers, exprimées en équivalent litre de lait, ont augmenté chacune en moyenne de 2,1 % par an au cours des dix dernières années, plus fortement sous l'effet de la hausse du pouvoir d'achat que de celle de la population mondiale. La FAO et l'OCDE² estiment que cette progression devrait continuer mais à un rythme moins soutenu dans les dix prochaines années (+ 1,6 % par an), du fait principalement de la hausse de la production en Inde, au Pakistan, en Chine ou encore en Afrique où les volumes produits sont consommés localement.

Les volumes échangés au niveau international représentent environ 7 % de la production mondiale ; d'après la Commission européenne⁴ leur croissance devrait s'amoindrir (+ 1,3 % entre 2024 et 2035 contre + 1,7 % entre 2014 et 2024). La Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis et l'Union européenne vont continuer de jouer une place prépondérante (70 %) dans l'approvisionnement du marché international alors que la Chine, et plus largement l'Asie du Sud-Est, restera la première zone importatrice, en poudre de lait écrémé et entier, en beurre et en fromage. La Chine pourrait diminuer ses achats de poudre de lait écrémé et entier en raison de la hausse de sa production domestique, d'une économie moins florissante et d'une population vieillissante. Elle a annoncé le 21 août 2024 l'ouverture d'une enquête antisubventions sur les produits laitiers européens ciblant particulièrement le lait, la crème et le fromage³. L'enquête durera un an jusqu'au 21 août 2025 et pourra être prolongée de six mois si les circonstances l'exigent. L'Afrique du Nord, le Proche et Moyen-Orient, le Mexique devraient poursuivre également leurs importations de produits laitiers. Les perspectives de croissance de la production laitière en Nouvelle-Zélande seraient limitées du fait de son modèle de production herbager et de contraintes environnementales et réglementaires fortes, liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la disponibilité en eau. Cette situation ouvrirait des opportunités à l'exportation principalement pour les Etats-Unis qui sont soumis à des politiques environnementales moins contraignantes et pour l'Union européenne, qui dispose de conditions pédoclimatiques favorables et de surfaces agricoles dans le nord de l'Europe. A la différence des poudres de lait, qui subiront les effets de baisse de la demande chinoise, les marchés mondiaux du fromage, de la poudre de lactosérum et du beurre devraient poursuivre leur dynamique de croissance.

Depuis 2015, l'augmentation de la demande en matière grasse a conduit à une nette augmentation du prix du beurre et de la crème. A l'inverse, le prix de la poudre de lait écrémé se maintient à un niveau relativement bas en raison d'une demande atone. Ces tendances pourraient se maintenir dans les dix prochaines années.

² Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2024-2033 (https://www.oecd.org/fr/publications/perspectives-agricoles-de-l-ocde-et-de-la-fao-2024-2033_96f19970-fr.html)

³ Direction générale du Trésor, brèves hebdomadaires du service économique régional (SER) de Pékin, semaine du 26 août 2024

1.2. Une production européenne globalement en recul mais une situation contrastée selon les pays

La production européenne a augmenté de 0,9 % par an au cours des dix dernières années grâce à une augmentation du rendement laitier. L'Union européenne a ainsi pu maintenir sa place de première zone exportatrice de produits laitiers dans le monde (entre 35 % et 40 % de part de marché selon les années et les méthodes de calcul).

Dans son dernier rapport « EU agricultural outlook 2024-2035 »⁴, la Commission européenne envisage une inflexion de la production européenne de lait pour les dix prochaines années (- 0,2 %), conséquence d'un recul des effectifs de vaches laitières non compensé par l'augmentation du rendement laitier par vache, plus faible que par le passé (+ 0,9 % entre 2024 et 2035 contre + 1,9 % entre 2014 et 2024). Elle souligne des différences régionales importantes dans le possible développement de la production laitière. Certains pays de l'Europe de l'Est, en particulier la Pologne, conservent un fort potentiel de croissance de leur collecte, alors que les pays historiquement en pointe de la production en Europe ces dernières années, la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark, arrivent à la limite de leurs rapides gains de productivité et sont confrontés à des objectifs environnementaux ambitieux. Le renforcement des politiques environnementales nationales, en particulier de réduction des émissions d'azote, pourrait accroître de plus de 10 % la baisse du cheptel laitier européen.

La Commission européenne met l'accent sur deux points majeurs pour les dix prochaines années : une production laitière plus durable et une poursuite de la segmentation des marchés (produits enrichis en vitamines et minéraux, sans lactose, nutrition des personnes âgées, des sportifs...), sources de valeur ajoutée sur le marché intérieur et à l'exportation nécessaires pour compenser le coût croissant des contraintes.

Malgré une baisse de la consommation intérieure de 0,4 % entre 2024 et 2035⁵, la Commission européenne estime que les exportations de l'Union européenne seront en légère décroissance (- 4 % en volume) mais avec une valeur accrue, favorisée par une demande mondiale tournée vers les fromages (+ 2 % en volume), les poudres de lactosérum et le beurre (aux dépens de la poudre de lait grasse).

Dans ce contexte, la filière française dispose de nombreux atouts pour tirer son épingle du jeu : des conditions pédoclimatiques favorables dans le Nord et l'Ouest, un coût de production du lait compétitif dans certaines régions, des bassins de collecte denses dans lesquels sont situées les laiteries, des entreprises de rang mondial, des produits reconnus pour leur qualité.

Pour autant, comme dans d'autres pays nord-européens, la France est actuellement confrontée à un recul de son cheptel de vaches laitières aux causes multiples (également de vaches allaitantes). Cette décapitalisation impacte l'activité des entreprises agroalimentaires du secteur laitier et de l'abattage bovin.

⁴ https://agriculture.ec.europa.eu/data-and-analysis/markets/outlook/medium-term_en

⁵ https://datam.jrc.ec.europa.eu/datam/mashup/AGRI_MTO_FLOWS/index_MilkSankey.html?rdr=1739790101725

2. LES CAUSES DE LA DECAPITALISATION SONT MULTIPLES ET INTERDEPENDANTES

2.1. Une dynamique baissière des effectifs en France et dans l'UE mais de grandes disparités européennes

Depuis 50 ans, l'effectif de vaches laitières ne cesse de décroître, passant de 7,2 millions de têtes en 1983 à 3,2 en 2023⁶ et tout particulièrement depuis 2015 et la fin des quotas laitiers. Cette tendance s'est confirmée en 2024 avec un recul des effectifs de près de 2 % par rapport à 2023, selon l'enquête mai-juin du SSP, passant de 3,167 à 3,103 millions de têtes⁷. La moitié des bovins laitiers sont présents dans le Grand Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire), en très légère progression depuis dix ans. Le reste se situe dans le croissant laitier, principalement en Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Hauts de France, Bourgogne-Franche-Comté et, en décroissance en Nouvelle-Aquitaine.

Le cheptel laitier français demeure le deuxième de l'Union européenne, derrière l'Allemagne (3,713 millions de vaches laitières en décembre 2024) et devant la Pologne (2,245 millions). Le cheptel bovin européen a amorcé une baisse en 2016, qui se poursuit en 2024 à un rythme similaire à celui de 2023, selon les données de l'enquête cheptel de décembre menée par la Commission européenne. En 2024, le nombre de vaches laitières dans l'UE s'est établi à 19,9 millions, en recul de 0,8 % par rapport à 2023. Cependant, cette réduction a été inégale selon les États membres. Parmi les principaux pays producteurs de lait, l'Allemagne, l'Italie, la France et les Pays-Bas ont subi les plus forts reculs de leur effectif. L'Irlande a maintenu son troupeau alors que la Pologne a augmenté son cheptel laitier de 10 % et compense ainsi en partie les pertes européennes.

2.2. Des incidences sur la typologie des exploitations et leurs performances

Ce mouvement de décapitalisation s'accompagne d'une forte hausse du rendement laitier moyen annuel par vache, de 5 000 kg en 1993 à 7 500 kg en 2023. S'il est proche de la moyenne européenne, il reste inférieur à ceux de ses principaux concurrents, l'Allemagne, des Pays-Bas, et l'Italie, tout en avoisinant les chiffres de la Pologne. Les volumes collectés en France sur l'année 2024 approchent les 23 milliards de litres de lait, en légère hausse annuelle de 1 %, la première vraie progression en dix ans, mais restent inférieurs à ceux de 2022 (23,4 Mds de litres). Des baisses notables en fin d'année sont notées dans les régions du nord et de l'est de la France et pourraient être liées à l'épisode de fièvre catarrhale ovine de sérotype 3 (FCO-3).

En parallèle, le nombre d'exploitations détenant au moins 10 vaches laitières est passé de 70 000 en 2013 à 46 000 en 2023⁸. La taille moyenne des élevages a augmenté en dix ans de 58 à 70 vaches laitières et les exploitations de plus de 100 vaches laitières progressent et détiennent en

⁶ Agreste, GraphAgri n° 2024, 25/11/2024

⁷ FranceAgriMer, Les marchés des produits laitiers, carnés et avicoles. Bilan 2024, perspectives 2025, 14/02/2025

⁸ Idele, Groupe Économie du Bétail (GEB), chiffres clés bovins 2024, productions lait et viande, détenteurs de plus de 10 VL.

2023 près de 40 % des animaux⁹. En 2023, 65 % du cheptel est détenu par les 46 % d'exploitations comportant 70 vaches ou plus. La surface agricole utilisée par vache reste importante en France, nettement supérieure à la moyenne européenne. Sur les vingt dernières années, elle est en diminution dans l'ensemble des bassins laitiers européens (Annexe 7 - Graphique 1).

L'âge des éleveurs est élevé, avec 51 % des chefs d'exploitation de 50 ans et plus, dont un tiers de plus de 55 ans en 2020¹⁰. Ils élèvent 47 % des animaux dont 30 % pour les plus âgés. Les femmes cheffes d'exploitation sont moins présentes que dans le reste de la population agricole (respectivement 23 % et 26 %)¹¹ et elles sont plus âgées que leurs homologues masculins. Les formes sociétaires sont majoritaires en exploitation laitière et progressent au détriment des exploitations individuelles. En 2020, 70 % des exploitations laitières sont en GAEC (groupements agricoles d'exploitation en commun).

Le renouvellement des générations constitue ainsi un enjeu prioritaire pour le maintien des élevages laitiers à très court terme. Cependant, les facteurs qui déterminent la reprise ou l'arrêt des exploitations laitières sont multiples, concomitants et variables selon les territoires, comme le montre l'étude réalisée par le CERESCO en partenariat avec l'institut de l'élevage (Idele)¹².

2.3. Une pyramide des âges défavorable mais une situation moins critique dans les années à venir

Les cessations d'activité, en préparation dès la fin des quotas laitiers, a conduit à l'arrivée importante de jeunes éleveurs dans les années 90. Ce choc démographique inédit se matérialise par le départ, annoncé et déjà largement engagé, de six classes d'âge nombreuses. 30 % des exploitants de 2018 sont partis en 2023 et ce chiffre avoisinera les 50 % d'ici 2027, selon une étude d'Abcis pour le Crédit Agricole¹³. La situation devrait être moins critique ensuite. Les producteurs de moins de 40 ans représentent actuellement un quart de la population. Au-delà de ces moyennes nationales, la démographie est diverse selon les territoires. Elle s'avère très défavorable dans certains départements, comme le Finistère et le Morbihan, et meilleure par exemple en Vendée et Loire-Atlantique. Cette composante est essentielle car l'élevage de bovins laitiers nécessite une main-d'œuvre importante, difficile à externaliser, à la différence des productions végétales. En moyenne, chaque exploitation emploie 2,27 ETP en 2020, avec de grandes variations liées à la taille du troupeau et la présence ou non d'autres ateliers. La charge de travail est majoritairement assurée par les associés et repose encore peu sur le salariat : En 2021, les salariés représentent 21 % des ETP en bovins lait et 47 % des ETP dans les exploitations sans animaux^{14,15}. La forte réduction du

⁹ CNIEL, L'économie laitière en chiffres – édition 2024

¹⁰ Idele, Groupe Économie du Bétail (GEB), chiffres clés bovins 2024, productions lait et viande.

¹¹ Agreste, Les dossiers n°4, Les exploitations bovines laitières en France métropolitaine en 2020, novembre 2023

¹² CERESCO et Idele, commanditée par FranceAgriMer et le CNIEL, étude économique visant à éclairer le phénomène de déprise laitière, présentée lors du salon international de l'agriculture 2025.

¹³ Les défis des productions animales à 10 ans, souveraineté, renouvellement des générations, performances et investissements, 2024

¹⁴ CNIEL, Les rencontres du CNIEL #3, 16 janvier 2024

¹⁵ INRAE, Le secteur laitier français face à la concurrence européenne et mondiale, forces, faiblesses et défis, Vincent Chatellier, UMR SMART, décembre 2024

nombre de cheptels et leur agrandissement se sont accompagnés d'une hausse notable de la productivité du travail¹¹.

Cependant, le vieillissement des éleveurs laitiers n'est qu'un des facteurs de la décapitalisation et du taux faible de reprise des exploitations.

2.4. Le renouvellement des générations, une priorité pour la filière

L'étude menée par le CERESCO et l'Idele en 2024 identifie trois types d'arrêt du lait dans les exploitations. Dans 57 % des cas, il est qualifié de « prévisible » car la totalité des exploitants a au moins 55 ans. Cependant, une partie non négligeable provient d'arrêts par des exploitants de moins de 50 ans, dits « départs précoces » (17 %), ou sont la conséquence du départ d'un associé âgé au sein du collectif, appelé « effet domino » (14 %). Le reste des départs, plus diffus, n'a pas été typé. Le modèle distingue des critères prédictifs : âge de l'éleveur ou du collectif, taille du cheptel, département. Les petites exploitations disparaissent beaucoup plus vite que les moyennes et les grandes. Certains départements sont plus touchés, comme la Vendée. Une partie des exploitations qui ne trouvent pas de repreneurs sont « intransmissibles », faute d'investissements réguliers pour moderniser voire entretenir les installations.

Le taux de remplacement des départs de producteurs laitiers s'érode progressivement depuis une dizaine d'années et se stabilise autour de 40 % depuis 2018. Il est très faible comparé aux autres activités d'élevage (par ex. 50 % en bovins viande) et il reste inférieur à la moyenne observée sur l'ensemble de l'agriculture (79 %), selon les analyses du Crédit Agricole. La part des hors cadres familiaux (HCF) dans les repreneurs est faible en bovins laitiers, comme en bovins viande (environ un quart) et inférieure aux autres élevages. Près de 75 % de ces installations des HCF se fait en GAEC. Des échanges avec les acteurs, il ressort que les personnes en reconversion professionnelle sont plutôt attirées par le maraîchage, qui mobilise moins de capitaux, et, en particulier les femmes, par les petits ruminants.

Les informations sur les profils des nouveaux installés sont éparses, incomplètes et hétérogènes (RICA, INSEE, Agreste, MSA, chambres d'agriculture, collectivités territoriales, organisations professionnelles agricoles, filières, laiteries, banques...)¹⁶. Il est ainsi difficile d'établir des portraits de ces nouvelles générations et de leurs aspirations. Selon nos interlocuteurs, certaines motivations apparaissent communes à la plupart des repreneurs. Ils rechercheraient un équilibre entre leur vie personnelle et professionnelle, un travail en relation avec le vivant, la nature, une grande autonomie dans leurs décisions et leur organisation (« être son propre patron »), la possibilité de pouvoir exercer plusieurs métiers dans leur vie. L'élevage laitier présente des spécificités qui peuvent freiner les candidats à l'installation : astreinte de l'élevage laitier, conditions de travail et gestion collective de l'organisation, niveau de rémunération par rapport au temps travaillé, conditions d'accès au capital et au foncier, investissements lourds, faible rentabilité de ce capital, image du métier dans la société.

¹⁶ Le ministère a lancé fin 2023 un appel à projet de recherche sur la thématique : « Les nouveaux actifs agricoles : portraits socio-démographiques, trajectoires, insertions ». Cinq projets de recherche ont été retenus dans ce cadre.

Pour conforter les exploitants en activité dans leur orientation laitière et recruter des jeunes, il y a urgence à améliorer l'attractivité de la filière laitière sur ses trois volets, conditions d'exercice, image et accès au métier¹⁷.

2.5. La rémunération des producteurs, premier facteur de maintien de la production laitière en France

Les acteurs rencontrés s'accordent sur le rôle déterminant du prix du lait dans le maintien ou non de la production laitière. Les exploitations ne peuvent pas se maintenir si les coûts de production sont durablement supérieurs au prix du lait. La rémunération que dégage l'exploitant de son activité est le premier facteur d'attractivité de l'élevage.

2.5.1. Un prix du lait en progression en France comme en Europe

En moyenne sur l'année 2024, le prix du lait réel payé aux producteurs¹⁸ s'élève à 488,8 €/1 000 l, très légèrement supérieur à celui de 2023 (+ 1 euro/1 000 l) et en nette progression depuis cinq ans.

Les prévisions pour 2025 sont optimistes : selon l'Idele, la tendance à la hausse depuis mi-2024 devrait se poursuivre dans les mois à venir¹⁹ (Annexe 7 - Graphique 2).

Les charges en élevage d'après l'Ipampa lait de vache (Indice annuel des prix d'achat des moyens de production agricole, publié par l'Idele, qui représente 50 % des coûts de production) ont diminué en 2024 (- 4,4 % par rapport à 2023). La baisse est très marquée sur le poste « aliments achetés » et plus marginalement sur celui « engrais et amendements », alors que les dépenses d'entretien / réparation des bâtiments et véhicules, les frais généraux ainsi que les frais vétérinaires sont en hausse. Au total, cet indice reste supérieur à celui de 2021.

La marge Ipampa sur coût indicé (MILC) s'est améliorée nettement au cours des deux dernières années après une relative stabilité entre 2017 et 2021. Ainsi, l'indicateur sur l'année 2024 a progressé de 13 points depuis 2023 et de 73 points depuis 2021 (soit 80 % de hausse en quatre ans). Il n'a jamais atteint ce niveau en dix ans et offre aux exploitants des possibilités nouvelles d'investissements et de recrutement de main-d'œuvre.

Cette stabilité des prix à un niveau qualifié de « rémunérateur » depuis deux ans est soulignée par l'ensemble des personnes rencontrées comme un moteur pour la filière. Des exemples de création d'une activité laitière dans des exploitations qui en étaient dépourvues apparaissent dans les régions étudiées. Plusieurs acteurs y voient un « effet Egalim ».

La dynamique des prix moyens payés aux producteurs en 2024 dans l'UE²⁰ est comparable à celle observée en France : stabilité au 1^{er} semestre suivie d'une hausse au 2nd semestre. Cependant, ces fluctuations intra annuelles chez nos principaux partenaires européens sont plus ou moins importantes. En 2024, elles ont été les plus fortes en Irlande, fortes en Pologne, et sont plus

¹⁷ INRAE, Le secteur laitier français face à la concurrence européenne et mondiale, forces, faiblesses et défis, Vincent CHATELLIER, UMR SMART, décembre 2024

¹⁸ Source enquête Mensuelle Laitière SSP/FranceAgriMer, prix du lait de vache à teneur réelle depuis 1999, données arrêtées au 10/02/2025, France métropolitaine.

¹⁹ Idele, <https://tendances-lait-viande.fr/category/lait-de-vache/?numero=369>

²⁰ Commission européenne, observatoire européen du marché du lait, Historical EU price serie of cow's raw milk in euro/100 kg, 19/03/25

modérées en Allemagne, aux Pays-Bas et au Danemark, tout en restant très supérieures aux variations françaises. Selon FranceAgriMer, l'importance du marché domestique dans les débouchés des fabrications françaises l'expose moins aux volatilités des marchés des commodités et explique ces évolutions plus mesurées à la hausse comme à la baisse.

2.5.2. Un déficit chronique de rentabilité relative

Les exploitations spécialisées dans l'élevage de ruminants²¹ dégagent, en moyenne, des revenus inférieurs à ceux des autres activités agricoles. Ainsi, le résultat courant avant impôt par unité de travail agricole non salarié (RCAI par UTANS)²² en moyenne annuelle sur 13 ans de 2010 à 2022, s'élève à 29 500 € pour les élevages bovins lait et 20 200 € pour ceux de bovins viande. En comparaison, les meilleurs niveaux de RCAI sont obtenus en grandes cultures (56 100 €), en viticulture (52 000 €) et en production porcine (47 200 €). De plus, les écarts entre les revenus les plus faibles et les plus hauts sont plus réduits en ruminants, 54 600 € entre le premier et le dernier décile en bovins lait et 45 600 € en bovins viande, pour une moyenne toutes orientations économiques confondues à 84 000 €.

Le RCAI, très sensible aux effets conjoncturels qui jouent sur les prix des produits agricoles et les intrants, présente des évolutions interannuelles plus ou moins fortes selon les productions (très importantes par exemple en porcin). En bovin lait, le niveau le plus bas sur la période a été atteint en 2016, en raison de la crise des produits laitiers sur le marché mondial, et le plus haut en 2022 avec un écart de 38 000 € du RCAI par UTANS entre ces deux dates. Cet indicateur comptable sert de base au calcul des impôts sur le revenu et des cotisations sociales des exploitants. Ils peuvent chercher, selon les années, à le minimiser dans un objectif d'optimisation fiscale.

Pour un revenu relativement modéré, le capital investi est élevé dans cette production. Il a subi une forte hausse, qui peut s'expliquer par la croissance de la taille des exploitations décrite en partie 2.2. et par l'augmentation des volumes livrés ainsi que par l'acquisition d'équipements pour réduire le temps de travail et la pénibilité. Il est estimé en moyenne à 1 000 € les 1 000 litres de lait pour les exploitants installés, selon les travaux de CER France et de l'Idele²³. De plus, le retour sur investissement est généralement long, 17 ans, mais avec de fortes variations individuelles. L'effort est particulièrement élevé (plus de 1 200 € les 1 000 litres) pour les nouveaux entrants, qui doivent financer la reprise de l'exploitation et disposent bien souvent d'un faible montant d'autofinancement.

2.5.3. Des reprises risquées pour les candidats

Le montant du capital productif est un frein majeur pour les candidats à l'installation qui doivent investir des sommes importantes pour reprendre ces exploitations. Des banques et des experts soulignent également des valeurs de cession trop élevées par rapport à la réalité économique des

²¹ orientations technico-économiques des exploitations (OTEX) n°4500, 4600, 4700 et 4813

²² CHATELLIER, V. (2024), Le revenu agricole des agriculteurs et des éleveurs en France : une forte variabilité interannuelle (2010-2022) et de grandes disparités. INRAE Productions Animales, 37(3), 8281.

²³ Idele, A la recherche de solutions pour financer le capital des exploitations laitières, Benoît Rubin (Idele) Nathalie Velay (CerFrance) 09/10/2020

exploitations agricoles, qui peuvent conduire à des difficultés de financement des projets de reprise. Il y a un enjeu à améliorer l'évaluation de ces entreprises²⁴.

Il existe des dispositifs pour financer l'installation dans le cadre familial, tels que des prêts familiaux, des donations de capitaux et de parts sociales facilités par des avantages fiscaux. Les installations hors cadre familial sont plus complexes. Si l'achat de parts sociales au sein d'une société peut permettre l'accès à l'activité, à la condition de ne pas négliger le facteur humain, l'installation individuelle est plus risquée au regard des apports personnels et des garanties indispensables. Cela questionne la capacité des personnes hors cadre familial à entrer dans le métier et interroge sur la réalité de ce vivier potentiel pour maintenir l'élevage bovin laitier. Les réflexions sur des outils financiers se développent pour favoriser l'installation en élevage laitier²⁵ : limitation du capital de reprise, reprise progressive des parts sociales ou du capital via une phase transitoire de salariat, adaptation des outils financiers, financement du foncier, portage du capital, sécurisation du projet. Les conseils régionaux rencontrés accompagnent les repreneurs par les dotations jeune agriculteur (DJA), par les prêts d'honneur à taux zéro, avec des conditions et des modalités variables selon les territoires, par les subventions à l'installation et par les dispositifs innovants (Plan ambition éleveurs en Grand Est).

Plusieurs des laiteries rencontrées sécurisent le prix du lait pour les jeunes installés pendant cinq à sept ans, pour réduire les risques de défaillance des éleveurs en début d'activité et s'assurer un approvisionnement suffisant en lait. Certaines conditionnent leurs aides ou leur prix du lait minimum garanti à la réalisation d'un suivi économique par des bureaux techniques pendant les cinq premières années de l'exploitation.

La mission invite à la généralisation des dispositifs d'évaluation des projets et de suivi « à 360 degrés » des exploitations des nouveaux installés par des experts habilités, mesures qui pourraient être co-financées par les régions, les laiteries, les banques et les chambres d'agriculture.

La reprise des exploitations laitières nécessite la disponibilité de capitaux importants et croissants, compte tenu de l'augmentation de leur taille (cheptel, foncier et bâtiments) et des technologies utilisées (robots de traite, mécanisation des tâches). Les montants évoqués par les professionnels, pour reprendre une exploitation laitière économiquement viable peuvent facilement dépasser 700 000 €.

Des réflexions ont été, ici ou là, engagées pour éviter l'arrêt de l'atelier lait au moment de leur transmission et faciliter leur reprise. Jusqu'à présent ces formes d'accompagnement se multiplient sur les territoires à l'initiative des acteurs économiques, des banques, des collectivités locales, sans qu'émerge une vision globale sur le type de soutien à apporter.

²⁴ Enjolras, G. et al, Déterminer la valeur des exploitations agricoles : une enquête sur les pratiques françaises. Économie rurale, 2023,

²⁵ FranceAgriMer, Solutions de financement pour aider l'installation des jeunes agriculteurs en élevages laitiers, oct. 2019

Pour maintenir le niveau actuel de lait collecté, le Ministère de l'agriculture pourrait impulser une réflexion de fond sur le soutien à apporter aux agriculteurs souhaitant s'engager dans l'élevage laitier pour la reprise des exploitations sans a priori sur les modèles, en associant l'ensemble des parties prenantes. Cette approche pourrait être déclinée dans chacun des principaux bassins laitiers afin de construire une stratégie adaptée au contexte territorial.

2.5.4. Un besoin de visibilité sur le long terme

Les résultats économiques sont dépendants des performances des exploitants : productivité du travail, efficience productive, capacité à faire face à ses engagements financiers²⁶. Ils dépendent également de l'importance économique de l'exploitation. En élevage laitier, deux types d'exploitations semblent pouvoir dégager des revenus satisfaisants²² : d'une part, celles qui développent une forte productivité du travail dans des structures plus grandes et un niveau d'intensification proche ou légèrement supérieur à la moyenne, d'autre part, des exploitations peu productives plus petites mais efficaces et peu endettées. C'est le cas de certains systèmes herbagers de montagne économique mais dépendante des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN).

Les éleveurs expriment un besoin de visibilité sur les prix dans la durée pour pouvoir se projeter dans leurs choix de production et investir. La durée du contrat avec les laiteries de cinq ans et la moindre fluctuation des prix en France contribuent à cette demande. Selon nos interlocuteurs, des d'éleveurs frontaliers ont pu renoncer à livrer des industriels belges ou néerlandais, en raison de la courte durée de l'engagement et de la forte variabilité du prix du lait.

Les subventions constituent une part importante des revenus des agriculteurs français. Sur la période 2010-2022, elles ont représenté 74 % du RCAI, toutes OTEX confondues, 84 % en bovins lait et jusqu'à 200 % en bovins viande. Les aides de la PAC, dont le montant varie peu au fil des années pour chaque exploitation, sont un facteur de stabilisation des revenus, soumis aux aléas interannuels. C'est tout particulièrement important pour les exploitations les plus fragiles.

R1. Lors de la programmation de la PAC 2028, le Ministère de l'agriculture devra être attentif au maintien du montant des aides pour les exploitations de bovins lait, notamment dans les zones de polyculture élevage où la production laitière reste adaptée mais est fragilisée et dans les zones de montagne où l'ICHN ne semble pas actuellement suffisante pour maintenir le niveau de collecte de lait.

²⁶ Critères retenus par le projet de recherche Agr'Income : <https://smart.rennes.hub.inrae.fr/contrats-de-recherche/agr-income>

2.6. Une priorité : réduire la pénibilité et permettre un meilleur équilibre vie professionnelle - vie privée

Si les conditions de rémunération s'améliorent depuis deux ans, elles ne suffisent pas pour éviter les départs précoces et pour remplacer les éleveurs. Pour renouer avec l'attractivité, la profession se penche sur les conditions d'exercice inhérentes à l'élevage de bovins laitiers, que sont la pénibilité et la charge de travail, l'astreinte quotidienne, la fatigue psychologique, la difficulté à trouver un équilibre vie privée - vie professionnelle. Les repreneurs cherchent à réduire les contraintes du métier par différents moyens. Certains, en agriculture biologique notamment, développent la monitraite ou les vélages groupés. D'autres, quand le revenu de l'exploitation le leur permet, investissent dans la mécanisation, le robot de traite, d'alimentation, et automatisent les tâches pénibles. Plus rarement, ils recourent à la délégation à des prestataires pour réaliser certains travaux réalisés par une entreprises extérieures (ETA, CUMA). Enfin, l'accès à la main-d'œuvre, permanente ou temporaire, et aux services de remplacement apparaissent souvent déterminants dans les choix de reprise.

2.6.1. Un besoin de salariés, difficile à pourvoir

L'élevage de ruminants génère une activité soutenue tout au long de l'année, qui se répartit entre les soins aux animaux, les travaux sur les productions végétales (destinées à l'alimentation du troupeau ou à la vente) et l'entretien des bâtiments. Hors prestataires, les exploitations laitières en 2020 nécessitent 113 000 ETP (équivalents temps plein) soit en moyenne 2,2 ETP²⁷. Les chefs d'exploitation et coexploitants assurent toujours la plus grande part du travail agricole (¾ des ETP). La composition de la main-d'œuvre a cependant évolué avec une baisse de l'aide familiale et un développement de l'emploi permanent salarié non familial, qui passe de 7 % des ETP en 2010 à 12 % en 2020.

Encore peu fréquent, le besoin en main-d'œuvre est complété par le recours à des salariés saisonniers et à l'externalisation des travaux (ETA, CUMA ou autres²⁸). Les élevages de bovins lait et bovins mixte ont de plus en plus recours à des prestataires²⁹. Ils externalisent le plus souvent des chantiers végétaux spécifiques, comme l'ensilage, et parfois délèguent intégralement la gestion de leur système fourrager.

A l'instar de la filière porcine, fréquemment citée par nos interlocuteurs de l'Ouest et a franchi le pas il y a plus d'une dizaine d'années, le salariat dans les exploitations laitières devrait être amené à se développer compte tenu des astreintes associées à la production laitière, de la diminution des aides familiales et de l'aspiration des éleveurs à trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle que les générations qui les ont précédées. Toutefois, dans certains territoires de plein emploi, l'élevage peine à attirer des employés, très sollicités par diverses activités économiques, parfois plus attrayantes telles que le tourisme. Les expériences de salariat ou de

²⁷ Agreste, Les dossiers n°4, Les exploitations bovines laitières en France métropolitaine en 2020, novembre 2023 GraphAgri 2024

²⁸ ETA : Établissements de travaux agricoles ; CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole, autre : exploitations proposant du travail à façon agricole, agences d'intérim, groupements d'employeurs

²⁹ Agreste, Primeur n°11, juillet 2022

tutorat mal vécues et les difficultés à travailler avec un associé ou à manager sont des freins importants à cette dynamique.

Des structures indépendantes (groupement d'employeurs) ou adossées aux laiteries ou aux organisations professionnelles sont également nécessaires pour faciliter la mise en relation entre les producteurs de lait demandeurs de main-d'œuvre salariée et les candidats.

2.6.2. L'organisation collective séduisante mais à rénover pour limiter l'effet « domino »

L'installation se fait majoritairement sous forme sociétaire, surtout en GAEC, au détriment de l'installation individuelle. Les associés peuvent ainsi se répartir la charge de travail et partager la reprise des capitaux. Toutefois, les GAEC, qui attirent les jeunes, peuvent être des facteurs importants de décapitalisation à plus ou moins long terme. En effet, cette organisation collective suppose une prise en compte du facteur humain pour éviter la rupture entre associés au bout de quelques années. Un tiers des GAEC non familiaux éclatent au bout de trois ans, selon l'Idele. Ces associations peuvent aussi contribuer à l'arrêt de l'activité laitière à l'occasion du départ à la retraite d'un membre, comme c'est le cas avec les GAEC familiaux parents-enfants. Si l'associé n'est pas remplacé, par choix ou par défaut, le maintien de l'atelier lait est alors remis en question par le ou les éleveurs restants, surtout si des possibilités de s'orienter vers d'autres productions existent. Cet effet « domino » explique une bonne part de la forte déprise en Vendée, alors que la démographie y est plutôt favorable. Pour cette raison, la pertinence du GAEC parents-enfants est questionnée par certains acteurs de la filière laitière.

2.6.3. La robotisation, une solution pas toujours adaptée

Selon une communication de l'INRAE et de l'Idele³⁰, la quasi-totalité des robots installés en France en 2023 sont dédiés aux productions animales et 75 % sont des robots de traite utilisés en élevage de bovins laitier. La part de ces robots dans les nouvelles installations de machines à traire est passée de 43 % à 68 % en sept ans (2016-2023) avec une accélération sur les 4 dernières années. Ils représenteraient près de 19 % des dispositifs de traite en 2023, soit plus du double du taux en 2016. Le déploiement de ces robots est inégal sur le territoire, plus important dans la partie Nord de la France, et divers selon les départements. Cette observation est corrélée à la taille des troupeaux, en lien avec les conditions de rentabilité et d'efficacité de ces matériels³¹, et au nombre d'exploitations ayant plus de 70 vaches laitières. Les équipements sont plus importants dans des départements comportant de grandes structures en polyculture élevage (Loir-et-Cher, Eure et Loire, Haute-Marne). Dans les systèmes bio et en zone de montagne, l'importance du pâturage et la taille limitée des cheptels se prêtent plus difficilement à cet investissement³².

Cet équipement s'impose dans la plupart des choix d'investissements en réponse au déficit de main-d'œuvre, comme une solution pour se libérer des astreintes de la traite et/ou pour développer l'activité laitière. Les nouvelles technologies, le numérique et la robotique sont des domaines qui

³⁰ T. Martin, C. Perrot, JL. Poulet, colloque de la SFER à l'ESA d'Angers du 6 et 7 juin 2024, Choc de robotisation et creusement des disparités productives entre régions laitières

³¹ pas moins de 60 vaches laitières et pas plus de 75-85 vaches laitières par robot

³² <https://idele.fr/detail-article/robot-de-traite-au-delà-d'un-simple-equipement-quels-impacts-sur-les-systèmes>

attirent les jeunes générations. Elles pourraient être séduites par la technologie ainsi que par l'accès au grand nombre de données fournies sur leur élevage par le robot de traite. Toutefois, l'installation d'un robot est difficilement compatible avec un parcellaire éparpillé et étendu. En effet, les vaches doivent rester proches du robot pour pouvoir y accéder régulièrement et facilement. La distance maximum de 600 mètres est avancée pour que le dispositif reste efficace³³. Ces installations peuvent conduire à une restriction voire un abandon du pâturage dans les élevages. Ce risque est plus ou moins important, selon la dynamique d'extension des exploitations par rachat de quotas laitiers avant 2015 et la dispersion des parcelles qui en a résulté dans certaines régions. La Bretagne est plus touchée que la Normandie.

Certaines AOP interdisent l'utilisation du robot de traite, c'est le cas par exemple pour le reblochon et le comté. En Auvergne, la question du robot, encore toléré pour les AOP au moment de la réalisation de la mission, est posée. Les arguments avancés sont la compatibilité du dispositif avec la production au lait cru et la conciliation avec un système pâturant.

Le robot de traite représente un investissement important qui nécessite une réflexion sur les objectifs et les performances attendus et qui n'est pas adapté à tous les systèmes d'élevage. Il en est de même pour les dispositifs destinés à faciliter le travail de l'éleveur (robots d'alimentation, racleurs de lisier, systèmes de télédétection, colliers connectés...) qui peuvent inciter au suréquipement.

2.7. Des conditions qui évoluent dans les territoires

2.7.1. Les effets du dérèglement climatique et les contraintes environnementales

Les dérèglements climatiques s'accélèrent dans le monde et les prévisions sont revues à la hausse chaque année. La France et le Nord de l'Europe devraient être relativement épargnés par les phénomènes extrêmes. Toutefois, le climat méditerranéen ou aquitain devrait occuper la moitié du territoire métropolitain en 2040, ce qui changera le paysage agricole national. Le changement climatique a déjà des conséquences sur les performances économiques des élevages laitiers et leur maintien dans les territoires. Les épisodes de sécheresse, de canicule, de tempête et de fortes pluies se succèdent et affectent à la fois l'accès à l'eau, l'alimentation des animaux (quantité et qualité des fourrages, pousse de l'herbe, période et durée de pâturage, récolte de maïs ensilage), la santé et le bien-être des vaches, très sensibles à la chaleur.

En France, les conditions pédoclimatiques demeurent favorables à la production de lait dans plusieurs des régions du croissant laitier. Les contraintes climatiques contribuent à la recomposition de la carte laitière, déjà touchée par les difficultés de reprise et de maintien des écosystèmes laitiers (cf. ci-dessous). On observe une raréfaction de l'élevage laitier dans le Sud-Ouest jusqu'à la Vendée, une concentration sur une partie réduite du Grand Ouest, le nord de la Bretagne et la Normandie, et une discontinuité au sein des bassins Nord Est et des Montagnes laitières. Ainsi, le

³³ Rémy Fontaine. La diffusion du robot de traite en Normandie. Mutations, enjeux et territorialisation d'une innovation agricole. Géographie. 2024.

Grand Ouest détient plus de 50 % du cheptel français mais ce sont les départements de la Manche, de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-d'Armor et de la Mayenne qui sont en tête des effectifs de vaches laitières. La concentration dans les zones les plus adaptées à l'élevage devrait se renforcer, avec les questions d'acceptabilité sociétale que cela ne manquera pas de soulever. Les actions de la filière en matière environnementale et d'image de la profession sont donc essentielles. Ils auront toutefois un effet sur le coût de production.

La filière met en œuvre depuis 2017 des plans³⁴ pour limiter les impacts négatifs (émission de gaz à effet de serre, rejets d'effluents) et encourager les effets bénéfiques (liés aux prairies pâturées : préservation de la biodiversité, entretien des paysages) de ses activités sur l'environnement ainsi que pour s'adapter aux conséquences du changement climatique sur les conditions de production. Une des forces de la France est la pratique, largement déployée, du pâturage pour alimenter les bovins. En 2020, 93 % des exploitations font pâturez leurs animaux et plus de la moitié le font sur des surfaces significatives d'au moins 20 ares par vache. Ce mode de conduite d'élevage est particulièrement développé en Bretagne, en Normandie, en Franche Comté, dans les Alpes et le Massif Central, régions dans lesquelles la part d'herbe fraîche dépasse 20 % des apports alimentaires journaliers des vaches laitières³⁵. Ce système permet de réduire les coûts de production et fournit grâce à la prairie différents services environnementaux.

Parmi les principaux pays producteurs en UE, plusieurs sont contraints de réduire leur cheptel en raison du durcissement des réglementations nationales en matière de bien-être animal ou d'environnement. C'est le cas de l'Allemagne, des Pays-Bas suite à la réduction progressive de la dérogation à la directive nitrate en place depuis 2006 et de l'Irlande, soumise à des pressions croissantes pour tendre vers plus de durabilité³⁶ (respect des objectifs européens de réduction de gaz à effet de serre et des conditions de la dérogation à la directive nitrates). La Pologne garde des possibilités d'extension de son cheptel et de sa production, mais elle ne peut pas seule compenser le repli dans ces trois pays. Dans ce contexte, l'élevage laitier français pourrait consolider sa place et la filière pourrait reprendre des parts de marché en France et en Europe.

2.7.2. Une ambiance laitière dégradée dans certaines zones

L'ensemble des personnes rencontrées a alerté la mission sur l'importance du tissu social et économique spécifique pour le maintien de l'élevage de bovins laitiers dans un territoire. Ils décrivent un effet « boule de neige » du départ d'un exploitant sur son voisinage et l'aspect inéluctable de l'arrêt du lait dans une zone. « *Quand l'élevage de bovins lait est parti, il ne revient pas* ». Cette ambiance laitière a des composantes multiples. Ce sont les éleveurs des alentours avec lesquels il est possible de partager son mode de vie, ses préoccupations et de s'entraider, les salariés agricoles, les laiteries, les vétérinaires, les réseaux de maintenance des robots, les conseillers techniques, les centres de comptabilité, etc. La faible densité laitière génère à la fois des difficultés d'accès et des surcoûts dans l'utilisation des services pour les éleveurs ainsi qu'une hausse du coût de la collecte, qui pèse sur l'ensemble de la filière.

³⁴ CNIEL, Le climat, une priorité pour la filière laitière française, Feuille de route 2022 puis feuille de route 2023-2025, démarche France Terre de Lait, Climalait

³⁵ CNIEL, Filière Laitière 2030, janvier 2023

³⁶ Le secteur agricole représente 37 % des émissions globales de GES de l'Irlande

Selon l'étude du CERESCO et de l'Idele de 2024 déjà citée¹², « *la probabilité de maintien du lait à 3 ans pour une exploitation donnée ne dépend que faiblement de son collecteur initial* ». En revanche, le dynamisme d'une laiterie sur le territoire et ses relations avec ses fournisseurs sont importants. Certaines entreprises ou coopératives, souvent orientées sur des produits à faible valeur ajoutée, « laissent faire la déprise », présentent des outils vieillissants et parfois ne transforment pas le lait localement, alors que d'autres accompagnent les producteurs dans leurs projets d'augmentation de livraison, de transmission ou d'installation, proposent des contrats jugés avantageux pour les éleveurs et investissent dans les usines de la zone. Cet engagement ou cet attentisme local des laiteries contribue à la vitalité de la production (par exemple dans l'ouest de l'Orne, le sud de la Manche et le nord de la Mayenne) ou à la déprise dans les différents bassins (comme en Vendée, le sud du Finistère et le Morbihan).

2.7.3. La concurrence des autres productions agricoles et des autres activités économiques

Combinée à la faible densité laitière, la concurrence avec d'autres activités agricoles ou non agricoles participe à la décapitalisation des cheptels bovins laitiers. Plusieurs mécanismes sont à l'œuvre. Le tourisme exerce une pression sur le foncier et l'habitat, ce qui augmente les valeurs de cession et peut également conduire les cédants à rester dans leur ferme, et capte une grande partie des salariés sur des emplois mieux perçus que ceux de l'agriculture. Les conditions pédoclimatiques favorables aux grandes cultures et la présence des productions animales ou végétales plus rémunératrices sur le territoire offrent une alternative locale à l'élevage. Les exploitants qui ont suffisamment de surface de terres cultivables ont la faculté d'arrêter la production laitière pour aller, selon les régions et la conjoncture économique, vers les grandes cultures, la production de légumes, de pommes de terre. La présence d'un atelier de porcs ou de volailles sur l'exploitation laitière facilite la réorientation vers ces élevages moins astreignants et plus rentables. Nos interlocuteurs du Grand Ouest nous décrivent des producteurs de porcs, à la recherche de terres pour faire face aux fortes contraintes environnementales, qui disposent de moyens très supérieurs aux éleveurs de bovins pour racheter les exploitations laitières lors de leur cession. L'élevage de bovins allaitants est également une alternative choisie quand les prairies permanentes occupent une part importante de la SAU.

La compétition s'exerce également entre l'alimentation animale et la méthanisation agricole sur la disponibilité des céréales, des résidus de cultures et déchets de certaines industries agroalimentaires. La substitution par des intrants plus coûteux impacte le poste alimentation et réhausse le coût de production du lait. Ces dispositifs de production de biogaz se développent en réponse aux objectifs de la stratégie nationale bas carbone (SNBC 3) au sein de la Stratégie française énergie-climat (SFEC) et sont soutenus par l'ADEME (subventions et prix garantis). Ils peuvent aussi remplacer l'élevage dans les zones à faible densité laitière.

Enfin, dans les zones frontalières des Hauts de France et du Grand Est, les exploitations pourraient être convoitées par leurs voisins belges et néerlandais. Cependant, aucun cas ne nous a été rapporté lors de la mission.

2.8. Un besoin d'ajuster la formation et de parler positivement du métier

2.8.1. Une image du métier dégradée

Le capital confiance des produits laitiers chez les consommateurs est positif mais les questions environnementales, de bien-être animal et éthiques sur l'élevage prennent de l'ampleur en particulier chez les jeunes générations et les femmes. Les attentes sociétales se multiplient depuis une dizaine d'années : effet favorable sur la santé, besoins nutritionnels particuliers, origine des produits et local, réduction des pollutions des sols et de l'eau, des émissions de gaz à effet de serre, conditions de vie des animaux. Ces questionnements sont amplifiés par les représentations que les consommateurs se font de l'élevage de bovins laitiers français.

En France, les exploitations laitières ont une taille modeste comparée à leurs voisines européennes (70 vaches en moyenne, 2,1 UTA dont 1,7 non salariées³⁷), un mode d'élevage « pâturant » (110 ha de SAU dont 76 ha pour la production de fourrage et 200 jours en prairies par an pour les vaches). Près de 90 % de l'alimentation des troupeaux (herbe, fourrages et céréales) est directement produite sur l'exploitation agricole. L'herbe tient une place prépondérante dans l'alimentation des bovins (65 % en moyenne) et joue un rôle essentiel en matière de régulation écologique, d'atténuation du changement climatique, d'entretien des paysages, de maintien de la biodiversité, de prévention des risques et d'aménagement du territoire. Ces exploitations sont diversifiées : 95 % des fermes³⁸ ont moins de 150 vaches laitières ; les 2 000 exploitations de 150 vaches et plus regroupent 13 % du cheptel. Le modèle de polyculture élevage reste très présent sur le territoire (un quart des exploitations) et la spécialisation de la production, c'est-à-dire sans atelier complémentaire, concerne un peu plus de la moitié des exploitations. La production de laits différenciés et les SIQO (Signes d'identification de qualité et d'origine) sont très présents et participent à la vitalité des territoires, notamment dans les zones montagneuses. Plus de 20 % du lait de vache est produit selon des cahiers des charges AOP, IGP, Bio ou Label rouge.

Les dernières crises laitières (2009 puis 2015-2016) et le mouvement de colère des agriculteurs (2023-2024) ont étendu le champ des préoccupations de la société aux difficultés des éleveurs et la faiblesse de leur revenu. Ainsi, à l'image dégradée de « ferme usine » s'ajoute la conviction qu'on ne peut pas vivre du métier d'éleveur laitier. Dans ces conditions, il paraît illusoire d'attirer les jeunes générations sans revoir l'image de paupérisation véhiculée par les représentants de la profession, image que nos interlocuteurs relativisent.

R2. Pour accroître le renouvellement des générations, la mission invite la profession à communiquer positivement sur le métier d'éleveur de bovins laitiers. Elle suggère à l'interprofession de renforcer par tous les moyens la connaissance par le public de la filière française et de ses engagements en faveur de l'environnement.

³⁷ Au Danemark, en 2023, la taille moyenne des exploitations laitières est de 237 vaches laitières ; Pays-Bas, en 2024, la taille moyenne des exploitations laitières est de 111 vaches laitières ; En Allemagne, dans Schlechtig-Holstein en 2023, la taille moyenne des exploitations laitières est de 107 vaches laitières

³⁸ de plus de 10 vaches laitières

2.8.2. Renforcer la formation pour préparer l'avenir

Selon le CNIEL, les éleveurs laitiers présentent le niveau de formation agricole le plus élevé au sein de l'ensemble des filières agricoles³⁹. 36 % des installés dans la filière sont titulaires d'un BTSA ou plus, alors que la proportion est de 24 % pour l'ensemble des agriculteurs. Si les interlocuteurs de la mission constatent, chez les jeunes qui rejoignent la profession, une bonne connaissance des enjeux des transitions et de l'approche agroécologique, ils déplorent une maîtrise insuffisante des fondamentaux de la zootechnie, de l'agronomie et du sanitaire ainsi que des besoins persistants en matière de connaissance des marchés, de gestion de l'entreprise agricole et de gestion des relations humaines. Ils craignent que les nouvelles générations ne soient pas suffisamment préparées pour reprendre des exploitations, a fortiori si celles-ci sont éloignées des modèles promus pendant la formation. Ils suggèrent également de renforcer l'ouverture d'esprit des jeunes lors de la formation initiale. Les stages et les voyages d'études à l'étranger pourraient être systématisés. Les ateliers laitiers dans les exploitations des établissements d'enseignement agricole apparaissent très utiles pour consolider l'apprentissage des connaissances fondamentales et pourraient être largement développés.

Par ailleurs, les acteurs estiment qu'une expérience préalable dans un service de remplacement ou en tant que salarié agricole est nécessaire avant l'installation des repreneurs.

Il est donc souhaitable que les exploitants bénéficient d'une formation préalable à l'accueil à la fois des stagiaires et des salariés (cf. chapitre 2.6.1), indispensables à l'activité de leur ferme et potentiels repreneurs. La formation devrait notamment porter sur le management, l'organisation et le droit du travail.

La formation continue devrait être consolidée afin de tenir compte de l'évolution des technologies (automatisation, digitalisation), du contexte sanitaire et des besoins des éleveurs en matière environnementale, administrative ou managériale. Les offres à destination des salariés qui ne connaissent pas l'élevage devraient être largement déployées afin d'apporter les savoirs de base, comme la connaissance de l'environnement professionnel de la filière, l'alimentation et la surveillance du cheptel, la santé et la reproduction, la traite, le pilotage du robot de traite, l'entretien et la conduite du matériel. L'objectif est double, sécuriser les employeurs et faciliter les reconversions.

Le Projet ACTIFE mise en place dans le Massif Centre (Projet ACTIFE - accompagner les transitions et l'Installation dans le Massif Central par la Formation en Élevage)⁴⁰ contribue aux objectifs globaux de formation et pourrait être adapté et déployé dans d'autres territoires.

Compte tenu de l'évolution des connaissances et des technologies mises à disposition ainsi que de l'accroissement de la taille des exploitations, la formation continue des chefs d'exploitation et de leurs éventuels salariés est essentielle pour maintenir la performance du maillon production.

³⁹ CNIEL, France laitière 2030, janvier 2023, calcul effectué sur la base des installations réalisées entre 2010 et 2020

⁴⁰ <https://proactife.fr/>

R3. La mission recommande à la DGER de privilégier la maîtrise des compétences fondamentales à l'issue des cursus de formation aux métiers de l'élevage et de généraliser les stages à l'étranger afin de développer l'esprit d'ouverture des jeunes. Les organismes de formation spécialisés en ressources humaines doivent mieux faire connaître leur offre en matière de management et de droit du travail. Les chefs d'exploitation qui accueillent des salariés doivent être incités à y participer par leur interlocuteurs habituels (laiterie, chambre d'agriculture, structure de conseil, etc.). La mission recommande également de développer les formations continues à destination des salariés ou futurs salariés, notamment ceux en reconversion.

La mission s'est attachée à évaluer plus spécifiquement la dynamique de la production laitière et les conséquences sur les outils industriels lait et viande de trois bassins du croissant laitier, retenus pour les raisons suivantes :

- Le Grand Ouest (Pays de la Loire-Bretagne-Normandie) : en tant que la première région de production laitière en France et également de lait biologique,
- Le Grand Est : en raison de la proximité avec d'autres bassins laitiers frontaliers comme le Nord-ouest de Allemagne, la Belgique mais aussi les Pays Bas,
- L'Auvergne : en raison de la présence de plusieurs AOP de montagne (Bleu d'Auvergne, Cantal, Fourme d'Ambert, Saint-Nectaire, Salers) et de la production et la valorisation de lait de montagne.

Ces analyses régionales sont présentées en Annexe 5.

3. LES EFFETS DE LA DECAPITALISATION DU CHEPTEL BOVIN LAIT SUR L'aval DE LA FILIERE LAITIERE

3.1. De la gestion des excédents à la gestion naissante de la pénurie

3.1.1. Un recul de la collecte de 5,2 % entre 2020 et 2023

En moins de deux ans, dans la grande majorité des régions laitières françaises, la perception du contexte par les collecteurs a très nettement évolué. Peu après la fin du régime des quotas laitiers, le 1^{er} avril 2015, le secteur de la transformation, plus particulièrement les coopératives laitières qui n'avaient pas contraint le volume de production de leurs associés coopérateurs⁴¹, ont transformé des volumes conséquents (24,0 milliards de litres collectés en France en 2020) dont une partie était, en fonction de la conjoncture internationale, plus ou moins bien valorisée sous forme de commodités (beurre, poudre, crème, fromages ingrédient) sur les marchés européen et des pays tiers. En 2023, la collecte a reculé de 5,2 % par rapport à 2020 (- 1,25 milliard de litres, à 22,8 milliards de litres). La hausse du prix du lait et de la marge des producteurs depuis deux ans a permis, d'après l'enquête mensuelle de FranceAgriMer, une très légère reprise de la collecte en 2024 (+ 1,3 % par rapport à

⁴¹ Plusieurs coopératives ont mis en place un système de prix différenciés A et B voire C en lien avec une référence laitière A proche du dernier quota laitier), et des volumes supplémentaires rémunérés à un prix B voire C en fonction de leur importance.

2023). La situation est toutefois très contrastée en fonction des bassins, avec une hausse dans le Grand Ouest de 2 % (Bretagne : + 1,9 %, Normandie : + 1,5 % et Pays de la Loire : + 2,5 %) et dans le Grand Est (+ 2,6 %). A l'inverse, la collecte a continué de reculer en Auvergne (- 0,5 %), Nouvelle-Aquitaine (- 0,4 %) et en Occitanie (- 0,8 %) où la déprise est particulièrement forte depuis plus de dix ans (Annexe 7 - Graphique 3).

Des entretiens réalisés avec les transformateurs, qui ne représentent qu'un échantillon limité d'acteurs mais comptant les plus importants, il ressort que la plupart d'entre eux étudient avec bienveillance les demandes d'augmentation de volumes sollicités par les producteurs, y compris pour des volumes substantiels liés notamment à l'achat d'un robot supplémentaire de traite ainsi que les demandes des producteurs pour rejoindre leur laiterie. La plupart des coopératives ont mis fin au système de prix et de volumes différenciés A et B voire C en lien avec les volumes collectés. Afin d'assurer l'approvisionnement des outils industriels notamment pendant les périodes de moindre collecte (saison estivale), certains acteurs sont contraints soit de faire des arbitrages en matière de fabrications, soit de transporter du lait sur longue distance.

La filière lait biologique connaît depuis la sortie du crise sanitaire Covid-19 et la période de forte inflation liée à la deuxième phase du conflit russe-ukrainien une crise sans précédent. Deux facteurs majeurs ont conduit à une rupture de l'équilibre offre – demande : la baisse de la demande après une forte hausse du prix des produits agroalimentaires, la croissance de la production de lait biologique consécutive à de nombreuses conversions après la dernière crise pour la filière lait conventionnel. Malgré l'arrêt des conversions imposé par les grands industriels transformant du lait biologique, le taux de déclassement a pu dépasser 30 %, voire approcher 40 %. Simultanément, le prix du lait payé aux producteurs de lait biologique a, de ce fait, mais aussi en raison du système de production généralement basé sur l'herbe, plus faiblement augmenté comparativement aux producteurs conventionnels. En conséquence, l'écart entre les prix du lait biologique et conventionnel s'est considérablement réduit mettant en difficulté l'ensemble de la filière. La maîtrise des volumes reste déterminante pour un retour à un meilleur partage de la valeur.

Enfin, la situation sanitaire dégradée dans la filière bovine fait craindre un recul de la production en 2025, ainsi que des répercussions plus durables les années à venir (dégradation de l'état général des troupeaux).

3.1.2. Une modification probable du tissu industriel

L'industrie laitière française peut être décomposée en trois principaux groupes d'acteurs :

- De grands groupes industriels polyvalents de rang mondial couvrant une large variété de produits laitiers (produits de grande consommation pour les marchés français, européen et international, commodités destinées aux marchés internationaux).
- Des entreprises de taille moyenne, détenant plusieurs outils industriels, qui disposent d'une gamme plus réduite de produits, essentiellement destinés au marché français mais dont une part est exportée.
- Des petites entreprises ayant un ancrage territorial fort qui fabriquent des produits laitiers pour le marché local voire national, notamment des produits sous marque de distributeur (MDD).

D'après l'enquête annuelle laitière, le nombre d'établissements a progressé entre 2018 et 2021 avec la création de 23 sites (soit un total de 413 sites en 2021) essentiellement des outils d'une capacité inférieure à 1 million de litres. En revanche, entre 2021 et 2023, la dynamique s'inverse ramenant le nombre total de sites à 403. Seize sites industriels, transformant entre 1 et 10 millions de litres, ont fermés durant cette période.

Du fait de l'organisation en fruitières, la Bourgogne-Franche-Comté compte à elle seule 150 laiteries en 2023, traitant entre 1 et 10 millions de litres, nombre stable sur les trois dernières années. En revanche, en Auvergne, la fermeture d'établissements traitant entre 1 et 10 millions de litres a été relativement forte (15 sites entre 2021 et 2023).

3.2. Une revue stratégique des débouchés

3.2.1. Le marché très concurrentiel de l'industrie de 2^{ème} transformation et de la RHD

Dès la fin des années 1990, le modèle alimentaire mondial a progressivement évolué avec une augmentation du nombre de repas pris dans la restauration hors domicile (RHD) avec 7,4 milliards de repas servis hors domicile/an en France en restauration commerciale et collective en 2023 contre 6,9 en 2000⁴². Les plats parmi les plus consommés sont fabriqués avec des produits laitiers : le burger (cheddar), la pizza (mozzarella), ou encore les lasagnes. La concurrence sur le marché des ingrédients ou composants pour la RHD est particulièrement forte. Le prix est le premier critère de choix tenu du prix moyen du repas notamment en restauration collective. La situation est globalement la même dans le cas de l'industrie de deuxième transformation qui achète les composants et les ingrédients dont elle a besoin au meilleur prix sur le marché européen voire international.

Plusieurs industriels laitiers rencontrés ont indiqué aux missionnés ne plus être en situation d'être compétitifs face aux offres nord-européennes (Allemagne, Belgique, Danemark, Irlande, Pays-Bas), en raison d'une insuffisance d'investissements depuis plusieurs années. Les industriels de ces pays ont construit des usines de très grande capacité qui transforment plusieurs centaines de millions de litres et fabriquent de grandes séries standardisées pour fournir le marché de la RHD et des ingrédients (B to B). Les investissements nécessaires pour être concurrentiel se chiffrent à plusieurs dizaines de millions d'euros, et sont hors de portée de la plupart des acteurs français pris individuellement.

Par ailleurs, les industriels déplorent les contraintes et les coûts liés à la conflictualité et la complexité des relations commerciales (négociations commerciales, RSE), à l'évolution de la réglementation européenne et française en matière environnementale (neutralité carbone, recyclage des emballages, etc.).

⁴² d'après Gira Foodservice

3.2.2. Des produits de base destinés plutôt au marché international

Deuxième pays européen producteur de lait derrière l'Allemagne, la France a produit entre 2007 et 2014 (« période d'atterrissement des quotas laitiers »), les 1 % de quantité maximale garantie permis par la Commission européenne. Les industriels majeurs de la filière laitière française se sont tournés vers la production de produits destinés à l'exportation, vers l'Union européenne où les produits français sont historiquement bien implantés (Allemagne notamment) et les pays tiers. Dans les années 2010, la demande asiatique (Chine, Malaisie, Indonésie...) a porté en priorité sur la poudre de lait infantile ou ses deux composants, la poudre de lait écrémé et la poudre de lactosérum. Alors que le marché européen était mature, les ventes des pays tiers ont constitué une réelle opportunité pour la France car elle est un important producteur de beurre - même si elle reste structurellement déficitaire - et de fromages. Les industriels ont dû trouver des débouchés pour les coproduits de fabrication que sont respectivement la poudre de lait écrémé et le babeurre ainsi que la poudre de lactosérum. Toutefois, pour être présent sur ces marchés de produits standards (poudre de lait grasse ou écrémé, beurre, fromages ingrédient), il est impératif d'être au même niveau de prix que les concurrents⁴³. D'importants investissements dans des tours de séchage ont été effectués en France pour satisfaire à la demande du sud-est asiatique. Or, le marché de la poudre de lait infantile a fortement diminué il y a quelques années et les relations avec des importateurs se sont distendues voire rompues (cf. Sodiaal et Synutra). D'après les informations recueillies, plusieurs tours ne sont pas utilisées au maximum de leur capacité, les plus anciennes sont démantelées.

Le marché international des produits laitiers se diversifie et s'oriente notamment vers des isolats (MPI et WPI⁴⁴) et des concentrats de protéines (MPC et WPC⁴⁵) utilisés, entre autres, pour la fabrication de boissons et aliments destinés aux sportifs et aux séniors. La filière laitière française a peu investi dans ces technologies d'extraction et est ainsi peu présente sur ce marché. D'après l'enquête annuelle laitière, entre 2018 et 2023, les fabrications de produits techniques⁴⁶ ont pour la plupart diminué : - 19 % pour les poudres de babeurre, - 23 % pour les poudres de lactosérum, - 27 % sur les concentrés de protéines. Seule la production de caséine a augmenté sur la même période de 13 %. Comme pour le segment des fromages ingrédient, être compétitif par rapport aux concurrents étrangers nécessite des investissements se chiffrant à plusieurs dizaines de millions d'euros. Rares sont les acteurs français aujourd'hui capables de mobiliser seuls de tels montants.

R4. Soutenir la compétitivité des laiteries pour leur permettre de reconquérir les marchés de la 2^{ème} transformation et de la RHD et d'investir dans les produits innovants. À cet effet, il est proposé de renforcer les dispositifs de soutiens financiers aux entreprises (État, BPI, conseils régionaux) quelle que soit leur taille. Analyser les sources de complexité administrative et normative à l'instar de ce qui a été fait pour l'amont agricole.

⁴³ (cf. comparaison des cours de la poudre lait écrémé en provenance de l'Union européenne, Etats-Unis et Nouvelle-Zélande destinée à l'exportation)

⁴⁴ Milk protein concentrate et Milk protein Isolate

⁴⁵ Whey protein concentrate et Whey Protein Isolate

⁴⁶ poudre de babeurre, poudre de lactosérum, caséines, caséinates, concentré de protéines, lactose, lactoprotéines, autres composants naturels du lait

3.2.3. Un marché national mature

La consommation des produits laitiers sur le marché français est globalement stable. Si des évolutions significatives sont observées sur les différents segments de marchés, les achats de lait de consommation continuent de reculer. Ceux de fromages restent en croissance mais les ventes des fromages AOP, dont les prix sont relativement élevés, reculent plus particulièrement depuis 2021.

D'une part, le dispositif des lois Egalim, avec la mise en place au stade de la négociation industriel-GMS de la non-négociabilité de la matière première agricole pour les produits à marques nationales (2021) et ceux à marques de distributeurs (2023) a contribué à une meilleure prise en compte des coûts de production et à une hausse du prix payé aux producteurs. D'autre part, les enseignes de la grande distribution, qui se livrent une guerre des prix, n'ont cessé de demander aux industriels laitiers de contenir la hausse des prix des produits finis. Par ailleurs, les prix sont volatils sur les marchés européens et internationaux ; ils dépendent des équilibres de marchés. Les producteurs français aspirent à des prix payés départ ferme relativement stables. Dans ce contexte, plusieurs industriels estiment qu'il est difficile d'avoir une vision stratégique de développement des ventes de produits laitiers et de la production. Ils soulignent que les fortes fluctuations sur les marchés internationaux nécessitent d'ajuster les achats (volume et prix) de matières premières afin de préserver les équilibres économiques au sein de la filière.

3.3. Un manque de réflexion stratégique entre les acteurs de l'amont et de l'aval de la filière

Dans les pays du nord de l'Europe, le modèle coopératif est largement prédominant (Glanbia en Irlande, Arla Foods au Danemark avec une présence en Suède, au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg, FrieslandCampina aux Pays-Bas, DMK en Allemagne). Les producteurs de lait, en tant qu'associés-coopérateurs, sont de fait directement associés à la transformation du lait et à la commercialisation des produits laitiers.

En France, deux schémas de valorisation cohabitent à peu près à parts égales : 55 % du lait sont collectés par les coopératives et 45 % par des industriels « privés ». Ces derniers, une fois détenteurs du lait, assurent seuls la valorisation sur les différents marchés (domestique, UE, pays tiers).

Plusieurs personnes rencontrées issues de l'amont et de l'aval de la filière ont souligné le manque de vision stratégique de la filière, de partage des enjeux pour les années à venir et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

R5. Renforcer le dialogue entre les producteurs et les laiteries pour définir une vision stratégique territoriale en tenant compte du fonctionnement économique de ces marchés potentiels. Dans chaque bassin laitier, la démarche pourrait être impulsée par les conseils régionaux et les interprofessions régionales, avec l'appui des services de l'État.

4. LES EFFETS DE LA DECAPITALISATION DU CHEPTEL BOVIN LAIT SUR L'aval DE LA FILIERE VIANDE

La diminution du cheptel laitier a deux impacts directs sur la filière viande bovine : la disponibilité de vaches laitières de réforme dont une grande partie de la carcasse est valorisée pour la production de steak haché et la disponibilité en veaux mâles de race laitière pure et croisés laitier x allaitant, destinés à la production de veaux de boucherie ou de jeunes bovins de 8 à 24 mois.

4.1. La viande de veau issue du troupeau laitier

La réduction structurelle du cheptel de femelles reproductrices a conduit mécaniquement à celle du nombre de veaux nés en France ; en données lissées sur 12 mois, les naissances mensuelles de veaux de race pure sont passés de 235 000 têtes au moment de la sortie des quotas laitiers à 170 000 têtes en fin 2024, soit une baisse de 27 %. Par ailleurs, la commercialisation de semences sexées dans la filière bovin lait a amplifié la diminution du nombre de veaux mâles laitiers de race pure au profit de veaux mâles croisés race laitière x race à viande. Le sex ratio des veaux femelles nées toutes races laitières confondues est passé de 52,4 % au moment de la sortie des quotas laitiers à 54,9 % soit une hausse de 2,5 points. Une évolution comparable est observée pour la race Prim'Holstein (+ 2,2 points, passant de 52,0 % à 54,2 %). La race Montbéliarde se distingue par un sex ratio de veaux nés femelles initialement élevé (à la sortie des quotas laitiers (55,1 %) et qui atteint 58,9 % fin 2024 (Annexe 7 - Graphique 4).

Au moment de la sortie du régime des quotas laitiers, les disponibilités en veaux de 3 semaines étaient très largement suffisantes pour approvisionner le marché français. Une filière d'exportation s'est alors développée avec l'Espagne ; des éleveurs espagnols se sont mis à acheter des veaux français et les ont engrangés, avant de les exporter notamment vers les pays tiers. Ce schéma de production s'est révélé être économiquement viable. Alors que les exportations françaises de veaux de moins de 80 kg à destination de l'Espagne s'élevaient à guère plus de 100 000 têtes entre 2012 et 2014, elles ont rapidement progressé et dépassé 300 000 têtes en 2020 pour atteindre leur maximum en 2022 (340 400 têtes) avant de refluer en 2024 (303 000 têtes). Par ailleurs, les achats espagnols se portent sur des animaux de meilleure conformation (veaux croisés). Simultanément, le nombre d'ateliers d'engraissement de veaux de boucherie a également diminué et la consommation de viande de veau a continué de baisser de façon structurelle de l'ordre de 1 % par an. Le débouché espagnol et le contexte de filière français a permis d'atteindre à la fin des années 2010 un équilibre.

Ces deux dernières années, la situation s'est retournée : bien que sur l'ensemble de l'année, les disponibilités en veaux de 3 semaines restent suffisantes pour assurer l'approvisionnement des ateliers français de veaux de boucherie, à la fin de l'été et au début de l'automne, une pénurie de veaux est régulièrement constatée. Toutefois, les cessations d'activité des ateliers de veaux sont supérieures aux créations. Ainsi, le potentiel de production français tend à diminuer ouvrant encore un peu plus la voie aux importations, alors que cette filière est déjà largement sous la coupe de deux acteurs néerlandais, les groupes Van Drie et Denkavit. Ce métier est mal connu des futurs exploitants agricoles et l'interprofession regrette qu'aucun lycée agricole ne comporte d'atelier de veaux de boucherie.

Les intégrateurs français doivent faire face à deux défis : d'une part, disposer d'un nombre suffisant de veaux tout au long de l'année pour remplir les ateliers d'engraissement et, d'autre part, recruter de nouveaux éleveurs alors que cette production, très technique, nécessite la mobilisation de capitaux élevés pour la construction des ateliers et un engagement sur longue période.

Dans le contexte actuel, la recherche de partenariats entre les laiteries et les intégrateurs de veaux de boucherie serait de nature à sécuriser les approvisionnements des ateliers d'engraissement nationaux. Une prime pourrait être versée par la laiterie aux producteurs qui s'engagent à fournir leurs veaux aux intégrateurs partenaires.

4.2. La viande bovine finie

4.2.1. Une baisse des apports et un suréquipement en abattoirs

En dépit de la décapitalisation combinée des cheptels laitiers et allaitants depuis 8 ans (Annexe 7 - Annexe 7 - Graphiques 5 et 6), la production de viande bovine s'est longtemps maintenue et la baisse n'a réellement été constatée qu'en 2022⁴⁷. Ce décalage peut s'expliquer par deux facteurs concomitants. La décapitalisation alimente mécaniquement, dans un premier temps, les abattages de vaches. Le cycle de production bovine est long et les dynamiques au sein des cheptels ne se font sentir qu'au bout de quelques années sur les approvisionnements à l'abattoir. Plusieurs éléments viennent moduler le mouvement de fond. Le prix du lait bas, qui couvre mal les coûts de production, et une bonne cotation de la viande expliquent certains arrêts du lait et un afflux conjoncturel de bovins laitiers à l'abattoir entre 2016 et 2021 (Annexe 7 - Annexe 7 - Graphiques 7, 8 et 9).

A l'inverse, le contexte laitier porteur, observé depuis deux ans, favorise le maintien des cheptels. Quant aux maladies vectorielles, qui touchent les deux troupeaux, elles provoquent une surmortalité et des problèmes de fertilité. Le manque de génisses disponibles en ferme pour le renouvellement pousse les éleveurs à retarder les réformes de leurs vaches. Les effets sur les abattages se sont fait sentir dès le 2nd semestre 2024 et devraient perdurer en 2025. Enfin, pour atteindre les objectifs

⁴⁷ Idele, étude des mécanismes entre dynamiques de cheptels et de production bovine, septembre 2023

de décarbonation de la filière, les éleveurs cherchent à augmenter le nombre de lactations par vache et retardent la réforme de leurs bêtes.

Le tonnage de bovins abattu a diminué de 7,5 % de 2022 à fin 2024. L'Idele⁴⁸ estime que la forte baisse des abattages de vaches laitières va se poursuivre en 2025 à hauteur de 8 % en têtes et 7,6 % en tonnes équivalent carcasse (tec). L'alourdissement des carcasses atténue la chute du tonnage (Annexe 7 - Graphique 10).

En parallèle, d'après les chiffres de la DGAL, la France a perdu 27 abattoirs de gros bovins en cinq ans. De 198 au 1^{er} janvier 2019, ils sont passés à 171 fin 2024 soit une perte de 14 % de ces outils, diminution du même ordre de grandeur que celle du nombre de têtes abattues sur la même période (-12 %). En dépit d'une fermeture tous les deux mois, le secteur reste en surcapacité industrielle globale d'après nos interlocuteurs⁴⁹.

Selon nos interlocuteurs, deux filières différentes sont bien identifiées dans certains pays européens, celle de la production de viandes pour la grande distribution et la RHD et celle qui approvisionne le marché de proximité. Les abattoirs prestataires et les outils industriels desservent deux marchés bien séparés.

Les abattoirs sont des équipements structurellement fragiles qui nécessitent des investissements importants et réguliers et dont le fonctionnement quotidien requiert une main-d'œuvre abondante et une forte consommation de fluides. Leur équilibre économique repose sur leur capacité à saturer les chaînes d'abattage pour amortir le capital investi et les charges de fonctionnement. De nombreux abattoirs ont tenté de s'adapter à la baisse des apports en bovins en ne fonctionnant que 4 jours voire 3 jours par semaine mais cela compromet leur viabilité dans un environnement très concurrentiel.

4.2.2. Une demande croissante de viande hachée qui déséquilibre le marché de la viande bovine

Le troupeau laitier représente environ 32 % des abattages de bovins en France. Par rapport à la précédente étude en 2017⁵⁰, la baisse des abattages de vaches laitières a conduit à une hausse des importations de viande de vaches laitières.

La part de viande transformée dans la consommation française de viande de bœuf, en particulier le haché frais ou surgelé, continue de croître. Elle atteint 61 % en 2022 (soit 4 points de plus qu'en 2017) et tire l'ensemble de la production. Selon Culture Viande, les produits hachés représentent environ 50 % des volumes produits par les outils d'abattage et transformation et pour certains peuvent dépasser les 70 % de la fabrication. La part de muscles passant par le hachoir a donc dû augmenter. Le troupeau laitier est le premier concerné. Près de 70 % des muscles de femelles

⁴⁸ Idele, communiqué du 22 janvier 2025, Prévisions viande bovine 2025 : La production baisse encore, bousculée par le sanitaire

⁴⁹ D'après le fichier DIFFAGA (source DGAL), le volume abattu de gros bovins par les abattoirs qui ont fermé entre 2018 et 2023 représente 134 000 têtes. Simultanément, la baisse des abattages observés sur la même période est de l'ordre de 400 000 têtes

⁵⁰ Idele, dossier viande de bœuf, n°555, où va le bœuf ? février 2025

laitières partent au hachage, ainsi qu'une proportion notable de carcasses de jeunes bovins et de bœufs, respectivement 56 % et 66 % des volumes.

Autrefois, seuls les muscles de faible valeur des avantages passaient par le hachoir. Pour répondre à la demande croissante de viande hachée, de plus en plus de muscles de valeur intermédiaire sont transformés. Les muscles de l'aloyau deviennent progressivement les seuls morceaux qui permettent de mieux valoriser la carcasse.

La viande du cheptel laitier présente la qualité et la compétitivité-prix recherchées pour alimenter les circuits industriels du haché et des plats préparés. En raison de la décapitalisation, la proportion de muscles issue de troupeau laitier s'amenuise et impose le recours à d'autres approvisionnements.

En conséquence, le troupeau allaitant est de plus en plus utilisé pour la fabrication de steak haché. 52 % du tonnage de vaches de type viande et croisées est ainsi transformé, contre 42 % cinq ans plus tôt.

Cette double évolution conduit à une dévalorisation des carcasses des bovins laitiers et allaitants, le prix moyen de la viande hachée, même s'il a été réhaussé entre 2022 et 2023, restant en moyenne inférieur à celui du piécé.

De plus, la fabrication de viande hachée est soumise à des règles sanitaires strictes. Les industriels déclarent privilégier les muscles issus de leurs propres chaînes d'abattage voire d'abattoirs qu'ils ont fait auditer afin de vérifier la conformité à la réglementation et la qualité bactériologique des carcasses. Les conséquences d'une éventuelle contamination de leur minéral sont d'une telle gravité qu'il leur paraît difficile d'avoir recours à des viandes foraines sans garantie sur la qualité de l'abattage dont elles sont issues.

La concurrence se durcit entre industriels sur le marché des vaches laitières de réforme, parfaitement adapté à leurs besoins. Les abatteurs doivent quotidiennement adapter leur production pour produire le volume de viande hachée demandé à partir des bovins qui leur sont livrés.

L'accroissement du nombre de repas pris en RHD soutient la demande en viande bovine de ce secteur (+ 14 % entre 2017 et 2022) qui représente 28 % des volumes consommés en France. Cette hausse est tirée par la consommation de burger. Les industriels français font face à une forte concurrence étrangère puisque 55 % des viandes y est importé. Pour les viandes piécées, ce taux approche 75 %. Toutefois, pour la gamme de produits élaborés l'origine France reste privilégiée par tous les circuits de la RHD⁵⁰ pour des raisons d'image et des motifs sanitaires. Ainsi les viandes transformées consommées en RHD sont pour près de la moitié françaises.

4.2.3. Des choix stratégiques indispensables mais qui diffèrent selon les acteurs économiques

Les industriels se sentent pris en étau entre le prix élevé de la matière première payé aux éleveurs et la pression de la grande distribution qui n'accepte que difficilement les hausses des produits finis. En plus du besoin de saturer leurs outils, ils doivent limiter leurs charges pour maintenir leur équilibre économique fragile.

Des groupes qui possèdent plusieurs sites ont fermé des outils pour limiter les coûts. Les industriels signalent des déperditions d'apports lors de ces restructurations. Certains éleveurs, notamment lorsqu'ils sont engagés dans des démarches « bas carbone », n'envoient pas leurs bovins vers les

autres abattoirs du groupe, s'ils sont plus distants. L'objectif pour ces abatteurs est de maintenir un maillage suffisant d'outils afin d'optimiser les approvisionnements sur l'ensemble du territoire, tout en recentrant les abattages sur les établissements les plus modernes ou les mieux situés. Ils offrent de plus en plus de prestations d'abattage et de découpe pour les éleveurs en vente directe.

Une autre stratégie est de rechercher la performance industrielle et d'augmenter la productivité, par la production de gammes restreintes en grosse quantité, par l'automatisation et la robotisation qui permet également de réduire la pénibilité des tâches, et par le contrôle des coûts tout au long du processus, de la « cueillette » des animaux à la commercialisation des produits. Cette logique n'est pas compatible avec des abattages « à façon » pour des particuliers.

Les effets de la décapitalisation du cheptel bovin laitier sur les abattoirs prestataires de services est difficile à mesurer car ils abattent presque tous plusieurs espèces d'animaux de boucherie et que les apports de viande bovine viennent majoritairement du cheptel allaitant. Les fermetures sont d'origines diverses : problèmes sanitaires, vétusté, conception des chaînes, gestion du personnel, difficulté d'approvisionnement... Leurs représentants confirment à la mission que la disparition d'un outil ne s'accompagne pas d'un report des flux d'animaux vers l'abattoir le plus proche. Selon la FNEAP, les approvisionnements des abattoirs prestataires restent locaux et sont souvent spécifiques (animaux hors normes, abattage d'urgence). Ces outils apportent un service aux éleveurs et aux grossistes de leur région. Il ne ressort pas, des échanges avec la mission, de stratégie particulière pour s'adapter aux baisses du nombre de bovins.

Pour faire face à la réduction des approvisionnements en bovins, les industriels ont adopté plusieurs stratégies. La plupart élargissent le périmètre de leurs achats d'animaux vivants. Si la moitié des exploitations sont à moins de 87 km de l'abattoir qu'elles fournissent, quelques gros abattoirs achètent des bovins dans toute la France et la moitié des établissements s'approvisionne dans une zone supérieure à une région de taille moyenne. Le temps de transport vers l'abattoir est inférieur à 2 heures 39 pour la moitié des bovins mais il est supérieur à 4 heures pour 10 % des bovins. Un renforcement de la réglementation européenne relative au transport des animaux aurait des conséquences majeures sur la survie des outils éloignés des zones d'élevage et pour ceux qui captent des animaux sur une grande zone afin de saturer leurs chaînes d'abattage. À cet égard, la situation périphérique de la Bretagne pourrait constituer un frein au développement des abattoirs de grande capacité, surtout si la décapitalisation se poursuit localement. Actuellement, 40 % des bovins qui y sont abattus proviennent d'autres régions, en particulier de Normandie, des Pays-de-la-Loire et de Nouvelle Aquitaine. Les différents acteurs réfléchissent également au développement de filières de jeunes bovins laitiers ou croisés qui pourrait répondre aux besoins de sécurisation des approvisionnements.

4.2.4. Une nécessité de sécuriser les approvisionnements

Les éleveurs laitiers s'intéressent peu aux débouchés de la viande bovine et des veaux qu'ils considèrent généralement comme des co-produits. Ils sont sensibles aux prix que des différents négociants leurs proposent au fil de l'année, d'autant plus que la rareté renchérit la valeur de leurs animaux. En Auvergne-Rhône-Alpes, on dénombre jusqu'à 15 abattoirs fournis par une même exploitation. Dans ces conditions, il paraît illusoire de vouloir consolider les approvisionnements des

abattoirs en viande bovine par la seule contractualisation, même obligatoire. Des organisations de producteurs ont réfléchi à une planification de sortie des animaux comme base de la contractualisation mais sans succès. Même les adhérents coopérateurs respectent peu les obligations de fourniture de leurs animaux pour l'abattage à leur coopérative. Un bonus sur le prix du lait pour les éleveurs qui honorent leurs engagements d'apport de bovins a été mis en place dans certaines coopératives avec un succès mitigé.

Le développement d'une filière spécifique permettrait d'apporter de manière régulière et standardisée la matière première indispensable à la fabrication de viande hachée. L'engraissement des vaches de réforme soulève des questions techniques et économiques : comment leur faire gagner du muscle avec un coût d'alimentation maîtrisé, sachant que le rendement carcasse de ces animaux reste inférieur à celui de jeunes bovins ou de vaches allaitantes. Certains estiment toutefois que les jeunes bovins laitiers répondent mal au besoin de gras pour la production de haché. Les génisses laitières engrassées dans des ateliers spécialisés en zones céréalières semblent correspondre aux attentes des industriels, en matière de prix, de conformation et de régularité des productions. Ces « babynettes »⁵¹ pourraient alimenter à la fois le marché des produits élaborés et celui plus qualitatif du piècé en grande distribution ou en RHD. En Bretagne, deux industriels ont développé l'engraissement de jeunes bovins croisés depuis plusieurs années afin de maîtriser leurs approvisionnements. Les productions se font sous contrat, soit de type façonnage, l'éleveur fournit alors les bâtiments et les fourrages mais le reste est pris en charge par l'industriel soit de type propriétaire engrisseur et l'éleveur achète les animaux et les aliments. Plusieurs difficultés sont soulevées par un des industriels. L'intégration dans des filières longues immobilise trop d'argent et ne serait envisageable qu'avec plusieurs partenaires, des banques et des structures d'aliments du bétail. De plus, l'éleveur en système herbager produit une partie de l'alimentation de ses bovins, difficile à chiffrer. Enfin, le modèle nécessiterait d'être consolidé, pour prévoir les cas de faillite d'un éleveur, ou de maladies animales ou encore de livraison partielle des animaux à l'abattoir. L'engraissement de ces jeunes bovins laitiers ou croisés offrirait à la fois une perspective pour l'élevage laitier et une sécurisation et de l'approvisionnement des abattoirs.

Plusieurs industriels ont tenté, avec peu de succès, de se rapprocher des laiteries pour identifier des pistes communes de fidélisation des éleveurs et pour sécuriser l'ensemble de la filière dans ses composantes lait et viande. Certains interlocuteurs suggèrent d'analyser l'élevage, le naissance, le sevrage et l'engraissement sous l'angle d'une coopération entre des territoires d'élevage et des zones plus propices à l'engraissement, proches des bassins céréaliers.

R6. La mission recommande aux interprofessions CNIEL et Interbev de structurer une réflexion commune sur l'avenir de l'élevage laitier qui tienne compte de l'ensemble des débouchés des ateliers lait et réponde aux besoins de l'ensemble des acteurs économiques (éleveur, intégrateur, laiterie, négociant, abatteur...).

⁵¹ génisses engrassées pendant une période courte, de moins de deux ans (généralement âgées 16 à 18 mois) et d'un poids carcasse plus léger que les génisses classiques

4.2.5. Un positionnement variable des pouvoirs publics

En juillet 2023, dans un contexte marqué par les difficultés auxquelles fait face le secteur, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a lancé la stratégie abattoirs. Il s'agit d'une méthode d'action collective associant les acteurs professionnels et les collectivités locales pour construire une stratégie territorialisée de gestion des abattoirs de boucherie au bénéfice des filières d'élevage. Cette stratégie comprend quatre axes : réalisation par les DRAAF d'un diagnostic régional ; construction d'une méthodologie d'évaluation de la viabilité à court et moyen termes des abattoirs identifiés comme étant en difficulté ; recensement des outils disponibles, financiers et techniques, pour accompagner ces établissements sur les plans économiques et sanitaires ; proposition d'un dispositif de détection précoce des signes de fragilité des abattoirs. L'axe 1 a démarré fin novembre 2023 et les travaux ont été remis par les DRAAF au premier trimestre 2024.

Cette démarche a été conçue pour réunir les moyens et les compétences de l'État, des élus locaux et des filières d'élevage afin d'identifier le maillage pertinent en abattoirs pour chaque territoire et de soutenir les outils d'abattage qui présentent un intérêt stratégique. Elle a été stoppée à l'été 2024 pour plusieurs raisons. Les filières et les élus ne se sont pas emparés des grilles d'évaluation mises à leur disposition et les financements prévus pour les audits par l'État n'ont pas pu se concrétiser. Les vice-présidents de Conseil régionaux rencontrés soulignent tous l'intérêt de la stratégie abattoirs engagée par le ministère de l'Agriculture et regrettent qu'elle ne puisse pas être poursuivie au-delà des diagnostics territoriaux. Il leur paraît indispensable de pouvoir soutenir aux côtés de l'État les équipements considérés comme essentiels aux filières.

Les acteurs rencontrés sont soucieux du suréquipement global en abattoirs et de ses effets sur les pratiques et la répartition des acteurs dans les régions.

Les représentants des abatteurs, industriels et prestataires, dénoncent les subventions publiques au fonctionnement d'outils dont le modèle économique ne permet pas l'équilibre. Cela crée une distorsion de concurrence qui fragiliserait les outils à proximité. Selon nos interlocuteurs, les élus locaux n'ont pas toujours conscience de la surcapacité de production sur leur territoire et de la déstabilisation des outils existants induite par la création d'un nouvel abattoir ou par le maintien artificiel d'un équipement non viable.

Les porteurs de projets de restructuration d'abattoir et de construction de nouveaux outils font quasi-systématiquement appel à des fonds publics nationaux (plans de relance), régionaux (fonds régionaux pour le développement rural) ou locaux (subventions des communes et/ou de la communauté de communes aux investissements). Or, plusieurs équipements aidés ont finalement fermé, parfois assez vite. Le positionnement géographique des abattoirs au plus près des bassins d'élevage, ne permet pas à lui seul de déterminer une stratégie efficiente au service de la filière. Le dispositif prévu par le MASA pour détecter précocelement les abattoirs en difficulté pourrait être activé en associant les DRAAF, les DD(ETS)PP et les DREETS (en particulier les Commissaires aux Restructurations et Prévention, CRP). Ces cellules pourraient ainsi offrir aux élus locaux une expertise préalable sur la viabilité des projets demandeurs de subventions.

R7. La mission recommande de procéder à une évaluation préalable et systématique des projets de restructurations lourdes ou de construction d'abattoirs qui prévoient des financements publics. Une commission indépendante constituée de personnes qualifiées devrait être chargée de rendre aux financeurs un avis non contraignant sur sa viabilité économique.

CONCLUSION

Entre 2018 et 2024, le cheptel français de bovins laitiers a été réduit de plus de 10% et la collecte de lait a subi une baisse deux fois moindre grâce à une forte croissance du rendement par vache. L'élevage a poursuivi son évolution vers des exploitations plus grandes, situées dans les zones les plus adaptées à la production en raison des conditions pédoclimatiques, de la densité et de l'ambiance laitières et de la proximité de laiteries dynamiques et engagées auprès des éleveurs. Les industriels se sont repliés dans un premier temps sur le marché domestique pour garder leurs marges tout en maintenant un bon prix du lait payé aux éleveurs. Ils ont cherché à réduire leurs fabrications de commodités vendues à l'international et très exposées aux fluctuations des marchés. Ils ont engagé des revues stratégiques sur les débouchés et la rentabilité de leurs fabrications dans la perspective de décroissance continue de la collecte et de tensions accrues sur les prix du lait en UE. Les abatteurs, très dépendants du troupeau laitier pour satisfaire la demande croissante et prépondérante de viande hachée, ont également entamé des restructurations, avec un léger décalage. Ils souhaitent développer des productions spécifiques de jeunes bovins, qui répondent aux critères techniques et économiques nécessaires à la fabrication de haché et faciles à contractualiser. La filière veau peine à trouver des éleveurs et à sécuriser ses approvisionnements en basse saison.

La filière laitière se trouve actuellement à un point de bascule décisif. Deux scenarii sont possibles. Soit elle trouve les ressorts pour conforter sa collecte, investir dans la modernisation des ateliers de fabrication et dans l'innovation et être compétitive sur les différents marchés nationaux (grande distribution, restauration hors domicile et ingrédients pour la transformation), ce qui pourra limiter les importations et préserver la souveraineté laitière de la France.

Soit elle ne trouve pas les marges de compétitivité nécessaires pour faire face aux afflux de produits importés en provenance des autres pays de l'Union européenne, voire des pays tiers et, dans ce cas, son repli sera inévitable.

Les choix qui seront faits de l'amont à l'aval de la filière ainsi que les orientations impulsées par les pouvoirs publics seront déterminants dans l'orientation vers l'une ou l'autre des alternatives.

Il paraît urgent d'établir des relations apaisées et constructives entre les acteurs de l'élevage, de la transformation (lait et viande) et les acteurs de l'aval afin de construire un partenariat indispensable à l'avenir des filières lait et viande, à l'image de ce qui est réalisé dans des pays voisins. Il est indispensable de renforcer la confiance avec la société, pour trouver les éleveurs de demain et apporter des réponses aux enjeux globaux de préservation de l'environnement et de la biodiversité. Sans ces engagements, l'option de la décroissance paraît inéluctable.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LETTRE DE COMMANDE



Cabinet du ministre

11 JUIL. 2024

Paris, le

Le Directeur de Cabinet du Ministre
de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

à

Monsieur le Vice-président du Conseil Général de
l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces
ruraux
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

Objet : Expertiser l'incidence de la baisse du cheptel bovin laitier sur les outils économique aval des filières

Après une phase de croissance du cheptel laitier entre 2012 et 2014 et du cheptel allaitant entre 2012 et 2017, les effectifs de bovins lait et viande ont depuis fortement reculé, respectivement de 19 % et de 12 % en 6 ans. Différentes études pointent la faiblesse des revenus dégagés par l'élevage, en particulier allaitant et, dans une moindre mesure, laitier, le niveau de capitaux investis pour ces types d'élevage et leur faible rentabilité, les contraintes, la pénibilité du métier d'éleveur, le vieillissement de la population des producteurs et le difficile renouvellement des générations. L'ensemble de ces facteurs contribue à l'arrêt d'ateliers bovin lait et/ou viande lors de la transmission des exploitations et au nombre croissant d'exploitations détenant des bovins lait et/ou allaitant à céder.

Plusieurs grands bassins de production laitière subissent une baisse marquée de leurs effectifs : le Sud-Ouest, zone de forte déprise depuis plusieurs années, la frange interne du « croissant laitier », dans laquelle se situent nombre d'exploitations de polyculture-élevage, ainsi que la pointe de la Bretagne, spécialisée dans cette activité.

Dans certains bassins locaux, la baisse du nombre d'élevages laitiers menace l'existence même de certains sites de collecte et de transformation en raison d'un volume de lait insuffisant et d'un coût de collecte devenu trop onéreux, en particulier dans les zones de montagne. Cette situation fragilise le maintien de la production laitière dans ces zones avec des conséquences importantes sur l'économie et l'aménagement de ces territoires.

Les grandes régions d'élevage allaitant, notamment le Massif Central et les Pays de la Loire connaissent un recul important du cheptel.

Par ailleurs, la décapitalisation des effectifs bovins laitiers et allaitants a momentanément soutenu l'activité des abattoirs et a masqué, dans un premier temps, une réduction – inéluctable à terme – de leur approvisionnement. Depuis environ deux ans, la baisse structurelle des cheptels bovins se traduit par une réduction de l'activité des abattoirs, défavorable à leur rentabilité et au maintien de leur équilibre économique. Le fonctionnement des abattoirs et des activités connexes (négociants, marchés aux bestiaux, centres d'allottement, ateliers de découpe et de transformation) sont directement affectés par la baisse des effectifs de vaches de réforme ainsi que par la réduction du nombre de veaux de boucherie et de jeunes bovins engrangés, notamment laitiers.

18 rue de Vaugirard, 75732 PARIS CEDEX 15
agriculture.gouv.fr

Dans ce contexte, je souhaite que soit menée une mission d'analyse de la réorganisation en cours et à venir des capacités de collecte et de transformation du lait. Elle devra émettre des recommandations pour hiérarchiser les dossiers à venir de demande de subvention pour la modernisation des abattoirs de bovins, afin de répondre à l'évolution actuelle et prévisible des cheptels bovins. Cette mission devra ainsi recommander des actions pour identifier d'éventuelles mesures de politiques publiques complémentaires pour accompagner cette restructuration et minimiser les conséquences qui en résulteraient sur l'activité économique et l'aménagement des territoires ruraux concernés.

La mission devra :

- Réaliser un état des lieux de la dynamique des troupeaux laitiers des principaux bassins et mettre ces éléments en regard des capacités de collecte de lait et d'abattages présentes sur le territoire. Des focus régionaux dans plusieurs bassins, à identifier, pourront être réalisés ;
- Analyser la réorganisation spatiale en cours et ses répercussions sur les territoires ;
- Analyser les impacts sur la filière bovine allaitante de la possible raréfaction des outils d'abattage et de transformation, liée à la décapitalisation du cheptel laitier, en intégrant dans l'approche nationale les réflexions régionales en cours sur la stratégie abattoirs ;
- Effectuer une analyse sur les conséquences de la déprise laitière sur les activités des filières veau de boucherie et engrangissement de jeunes bovins laitiers ;
- Analyser les conséquences de la baisse de la collecte sur les entreprises de transformation laitière : adaptation de leur approvisionnement et de leur production, évolution de leur stratégie commerciale, modification de leurs implantations ;
- Faire des recommandations sur les actions à mener pour préserver la pérennité des filières régionales laitières et, le cas échéant, viande ainsi que la vitalité économique des territoires ruraux.

Compte tenu de la complémentarité des filières bovin lait et bovin viande dans l'approvisionnement des abattoirs ainsi que de la décroissance concomitante de ces deux cheptels, les missionnés devront veiller à mener cette double approche de l'activité viande. Ils devront en outre prendre en compte le plan gouvernemental renforcé de reconquête de notre souveraineté sur l'élevage lancé en février 2024 ainsi que la stratégie abattoirs.

Pour mener à bien ses réflexions, la mission pourra s'appuyer sur les services de la Direction Générale de la Performance économique et environnementale des Entreprises, de la Direction Générale de l'Alimentation et de FranceAgriMer.

Je souhaite pouvoir disposer du rapport dans un délai de six mois suivant la désignation des missionnés.

Vous voudrez bien me faire connaître dans les meilleurs délais, le nom des personnes qui auront la charge de cette mission.



Sylvain MAESTRACCI

ANNEXE 2 : BASES DE DONNEES UTILISEES

Bases hebdomadaires

- Normabev : extraction hebdomadaire des abattages de bovins par catégorie pour les abattoirs de 3 500 tonnes par an (2008-2024)

Bases mensuelles

- BDNI / traitement BAMOSIAL : extraction mensuelle des cheptels bovins lait et viande mâles et femelles par classe d'âge, par département (2008-2024), site Resystal (accès limité)
- BDNI / traitement BAMOSIAL : extraction mensuelle des naissances de veaux mâles et femelles par race et par département (2015-2024), site Resystal (accès limité)
- Agreste/SSP : Abattages mensuels au niveau national des vaches laitières et allaitantes in Tableau Animaux de boucherie : Abattage et Production, disponible sur le site Agreste / SSP
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/?searchurl/4b54e171-2bf3-4c8b-93b9-06e41472066c!cda8b080-3e9e-4368-b41d-7a29c1da0be6/search/#>
- FranceAgriMer / Visionet : collecte mensuelle laitière nationale et régionale de lait de vache de 2013 à 2024 (SCR-LAI-EML-NAT-VACHE_DEPUIS_2013-A24) et SCR-LAI-EML-REG-VACHE_DEPUIS_2013-A24), disponible sur le site Visionet de FranceAgriMer

Bases annuelles

- DGAL / Fichier Diffaga : Abattages annuels en têtes réalisés dans les établissements français métropolitains (2018-2023)
- Eurostat / FADN Public Database (SO) :
<https://agridata.ec.europa.eu/extensions/FADNPublicDatabase/FADNPublicDatabase.html>

ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Nom Prénom	Organisme	Date de rencontre
Nicolas Holleville	DGAL/BEAD, chef de bureau	01 octobre 2024
Nicolas Cherel	DGPE/SDFE/SDFA, sous-directeur	11 octobre 2024
Emmanuel Bert	DGPE/SDFE/SDFA/BV, chef de bureau adjoint	
Jonathan Saulnier	DGPE/SDFE/SDFA/BLSA, chef de bureau	
Pierre Claquin	FranceAgriMer/MEP, directeur Marchés Études Prospective	14 octobre 2024
Cécile Guillot	FranceAgriMer/MEP, cheffe de service analyse économique des filières	
Florian Giraud	FranceAgriMer/MEP, chef de l'unité Élevage	
Olivia Parodi	FranceAgriMer/MEP, chargée d'études dans l'unité Élevage	
Thomas Pavie	FranceAgriMer/Délégué filière	
Maryse Saboulard	FranceAgriMer/Délégué filière	
Vincent Marcus	SG/SSP, chef de service	14 octobre 2024, 22 janvier 2025

Nom Prénom	Organisme	Date de rencontre
Flora Claquin	SG/SSP, adjointe au chef de service	
Marie-Anne Lapuyade	SG/SSP, Bureau des statistiques végétales, animales et environnementales, adjointe au chef de bureau	
Anne Calvino	SG/SSP, chargée de mission	
Bruno Hérault	SG/SSP/CEP, chef du Centre d'études et de prospective	
Julie Blanchot	SG/SSP, chargée de mission	
Jean-Noël Depeyrot	SG/SSP, chargé de mission	
Axel Retali	Credit Agricole S.A., responsable de l'expertise agri-agro, Direction de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (DAA)	23 octobre 2024
Béatrice Eon de Chezelles	Expertise filières animales DAA	
Jacques Devoucoux du Buysson	Expert filières animales DAA	
Bertrand Oudin	Ceresco, PDG	28 octobre 2024
Jérôme Huet	BTPL, directeur	29 octobre 2024
Yohann Barbe	FNPL Président	29 octobre 2024
Stéphane Joandel	Secrétaire général	
Benjamin Guillaumé	Directeur	
Annick Baille	DRAAF Pays de la Loire, Directrice régionale	30 octobre 2024
Patricia Bossard	Cheffe de service SREAF	
Pierre Schwartz	Directeur régional adjoint	

Nom Prénom	Organisme	Date de rencontre
Philippe Boulet	Conseil National CER France Directeur du Pôle Performance et Prospective	06 novembre 2024
Mélanie Richard	Responsable conseil économique et métier	
Anne Bras	Conseillère au Pôle Études et Prospective Bretagne	
Régine Marchal-N'Guyen	DRAAF Grand Est, Directrice régionale adjointe	06 novembre 2024
Etienne Roussel	Chef de service SREAA	
Françoise Mellinger	Chargée de mission SREAA	
Sylvain Vedel	DRAAF Normandie, Directeur régional	7 novembre 2024
Isabelle Jeudy	Directrice régionale adjointe	
Hélène Malvache	Cheffe de service SRISE	
Bruno Ferreira	DRAAF Auvergne-Rhône- Alpes, Directeur régional	8 novembre 2024
Jean-Marc Callois	Directeur régional adjoint	
André Gauffier	Adjoint à la cheffe de service SRAL	
Alexandra Beraud-Sudreau	Adjointe au chef de service SREA	
Thomas Longlet	Chef de pôle Filières – IAA et crises, SREA	
Malaury Verne	Chargée de mission SREA	
Sean Healy	Chef de service SRISET	

Nom Prénom	Organisme	Date de rencontre
Benjamin Beussant	DRAAF Bretagne, Directeur régional	8 novembre 2024
Sandrine Moutault	Cheffe de service SREFAA	
Kristina Fretière	Chargée d'études et de prospective SRISE	
Luc Goutard	Adjoint à la cheffe de service SRISE	
François-Xavier Huard	FNIL, PDG	20 novembre 2024
Alain Le Boulanger	Délégué régional Ouest	
Boris Duflot	Institut de l'Elevage (Idele), Directeur Département Économie	20 novembre 2024
Christophe Perrot	Chargé de mission Economie et Territoire Département Économie	
Christine Goscianski	Agroéconomiste, conjoncture laitière, études économiques, service Économie des filières, Département Économie	
Jean-Jacques Bertron	Projets bovin viande - Engrissement - Adéquation offre-demande, service Productions et Produits, Département Économie	
Thierry Pouch	Chambres Agriculture France Responsable du service Études Économiques et Prospective	25 novembre 2024
Johan Lodetti	SDVF, Président	28 novembre 2024
Olivier van Ingelgem	Secrétaire général	
Sophie Lenaerts	Coordination rurale	28 novembre 2024

Nom Prénom	Organisme	Date de rencontre
Bertrand Druon	Elivia, Directeur général adjoint, Directeur du pôle Industrie des viandes et produits élaborés	3 décembre 2024
Dominique Meslet	Directeur financier	
Lydie Bernard	Conseil Régional Pays de la Loire, Vice-présidente, Agriculture et Industries agroalimentaires	16 décembre 2024
Sébastien Prin	Crédit Mutuel, Directeur de la Fédération du Crédit mutuel agricole et rural	19 décembre 2024
Mathilde Cicard	Chargée de projets	
Thomas Lacote	Responsable du marché de l'agriculture Bretagne	
Jean-François Hein	FNEAP, Président	19 décembre 2024
Augustin Becquey	Gérant groupe TEBA ADOFIA	
Marion Donars	Directrice FNEAP	
Nicolas Fortin	Confédération Paysanne	19 décembre 2024
Stéphane Galais		
Camille Changeon		
Pierre Cormier	CNIEL, Responsable relations institutionnelles, Pôle Affaires Publiques	06 janvier 2025
Benoît Rouyer	Directeur économie et	
Jean-Marc Chaumet	Directeur Économie	
François Biteau	Alternant relations institutionnelles, Pôle Affaires Publiques	

Nom Prénom	Organisme	Date de rencontre
Emmanuel Bernard	Interbev, Président section bovine	7 janvier 2025
Dominique Guineheux	Vice-président de la section bovine	
Annick Jentzer	Responsable de la section bovine	
Marianne Orlianges	Responsable des filières veaux et viande chevaline	
Philippe Allanic	Agrial/Eurial, Directeur Amont Eurial	8 janvier 2025
Zoe Giren	Responsable production laitière Eurial	
Hélène Courades	Culture Viande, directrice générale	9 janvier 2025
Hervé Simon	Responsable des Filières	
Florence Monot	Sodiaal, Directrice général amont	15 janvier 2025
Carole Humbert	La coopération laitière, Directrice	22 janvier 2025
Luc Verhaeghe	Secrétaire général	
Marie-France Nigay	SICAREV, Directrice	27 janvier 2025
Philippe Dumas	Président	
Philippe Jeanneaux	Vetagro Sup Clermont - Ferrand, Professeur d'économie rurale	29 janvier 2025
Pierre Bernoux	Interprofession Fourme d'Ambert et Bleu d'Auvergne, Président ODG	17 février 2025

Nom Prénom	Organisme	Date de rencontre
David Chauvin	SVA / Intermarché, Directeur général SVA Jean Rozé	20 février 2025
Yohann Richard	Directeur des achats SVA Jean Rozé	
Nicolas Raynal	Directeur adjoint en charge des affaires publiques et des relations institutionnelles agricoles	
Fabien Choisneau	Lactalis, Directeur des Approvisionnements Lait France	25 février 2025
Sophie Godet Morisseau	Savencia Directrice des ressources laitières	12 mars 2025
Jean-Marc Bernier	Lactalis, Directeur général Lactalis France	1 ^{er} avril 2025

Déplacement en Grand Ouest (Nantes le 10 décembre 2024)

Nom Prénom	Organisme	Date de rencontre
Olivier Dauguet	CIL Ouest Président	10 décembre 2024
Guillaume Bourge	Secrétaire général	
Guillaume Migault	Membre	
Louise Fraboul	Membre	
Pascal Clément	Membre	
Dominique Marquet	Membre	

Nom Prénom	Organisme	Date de rencontre
Nicolas Poumerol	Terrena, Directeur Filières Ruminants	10 décembre 2024
Claire Guillard	Laiterie Saint-Père, Directrice des Opérations Filière Lait	10 décembre 2024
Yoann Archambeau	Directeur collecte et relations producteurs	
Philippe De Ponthon	Chambre régionale d'agriculture Pays de la Loire Directeur général	10 décembre 2024
Stéphane Guioullier	Président de la chambre d'agriculture de la Mayenne	
Philippe Carteron	Directeur Élevage	
Pierre-Yves Amprou	Pôle Économie et prospective	
Vincent Chatellier	INRAE UMR SMART Ingénieur de recherche	10 décembre 2024
Anne Uzureau	Coordination Agrobiologique PDL, Chargée de mission Productions animales	10 décembre 2024
Anne-Marie Loury	éleveuse et administratrice	

Déplacement en Grand Ouest (Rennes les 11, 12 et 13 décembre 2024)

Nom Prénom	Organisme	Date de rencontre
Arnaud Lecuyer	Conseil Régional de Bretagne Vice-Président en charge de l'agriculture, l'agroalimentaire et l'alimentation	11 décembre 2024

Nom Prénom	Organisme	Date de rencontre
Kristina Fretière	DRAAF Bretagne / SRISE	11 décembre
SIMON Brichart	Biolait Directeur général	11 décembre 2024
Ronan Le Denmat	GIE Elevage Bretagne Président	11 décembre 2024
Sylvie Paineau	En charge du suivi de la filière	
Frédéric Conq	LCA Grand Ouest Président délégué	11 décembre 2024
Yoann Mery	Directeur	
Sébastien Floc'h	SILL Entreprise Président	11 décembre 2024
Yannick Auffret	Directeur des approvisionnements lait	
Christian Griner	Even, Directeur général	12 décembre
Christophe Labayre	Lactalis Directeur appro lait region	12 décembre 2024
Pierre Leroy	Responsable des techniciens de l'Ouest	
Jean-Paul Simier	Crédit Agricole (22/29/35/56) Analyste économique et financier caisses 22, 29,35,56	12 décembre 2024
André Sergent	Chambre Régionale Agriculture Bretagne Président	12 décembre 2024
Maud Marguet	Responsable équipe économie emploi	

Nom Prénom	Organisme	Date de rencontre
Arnaud Haye	Chargé de mission économie emploi	
Olivier Carvin	Chargé de mission économie emploi	
Matthieu Meekel	Kermené Directeur Achats et Ventes Extérieures	12 décembre 2024
Romain Jourjon	Armor Protéines (Savencia) Directeur général	13 décembre 2024
Frédéric Chauvin	Groupe Bigard Responsable filière viande bovine	13 décembre 2024
Dominique Guineheux	Responsable des achats vifs	
Arnaud Menard	Olga Responsable Filières et Relations Agricoles Pole Lait	13 décembre 2024

Déplacement en Grand Est (Metz, les 3 et 4 février 2025)

Nom Prénom	Organisme	Date de rencontre
Beatrice moreau	Conseil Régional Grand est Vice-présidente agriculture, viticulture, forêt	4 février 2025
Stéphane Charrier	Agria Grand Est Directeur	4 février 2025
Antoine Crosmayrevielle	Président	
Franck Bellaca	Membre du bureau	

Nom Prénom	Organisme	Date de rencontre
Daniel Gremillet	Coopérative Ermitage Président	4 février 2025
Delphine Picard	Directrice générale	
Rémy Benoit	Vice-Président	
Henri Brichart	Coopérative Laitnaa, Président	4 février 2025
Jean-Louis Stenger	Directeur	
Werner Giselbrecht	PDG Fromagerie Huttin DG Hochland	4 février 2025
Jean-Claude Perrin	Responsable achats lait	
Jérôme Mathieu	Chambre régionale d'Agriculture (CRA), Directeur	5 février 2025
Yann Dacquay	Vice-Président CRA, président chambre départementale des Vosges	
Marion Cordonnier	Sabest Achats vifs	5 février 2025
Philippe Bernhard	Alsace Lait Président	5 février 2025
Pierre Fouquet	CIL BFC Est, Directeur	5 février 2025
Hervé Ledoux	DRAAF Grand Est / SREAA Adjoint au chef de service	5 février 2025
Françoise Mellinger	Chargée de mission	

Déplacement en Auvergne (Clermont-Ferrand, les 6 et 7 février 2025)

Nom Prénom	Organisme	Date de rencontre
Arnauld Dischamp	Fromagerie/Groupe Dischamp, Président	5 février 2025
Emilie Rousset	Interprofession Saint-Nectaire Directrice	6 février 2025
David Jouve	DRAAF AURA-/ SRFD Charge de mission renouvellement	6 février 2025
Olivier Amrane Carlo Caschetta Marie-Pierre Piel Delphine Rabin Guillaume Cloye	Conseil Régional AURA Vice-Président délégué à l'agriculture Directeur de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Alimentation Directrice adjointe DAFA Responsable service Alimentation et Terroirs Responsable service Productions Agricoles	6 février 2025
Patrick Escure Mickaël Gonin Elsa Bonnard	Chambre régionale d'agriculture AURA Vice-Président du Comité Régional de l'Elevage de la CRA, président de la Chambre d'agriculture du Cantal Président du Comité de Filière Bovin Lait de la CRA Directrice adjointe	6 février 2025
Didier Thuaire Jean-Pierre Eychellier	Société fromagère du Livradois Directeur Relations producteurs	6 février 2025

Nom Prénom	Organisme	Date de rencontre
Frédéric Faucher	SLVA-LMA Directeur du Pôle UHT	6 février 2025
Florent Kaplon	CRIEL Alpes-Massif Central Président	7 février 2025
Norbert Louis Puigrenier	SA Puigrenier Directeur	7 février 2025
Bertrand Nugue	Responsable achats	

ANNEXE 4 : LISTE DES SIGLES UTILISES

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AOP	Appellation d'origine protégée
AURA	Auvergne-Rhône-Alpes
B to B	Business to Business
BDNI	Base de données nationale de l'identification
BAMOSIAL	Bureau de l'assistance à maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information de l'alimentation (MASA / DGAL)
DJA	Dotation jeune agriculteur
EAL	Enquête annuelle laitière
EML	Enquête mensuelle laitière
ETP	Équivalent temps plein
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCO	Fièvre catarrhale ovine
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
GES	Gaz à effet de serre
GMS	Grande et moyenne surface
HFC	Hors cadre familiaux
ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MDD	Marque de distributeurs
MHE	Maladie hémorragique épizootique
MILC	Marge IPAMPA lait de vache sur coût total indicé
MPC	Milk protein concentrate
MPI	Milk protein Isolate
MSA	Mutualité sociale agricole
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OTEX	Orientation technico économique des exploitations
PAC	Politique agricole commune

SAU	Surface agricole utilisée
SFEC	Stratégie française énergie-climat
SFP	Surface fourragère principale
SIQO	Signe d'identification de qualité et d'origine
SNBC	Stratégie nationale bas carbone
SSP	Service de la Statistique et de la Prospective du MASA
STH	Surface toujours en herbe
RCAI	Résultat courant avant impôt
RICA	Réseau d'information comptable agricole
RHD	Restauration hors domicile
UE	Union européenne
UHT	Ultra haute température
UTANS	Unité de travail agricole non salarié
WPC	Whey protein concentrate
WPI	Whey Protein Isolate

ANNEXE 5 : ANALYSES REGIONALES, FOCUS SUR 3 BASSINS : GRAND OUEST, GRAND EST, MASSIF CENTRAL

La déprise laitière observée au niveau national à partir de différents indicateurs (nombre d'exploitations, nombre de vaches laitière, collecte de lait) ne touche pas les différentes zones de collecte de la même manière.

La production laitière française est historiquement présente dans le croissant laitier⁵² défini comme la zone couvrant les Pays de la Loire, la Bretagne, la Normandie, les Hauts de France, la zone frontalière des régions Grand Est et de la Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que les contreforts du Massif Central. La mission s'est attachée à évaluer plus spécifiquement les évolutions dans trois bassins du croissant laitier pour les raisons suivantes :

- Le Grand Ouest (Pays de la Loire-Bretagne-Normandie) : en tant que la première région de production laitière en France et également de lait biologique,
- Le Grand Est : en raison de la proximité avec d'autres bassins laitiers frontaliers comme le Nord-ouest de Allemagne, la Belgique mais aussi les Pays-Bas,
- L'Auvergne : en raison de la présence de plusieurs AOP de montagne (Bleu d'Auvergne, Cantal, Fourme d'Amber, Saint-Nectaire, Salers) et de la production et la valorisation de lait de montagne.

La mission s'est concentrée sur la période 2018 à 2023, qui a succédé à une phase de croissance des effectifs de vaches laitières et de la collecte de lait de vache, intervenue après la fin du régime des quotas laitiers.

1. Les tendances nationales

1.1. Quelques généralités

Au niveau national, d'après l'enquête annuelle laitière (EAL) réalisée par le SSP, le nombre de producteurs de lait de vache est passé de 54 900 en 2018 à 43 700 en 2013 (- 18 %). Il a particulièrement reculé en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie où la baisse atteint 25 %. En revanche, elle a été limitée à 12 % en Normandie et en Bourgogne-Franche-Comté. D'après la BDNI, le cheptel de vaches laitières a simultanément reculé de 15 % avec d'importants écarts selon les régions (- 28 % en Occitanie entre 2018 et 2024, - 27 % en Nouvelle Aquitaine, - 17 % en Bretagne, - 15 % en Pays de la Loire et - 12 % en Normandie).

En revanche, du fait de l'augmentation de la taille des exploitations et des cheptels de vaches, de l'augmentation du rendement laitier (choix de la génétique, techniques d'élevages – alimentation, surveillance sanitaire des troupeaux –, développement de l'installation des

⁵² aussi dénommé arc laitier ou plus rarement le fer à cheval laitier

robots...), la collecte nationale a diminué dans une bien moindre mesure (- 4,7 %), passant de 23,88 en 2018 à 22,8 milliards de litres en 2023.

Plus en détail, le ratio « vaches abattues / vaches présentes » permet d'évaluer sur le court terme (car ne prenant pas en compte le niveau instantané du cheptel de vaches laitières) les phases de rétention et de cession des vaches laitières par les éleveurs. A la veille de la sortie du régime des quotas laitiers, entre 2012 et 2015, les producteurs de lait ont conforté leurs troupeaux dans la perspective de la libéralisation quasi-totale du marché européen du lait et des produits laitiers. À la suite d'une crise de surproduction mondiale et de l'effondrement du prix du lait en 2016, des éleveurs ont arrêté la production laitière, d'autres ont réduit la taille de leur troupeau, accroissant ainsi temporairement l'offre disponible pour les abattoirs. Au regard de cet indicateur, un récent ralentissement de la décapitalisation est apparu (Annexe 7 - Graphique 11).

Enfin, l'évolution des effectifs de génisses de race laitière constitue également un bon indicateur de la dynamique laitière pour les mois à venir. La diminution constante du futur cheptel reproducteur jusqu'au milieu de l'année 2024 ne permettait pas d'envisager une reprise de la production (Annexe 7 - Annexe 7 - Graphiques 12, 13, 14 et 15). Depuis quelques mois, notamment dans l'Ouest de la France, la tendance s'est inversée avec une rétention dans les exploitations laitières de jeunes femelles, permettant d'envisager à terme une reprise de la collecte. Toutefois, en raison de présence de la FCO et de la MHE qui impactent la fertilité des vaches, il est vraisemblable que les producteurs ont conservé plus d'animaux reproducteurs pour faire face à une situation sanitaire dégradée.

1.2. Les évolutions géoAnnexe 7 - Annexe 7 - Graphiques marquantes

La production laitière française était historiquement localisée dans le croissant laitier. Les différents facteurs conduisant à une baisse des effectifs de vaches laitières, plus ou moins nombreux et dont l'intensité est variable d'une région à l'autre, ont conduit, d'une part, à la remontée du « front laitier » depuis le Sud-Ouest vers le nord des Pays de la Loire et, d'autre part, à l'apparition de fractures majeures dans ce continuum allant des Pays de la Loire aux contreforts du Massif Central : l'estuaire de la Seine, à l'Ouest et à l'Est des Ardennes (Annexe 7 - Graphique 16). Par ailleurs, dans certaines zones de polyculture élevage où la concurrence entre productions végétales et animales est particulièrement forte, la production laitière a fortement diminué. De ce fait, la production laitière française se concentre aujourd'hui dans des micro-bassins relativement denses où les conditions de production sont favorables et les synergies entre les acteurs des filières (fabricants d'aliment du bétail, inséminateurs, vétérinaires, producteurs, service du froid, laiteries) restent fortes, souvent définie par le terme d'« ambiance laitière ». L'arrêt d'un producteur de lait, même ayant une référence laitière significative, peut dans une zone à faible densité être un élément décisif sur le choix des producteurs laitiers restants de cesser l'atelier lait.

De façon plus sournoise, la fermeture d'atelier de dépotage et de transformation de lait dans les zones à faible densité laitière peut conduire également à un renforcement des micro-bassins par une réduction des rayons de collecte. D'après le SSP⁵³, en 2020, la moitié des exploitations se trouvait à 36 km du centre de dépotage et 75 % à 67 km. Les producteurs situés en marge du croissant laitier se trouvent souvent à plus de 80 km du point de transformation de leur lait (Annexe 7 - Annexe 7 - Graphiques 17, 18 et 19 et 20).

À partir du fichier des producteurs collectés transmis chaque année par les laiteries à FranceAgriMer, le SSP⁵⁴ a estimé les zones de collecte des différentes laiteries. Il apparaît nettement que certains producteurs sont dépendants de deux voire d'un seul collecteur dans certaines zones à faible densité, notamment en dehors du croissant laitier. En Bretagne, en Normandie et dans les Hauts de France, une grande majorité des producteurs se situe dans une zone où au moins trois laiteries collectent du lait. En revanche, dans six autres territoires (Auvergne-Limousin, Poitou-Charentes, Centre de la France, Sud-Ouest, notamment en Sud-Est et Grand Est), deux voire un seul collecteur persiste sur la zone de production. Ainsi, la poursuite de l'activité laitière est devenue dépendante des stratégies des groupes ou des coopératives, qui décident ou non de maintenir leurs outils dans certaines zones, peu denses ou montagneuses (Annexe 7 - Graphique 21).

2. Le Grand Ouest

(Annexe 7 - Annexe 7 - Graphiques 22, 23, 24 et 25 pour le Bretagne, Annexe 7 - Annexe 7 - Graphiques 26, 27, 28 et 29 pour la Normandie et Annexe 7 - Graphique 30, 31, 32 et 33 pour les Pays de la Loire)

2.1. Les principales caractéristiques du bassin

Le bassin Grand Ouest, constitué des trois régions Pays de la Loire, Bretagne et Normandie, est la première zone de production laitière avec 20 970 producteurs en 2023 (47 % du total national). La collecte s'y est élevée à 12,538 milliards de litres (55,1 % de la collecte nationale).

La plupart des grands industriels français y collecte et transforme du lait.

La production laitière dans le Grand Ouest se concentre autour de deux micro-bassins : l'Ille et Vilaine et le nord du Finistère d'une part, et le nord de la Mayenne, l'ouest de l'Orne et le sud de la Manche, d'autre part. Ces deux zones cumulent de nombreux atouts pour la production (conditions pédoclimatiques, coût de production, densité d'élevage et taille des

⁵³ traitement effectué à partir du fichier livraison communiqué par les laiteries en 2020

⁵⁴ après avoir appliqué certaines conventions de calcul concernant l'affectation d'un point de collecte à un site de dépotage pour certains transformateurs multisites,

exploitations, ambiance laitière) et pour la transformation (faible rayon de collecte, densité laitière, quantité collectée par point de collecte, nombre important d'outils de transformation).

La taille des troupeaux laitiers a tendance à augmenter, elle dépasse souvent 100 vaches laitières productives. Plusieurs facteurs y concourent : la constitution de forme sociétaire permettant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, la diffusion du robot de traite et l'acquisition parfois de deux unités ou plus (1 robot pour environ 60 à 70 vaches), la reprise d'exploitations laitières sans successeur. La diffusion du robot de traite y est rapide ; neuf installations sur dix s'en sont équipés.

2.2. Les principales causes de la décapitalisation laitière

Les principales causes de la décapitalisation sont :

- Une pyramide des âges défavorable notamment dans le Finistère, le départ d'un associé dans une structure collective (souvent un des parents) conduit à l'arrêt de l'atelier lait.
- Une concurrence entre agriculteurs lors de la reprise des exploitations laitières avec les producteurs de porcs, les serristes, les producteurs de cultures spécialisés (légumes), dans le Finistère et dans les Côtes d'Armor, mais aussi avec les producteurs ayant une orientation grandes cultures notamment en Vendée et en Loire-Atlantique, et plus largement dans la zone de polyculture élevage au contact entre le croissant laitier et les grandes plaines céréalières du Bassin Parisien.
- Le parcellaire des exploitations laitières bretonnes est souvent morcelé, conséquence de la difficulté à acquérir des droits à produire – qui étaient liés à la terre - durant la période des quotas laitiers ; il est peu favorable à l'implantation d'un robot de traite. La volonté de remplacer une salle de traite par un robot peut conduire finalement à l'arrêt de l'atelier lait.
- La concurrence sur la biomasse disponible entre deux ateliers d'une même exploitation, l'atelier lait et le méthaniseur.
- Le dérèglement climatique, responsable de baisses de la quantité d'herbe disponible et de l'irrégularité de la pousse d'herbe dans le Morbihan, conduit à un changement d'orientation des exploitants vers les productions végétales.

2.3. Les principales tendances à venir

Jusqu'à une période relativement récente, environ deux ans, les transformateurs de lait ont été relativement confiants, la collecte de lait ayant faiblement diminué. Même si le nombre de producteurs de lait a nettement chuté, l'augmentation de la taille des troupeaux restant et l'amélioration du rendement par vache (amélioration génétique, conduite du troupeau, introduction des robots dans les élevages), favorisées par la hausse de la marge des producteurs, a permis de soutenir le niveau de collecte.

3. Le Grand Est

(Annexe 7 - Annexe 7 - Graphiques 34, 35, 36 et 37)

Le Grand Est se caractérise par une agriculture très diversifiée selon les zones géoAnnexe 7 - Annexe 7 - Graphiques. La mission a principalement concentré son analyse sur le territoire le plus à l'Est où la production laitière est la plus présente.

3.1. Les principales caractéristiques du bassin

Une exploitation agricole sur deux (hors viticulture) et la moitié de la SAU du Grand Est sont orientées en polyculture élevage ; elles sont situées principalement dans la partie centrale de la région, les autres exploitations à dominante élevage de bovins sont localisées dans le massif vosgien et le nord des Ardennes. Les exploitations ayant un élevage détiennent plus de 80 % de la surface en herbe. Les exploitations situées à proximité du Bassin Parisien ou dans la plaine d'Alsace se caractérisent par un faible nombre d'exploitations mais sont plutôt de grande taille. Dans les Vosges, le maintien de la production laitière est favorisé par l'absence d'alternatives agricoles.

Les exploitations alsaciennes sont traditionnellement situées dans les zones urbaines, à l'intérieur des villages. Différentes contraintes peuvent conduire les producteurs de lait à s'interroger sur le déplacement de l'atelier lait hors des zones urbanisées.

3.2. Les principales causes de la décapitalisation laitières

Les principales causes de la décapitalisation sont :

- La concurrence avec les productions végétales dans les zones de polyculture élevage et la faible densité laitière à proximité des grandes zones céréalières (Bassin Parisien, plaine d'Alsace).
- La concurrence sur l'accès aux coproduits qui peuvent également être valorisés dans des méthaniseurs par les entreprises les ayant produits ou par des exploitations agricoles.
- Le nécessaire déplacement de l'atelier lait en dehors du village dans le cas des exploitations alsaciennes peut conduire à l'arrêt de l'atelier lait.
- Les conditions climatiques continentales conduisent à des épisodes de sécheresse moins favorable à la production laitière que le climat océanique du Grand Ouest.

3.3. Les principales tendances à venir

À quelques exceptions près, la plupart des acteurs de la filière estiment que le maintien de la collecte est un défi pour les années à venir alors que plusieurs transformateurs ont précisé avoir des opportunités de développement de leurs ventes. La baisse de la collecte en Europe du Nord (Allemagne, Belgique, Pays-Bas) n'est pas perçue comme une menace immédiate

pour les industriels considérant que les contrats passés entre les producteurs et les laiteries françaises sont plus protecteurs pour les éleveurs à long terme (durée supérieure et prix plus stable) que ceux susceptibles d'être conclus notamment avec les laiteries belges ou allemandes. Toutefois, certains acteurs restent très attentifs à la recomposition du paysage laitier nord-européen, liée en particulier à la forte réduction du cheptel néerlandais qui pourrait atteindre 30 % et au rapprochement de FrieslandCampina (NL) et de Milcobel (B) et celui d'Arla Food (DK) et de DMK (DE). Actuellement, le prix du lait proposé par les industriels de l'autre côté de la frontière est considéré, par certains des acteurs interrogés par la mission, comme sans rapport avec le niveau de valorisation des produits sortie usine. Ils craignent que cette « guerre des prix » ne déteignent sur le nord et l'est de la France, et qu'elle déstabilise un équilibre économique fragile.

La région Grand Est a lancé un programme « Ambition éleveurs » pour aider les exploitations détenant des animaux à s'adapter aux enjeux de demain (triple performance économique, sociale et environnementale). La présence des élevages est déterminante dans le maintien des surfaces en herbe de la région.

4. Le Massif Central

(Annexe 7 - Annexe 7 - Graphiques 38, 39, 40 et 41)

La mission s'est attachée à analyser la situation de la production laitière en Auvergne dans ses différentes composantes (lait conventionnel, lait de montagne, lait AOP – Cantal, Bleu d'Auvergne, Fourme d'Ambert, Saint-Nectaire, Salers)⁵⁵.

4.1. Les principales caractéristiques de la zone

D'après le recensement agricole de 2020, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, 28 % des exploitations laitières⁵⁶ bénéficient d'une appellation d'origine ; elles sont en majorité localisées dans le Puy-de-Dôme, le Cantal, la Haute-Savoie et la Savoie. Dans le Cantal, cette proportion atteint 75 %. 32 % de celles-ci produisent du Bleu d'Auvergne, 27 % du Cantal et 24 % de la Fourme d'Ambert. Les systèmes en AOP sont herbagers.

Du fait de la topographie, des conditions climatiques hivernales, du système d'exploitation, les industriels sont confrontés à des coûts de collecte plus élevés qu'en zone de plaine. La quantité de lait collecté par point de collecte y est plus faible qu'en plaine et, pour des raisons de conditions de circulation, les citernes des camions sont deux fois moins volumineuses.

⁵⁵ <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/les-exploitations-produisant-sous-signes-officiels-de-la-qualite-et-de-l-a5451.html>

⁵⁶ laits de vache et chèvre confondus

Dans la zone AOP Saint-Nectaire, deux modes de production cohabitent : fermier et laitier. Depuis une dizaine d'années, la production de Saint-Nectaire fermier a nettement progressé jusqu'à devenir prédominante (60 % des fabrications). Les producteurs fermiers ne transforment en général pas l'intégralité de leur lait, en particulier le lait du week-end (« lait de messe ») et, pour certains le lait du soir. Les volumes de ces laits peuvent être importants et sont devenus essentiels au fonctionnement des industriels dans un contexte de tension sur la ressource. Cependant, leur collecte et leur transformation nécessitent la mise en place d'une organisation logistique particulière (collecte élevée en début de semaine et les jours fériés), difficile à programmer et plus coûteuse.

Du fait du recul de la consommation des fromages AOP, les disponibilités en lait restent globalement suffisantes mais peuvent néanmoins nécessiter, durant la période estivale, de prioriser les fabrications les plus valorisantes. L'accroissement de la production de Saint-Nectaire fermier et l'irrégularité des volumes produits inquiètent les acteurs de la filière. Ils envisagent la mise en place d'un système de régulation de l'offre issue de la production fermière afin de soutenir le prix de vente sortie atelier. Chaque industriel assure de son côté une production maîtrisée de Saint-Nectaire laitier en fonction de la collecte, y compris de lait « fermier » et de ses débouchés.

Par ailleurs, quelques producteurs font le choix de quitter la filière AOP pour rejoindre celle du lait conventionnel dans le cadre de l'agrandissement des troupeaux et la mise en place d'un robot de traite plus difficilement compatible avec la production de Saint-Nectaire fermier.

4.2. Les principales causes de la décapitalisation laitière

La décapitalisation en Auvergne trouve principalement ses ressorts dans :

- La concurrence avec les productions végétales dans les zones de plaine : plaine de la Limagne, plaine d'Amber
- La plus faible valorisation du lait pour les producteurs situés en dehors des zones AOP
- Le manque de main-d'œuvre et l'astreinte
- Un prix de lait peu rémunérateur malgré l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) insuffisante pour corriger les écarts de revenus compte tenu des contraintes de production

4.3. Focus sur le lait de montagne

Le lait de montagne répond à une définition européenne⁵⁷ qui n'est pas spécifique à ce produit. Dans la pratique le lait de montagne a deux origines, le lait collecté dans les zones répondant aux critères définis par les textes communautaires et le lait AOP déclassé par les industriels faute de débouchés à un instant t dans la filière fromages AOP.

Le lait de montagne est principalement valorisé par les industriels sous deux formes, des fromages de diversification et surtout du lait de consommation UHT. Sur ce dernier segment, le lait de montagne est en concurrence directe avec le lait local et éthique, dont les ventes se sont accrues ces dernières années alors que les ventes de lait UHT sont structurellement en repli d'environ 1 à 2 % par an.

4.4. Les tendances à venir

La poursuite des arrêts de la production laitière dans les zones de plaine est attendue. Toutefois, le fait marquant relevé par plusieurs acteurs de la filière est l'installation de nouveaux producteurs de lait, pour certains non issus du monde agricole, nécessitant un accompagnement spécifique.

Les mêmes Annexe 7 - Annexe 7 - Graphiques sont présentés pour deux autres zones géoAnnexe 7 - Annexe 7 - Graphiques qui n'ont pas été analysées : la région des Hauts de France qui fait partie du croissant laitier (Annexe 7 - Annexe 7 - Graphiques 42, 43, 44 et 45) et la région Sud-Ouest qui a connu une très forte déprise laitière (Annexe 7 - Annexe 7 - Graphiques 46, 47, 48 et 49).

⁵⁷Règlement UE N° 1151/2012 du parlement européen et du conseil du 21 novembre 2012 relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires. Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions, règlement délégué UE N° 665/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le règlement UE N° 1151/2012 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les conditions d'utilisation de la mention de qualité facultative «produit de montagne»

ANNEXE 6 : BIBLIOGRAPHIE

Agreste, 2023. Les exploitations bovines laitières en France métropolitaine en 2020, Novembre 2023 N° 4, 21 p. <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Dos2304/detail/>

BASIC, 2023. La filière bovin lait française, rapport de recherche, 121 p., https://lebasic.com/v2/content/uploads/2024/08/BASIC_Rapport-Lait_Decembre-2023.pdf

Callois J.-M., Fartsi, Ngoulma J., Jeanneaux P., 2019. Du rôle de la perception de la qualité par les distributeurs dans le développement des produits, le cas des AOP fromagères d'Auvergne, Economie Rurale N°370, 7-27, <https://doi.org/10.4000/economierurale.7121>

Chatellier V., 2019. L'internationalisation des marchés en productions animales INRA Prod. Anim., 2019, 32 (2), 111-130, <https://doi.org/10.20870/productions-animales.2019.32.2.2463>

Chatellier V., 2021. Compétitivité et emplois à la production dans les secteurs bovins français, INRAE Prod. Anim., 2020, 33 (4), 261-282, <https://doi.org/10.20870/productions-animales.2020.33.4.4609>

Chatellier V., 2024. L'agriculture biologique et les produits animaux bio en France : après l'essor, le choc de l'inflation, INRAE Prod. Anim., 2024, 37 (2), 7937, <https://doi.org/10.20870/productions-animales.2024.37.2.7937>

Chatellier V., 2024. Le revenu agricole des agriculteurs et des éleveurs en France : une forte variabilité interannuelle (2010-2022) et de grandes disparités, INRAE Prod. Anim., 2024, 37(3), 8281, <https://doi.org/10.20870/productions-animales.2024.37.3.8281>

Chatellier V., 2025. Le revenu agricole dans les exploitations d'herbivores en France : évolutions et dispersion selon les systèmes fourragers, Journées de printemps de l'AFPF, Paris, 19 Mars 2025, 21 p., <https://hal.inrae.fr/hal-05009634v1/document>

CNIEL, 2023. Rencontre du Cniel #3 – mardi 16 janvier 2024, diaporama Christophe Perrot « l'élevage bovin français : enjeux démographiques et territoriaux »

Commission européenne, 2024. Chapitre Milk and Dairy product in EU agricultural outlook 2024-2035, 82 p., https://agriculture.ec.europa.eu/data-and-analysis/markets/outlook/medium-term_en et

https://agriculture.ec.europa.eu/document/download/48b04248-de6c-4608-bbcf-f2c9e0ed9d2b_en?filename=agricultural-outlook-2024-report_en.pdf

Crédit agricole, 2022. Analyse économique et financière des entreprises de la filière lait, L'Observatoire financier des entreprises agroalimentaires N°28, 15 p.

Crédit agricole, 2024. Analyse économique et financière des entreprises de la filière lait, L'Observatoire financier des entreprises agroalimentaires N°34, 16 p. <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/previewPDF/180675>

Depeyrot J.-N., Perrot C., 2020. La filière laitière : un concentré des mutations agricoles contemporaines, NESE N°48, 5-40 , <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/NES48-A1%20/NESE48%20-%20La%20filiere%20laitiereV2.pdf>

Derville M., Ferreira Guimaraes A., Nguyen G., 2024. Leviers stratégiques des exploitations laitières françaises dans un contexte d'incertitude, Economie Rurale N°389, 63-80, https://www.sfer.asso.fr/source/jrss2022/articles/E11_105-NGUYEN-Leviers%20strat%C3%A9giques%20internes%20et%20externes%20des%20exploitations%20lait%C3%A8res%20dans%20un%20contexte%20dincertitude.pdf

Dzelgle K., Jeanneaux P. ,2024. Performance globale et diversité des exploitations laitière AOP Auvergne, Working paper N°1n UMT Territoires, Vetagro Sup, Clermont-Ferrand, 22 p.

FAO, OCDE, 2024. Chapitre Lait t produits laitiers. Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2023-2014, https://www.oecd.org/fr/publications/2024/07/oecd-fao-agricultural-outlook-2024-2033_e173f332.html

FranceAgriMer, 2019. Les structures de production laitière en France : livreurs et vendeurs directs, Coll. Etudes, 38 p., <https://www.franceagrimer.fr/content/download/61548/document/ETU-LAI-Structures%20de%20production%20lait%C3%A8re%20en%20France%20-%20livreurs%20et%20vendeurs%20directs%20-%202019.pdf>

FranceAgriMer, 2024. Évolution du marché mondial du lactosérum (2010-2023), 36 p., <https://www.franceagrimer.fr/content/download/74518/document/ETU-LAI-Evolution%20du%20march%C3%A9%20mondial%20du%20lactos%C3%A9rum-2024.pdf>

Geaoffraoy E., Desheaux Y. Latruffe L., 2023. Déterminer la valeur des exploitations agricoles : une enquête sur les pratiques françaises, Économie Rurale N°384, 93-108, <https://doi.org/10.4000/economierurale.11430>

IDRRI, AScA, Basic, Solagro 2024. Des filières viande françaises sous tension : entre pressions compétitives et accès à la biomasse, 48 p.,
https://www.idrri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Idrri/Etude/202407-ST0524-viandes%20FR_3.pdf

Idele, 2020. Où va le lait de vache collecté et transformé en France ? Dossier Économie de l'Élevage N°513, 32 p., https://idele.fr/rmt-batice/?eID=cmis_download&oID=workspace%3A%2F%2FSpacesStore%2F3241ca68-07db-4531-aa7f-ef6df6b40dbb&cHash=877a2e49b01ead5958b3f237c0c6bc0e

Idele, 2022. Conférence Grand Angle lait – 5 avril 2022, Diaporama Christophe Perrot « Appréhender les enjeux du secteur laitier pour préparer l'avenir »

Idele, 2024. Où va le veau ? Coll. Dossier Économie de l'Élevage, N°554, 21 p., https://idele.fr/?eID=cmis_download&oID=workspace%3A%2F%2FSpacesStore%2F1e5beaab-a49b-4303-abb6-f443cf511283&cHash=7b5639fbbfaee1d3f92b1cd3e25f2f6

Idele, 2025. Dossier annuel Bovins lait, Année 2024 - Perspectives 2025, Coll. Dossier Économie de l'Élevage, N°557, 40 p., idele.fr/detail-article/dossier-annuel-bovins-lait-annee-2024-perspectives-2025

Interbev, 2024. Évaluation des impacts de la décapitalisation bovine en France, étude réalisée par Ceresco, 19 p.

Jeanneaux P., Ricard D., 2024. Trajectoires et recompositions du bassin de production laitier du massif jurassien : Vers l'intégration des systèmes intensifs de production de lait standard par les filières fromagères AOP (document de travail), 22 p.

PERROT C., LE DOARE C., DEPEYROT J.-N., 2018. Exploitations laitières françaises : une diversité en mouvement, Journées recherches ruminants, session économie, 6-10

Auvergne

Agreste Auvergne Rhône-Alpes, 2020. La filière "Bovins lait" (N°2), Coll. Essentiel, 35 pages, <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/la-filiere-bovins-lait-a3521.html>

Agreste Auvergne Rhône-Alpes, 2024. Les exploitations produisant sous signes officiels de la qualité et de l'origine (hors bio) en Auvergne-Rhône-Alpes. Les dossiers recensement agricole N°1, Coll. Essentiel, 48 pages, <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/les-exploitations-produisant-sous-signes-officiels-de-la-qualite-et-de-l-a5451.html>

ORAB, 2024. La filière bio en Auvergne-Rhône-Alpes, 16 p. <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/observatoire-regional-de-l-agriculture-biologique-en-auvergne-rhone-alpes-orab-r1188.html>

Grand Est

Agreste, 2021. Atlas de la région Grand Est N°3 - cheptel bovins et ovins, Coll Les dossier, 86 pages Atlas, <https://www.bnsp.insee.fr/ark:/12148/bc6p077hsst.pdf> ou https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2021-03-atlas2020-p18a26_cheptels_bovins_et_ovins_cle862d1a.pdf

MASA, 2021. Entreprises agroalimentaires : fiches régionales 2021 - Grand Est- Les chiffres clés de la région, <https://agriculture.gouv.fr/entreprises-agroalimentaires-fiches-regionales-2021>

Bretagne

Agreste, 2023. Recensement agricole 2020 Les exploitations bovines laitières en Bretagne, mars 2023 N°1, coll. Les dossiers, 21 p.
<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020-les-exploitations-bovines-laitieres-en-bretagne-a2938.html>

Chambre d'agriculture de Bretagne, 2025. Viande bovine : une diversité de modes de commercialisation 4p., <https://blog-eco-bzh.chambres-agriculture.fr/wp-content/uploads/2025/02/VIANDE-BOVINE-14-02-WEB.pdf>

Chambre d'agriculture de Bretagne, 2025. Lait : vers une évolution des rapports de force 4p., <https://blog-eco-bzh.chambres-agriculture.fr/wp-content/uploads/2025/02/FICHE-ECO-LAIT-14-02-WEB-1.pdf>

Pays de la Loire

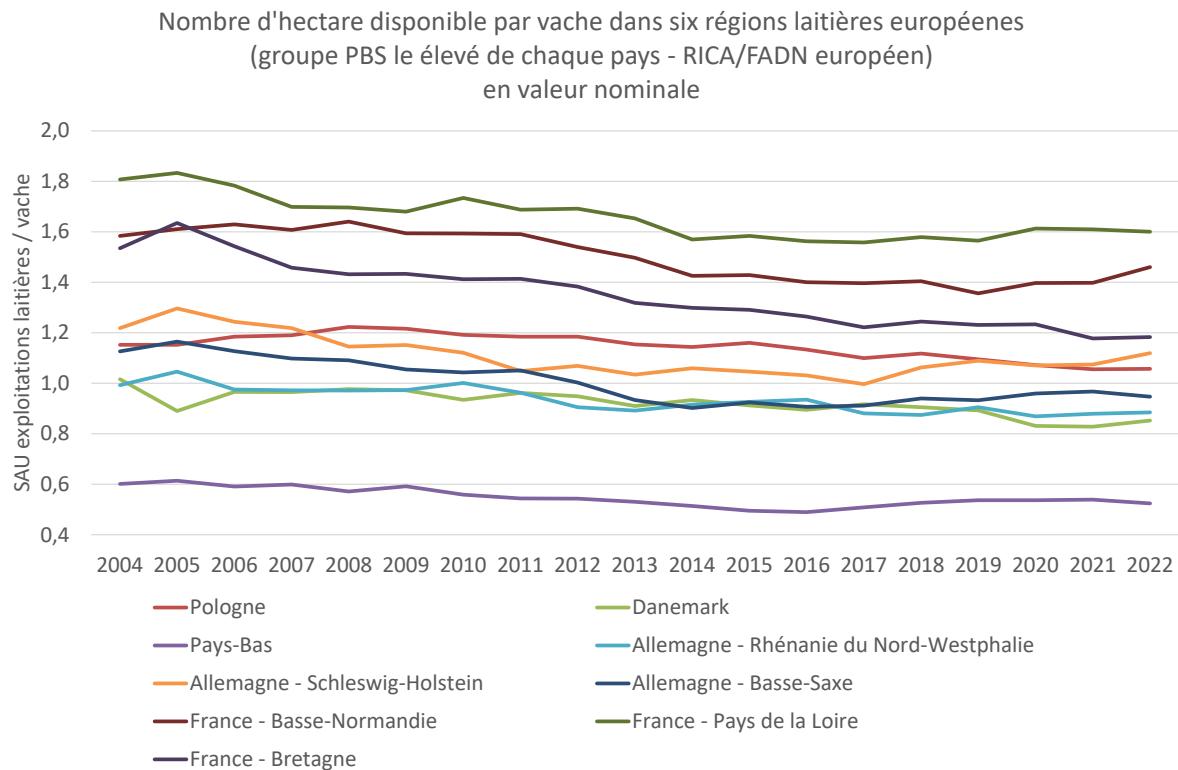
Agreste, 2022. Fiche filière lait de vache, coll. Essentiel, 2 p., https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Essentiel_2022_01_FilLait_cle0944f9-1.pdf

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, 2022. Un état des lieux de la filière bovine, 3 p., <https://rd-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/detail-publication/actualites/etat-des-lieux-de-la-filiere-laitiere-en-pays-de-la-loire/>

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, 2022. Un état des lieux de la filière bovine en Pays de la Loire, 3 p., https://rd-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/FAL_commun/publications/Pays_de_la_Loire/2022/2022_etat_des_lieux_de_la_filiere_viande_bovine.pdf.pdf

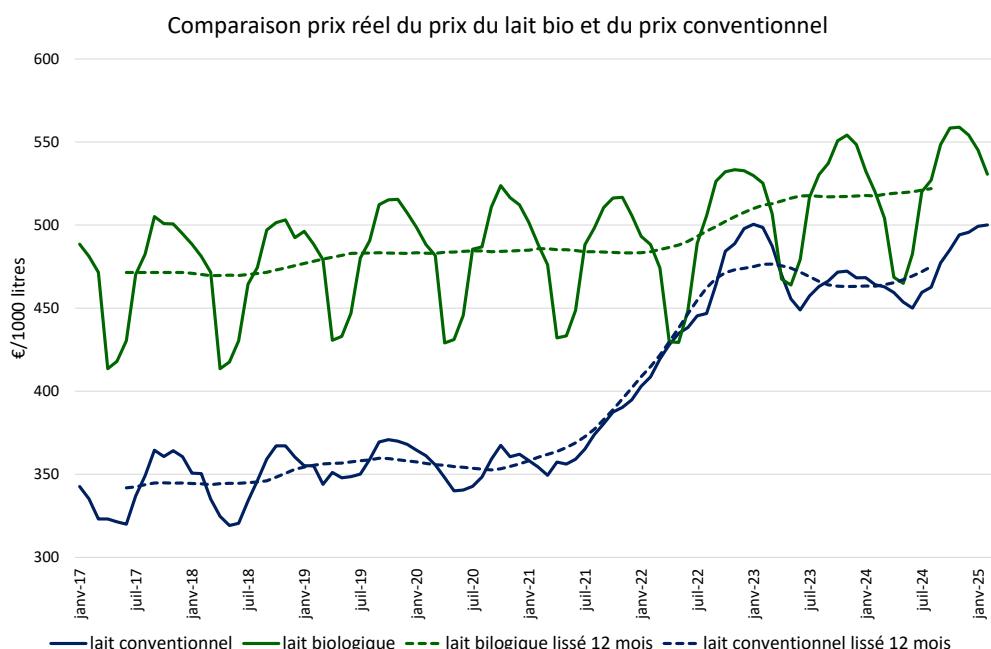
ANNEXE 7 : GRAPHIQUES

Graphique 1



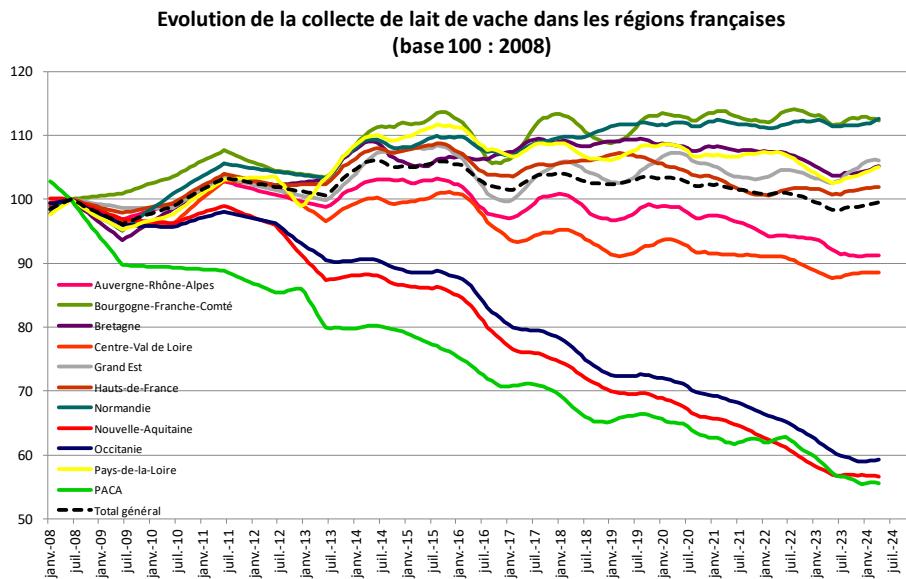
Pologne : Malopolska i Pogórze

Graphique 2



Source : FranceAgriMer (traitement CGAAER)

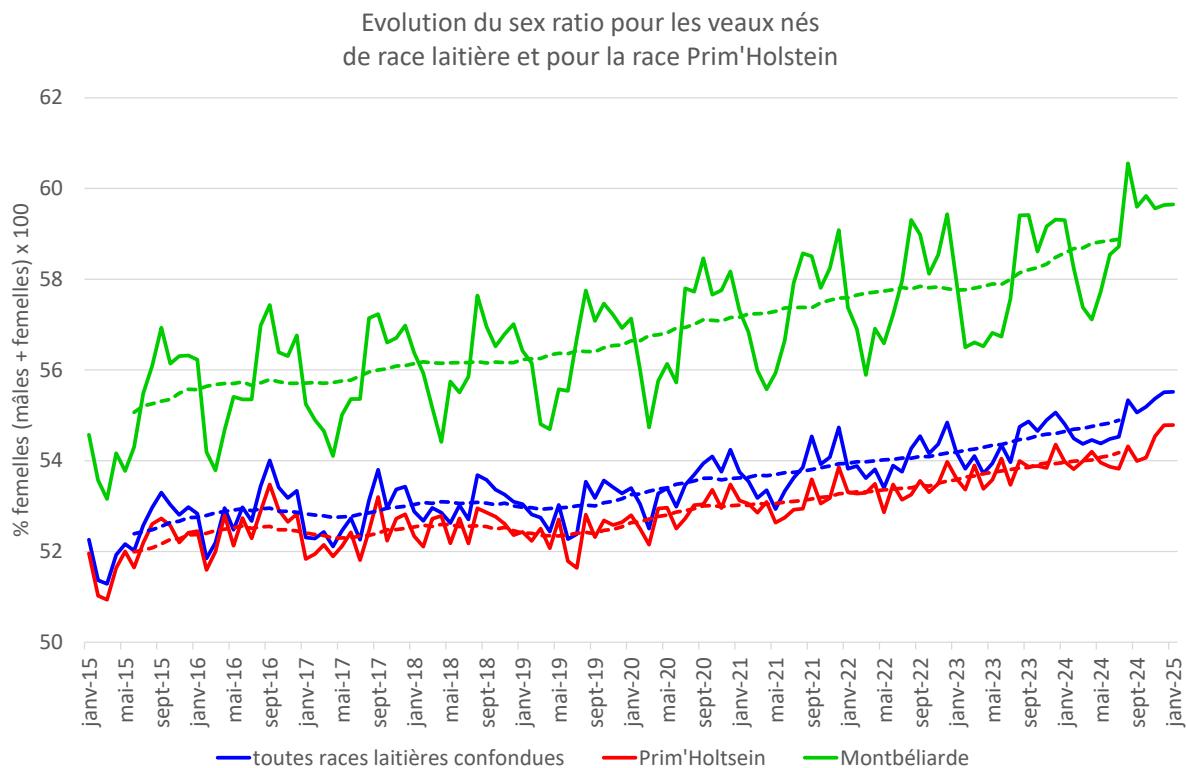
Graphique 3



(données estimées pour la période de 2008 à 2013)

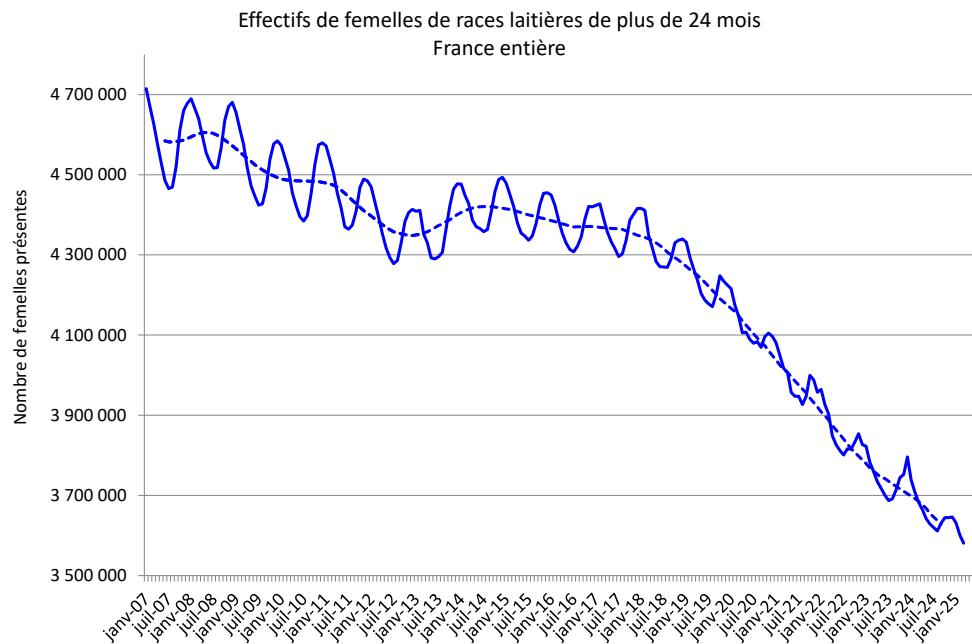
Source : FranceAgriMer / SSP-EML (traitement CGAAER)

Graphique 4



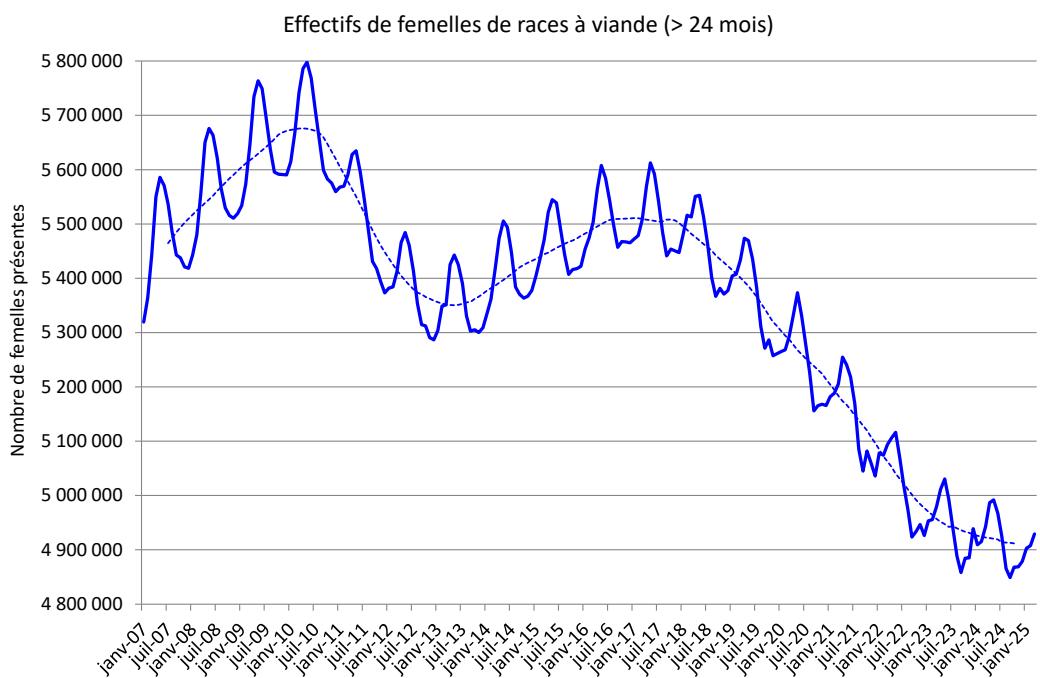
Source DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL (traitement CGAAER)

Graphique 5



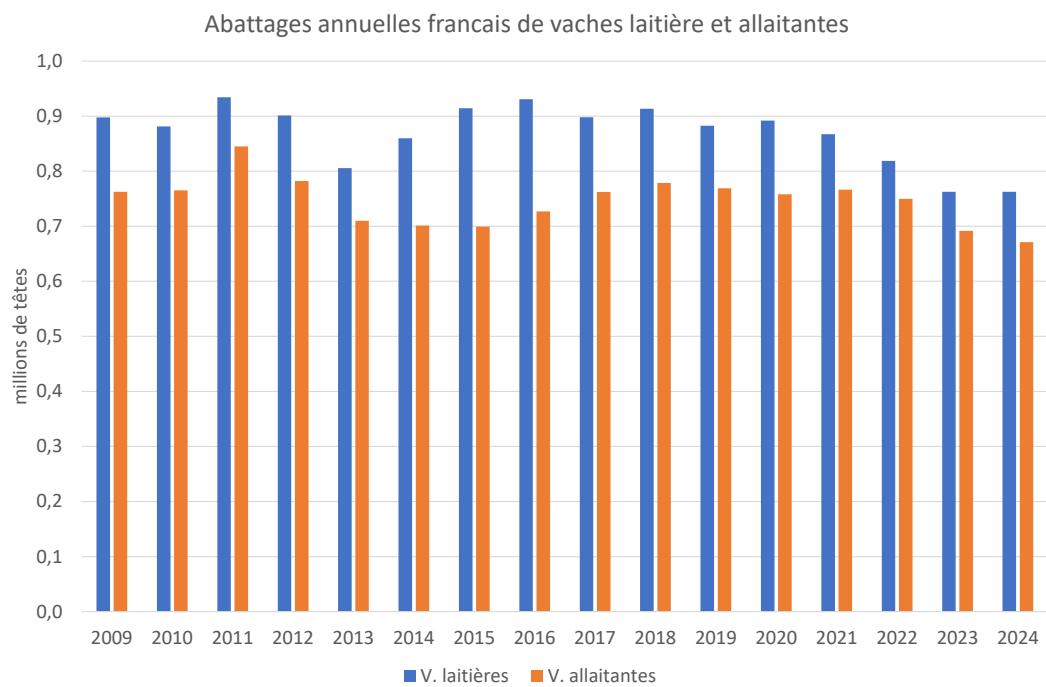
Source DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL (traitement CGAAER)

Graphique 6



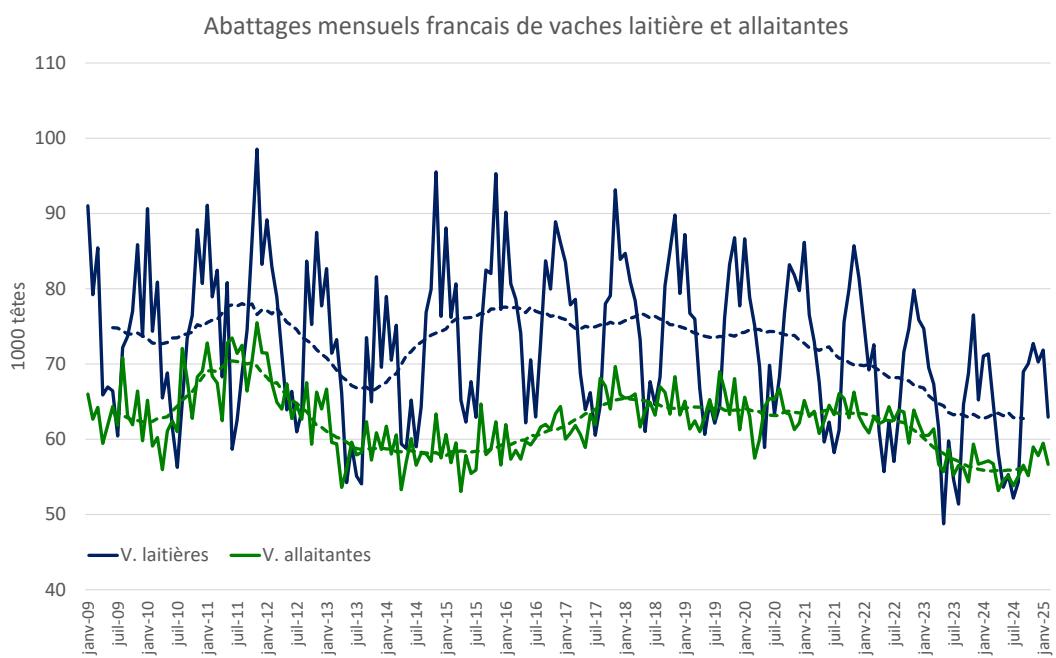
Source DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL (traitement CGAAER)

Graphique 7

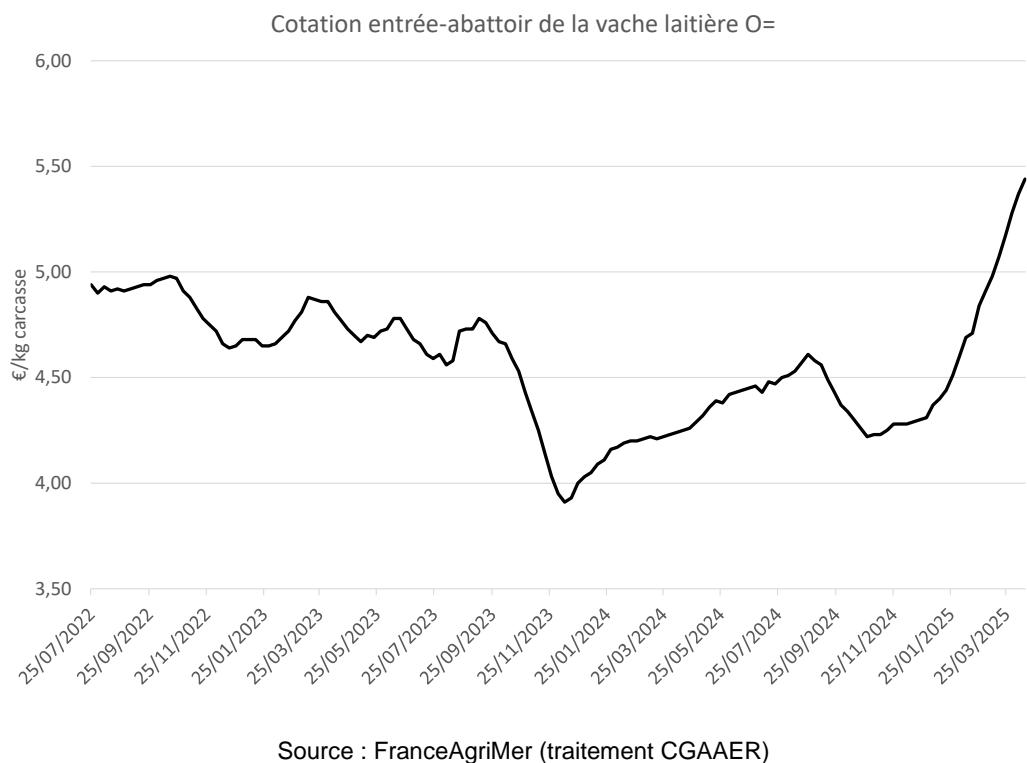


Source : FranceAgriMer (traitement CGAAER)

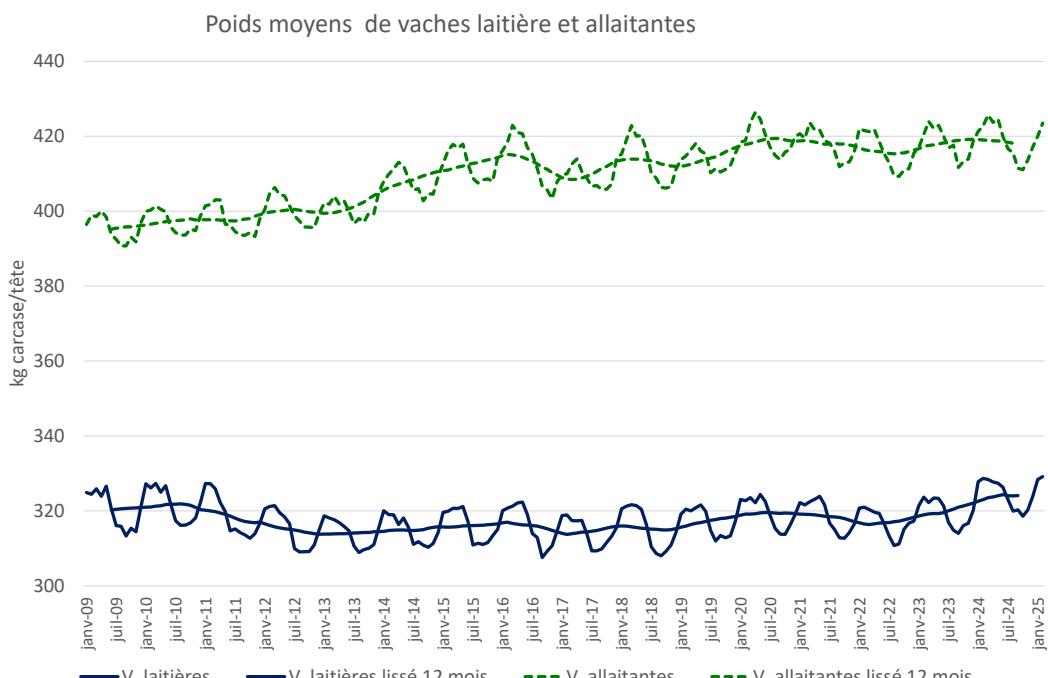
Graphique 8



Graphique 9

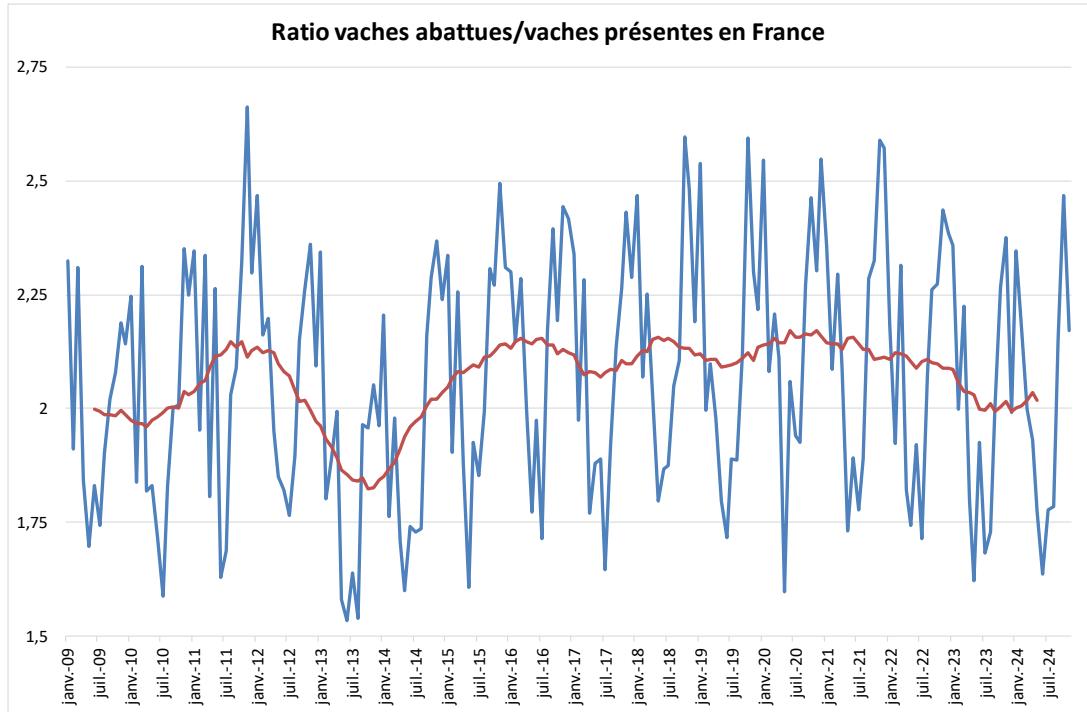


Graphique 10



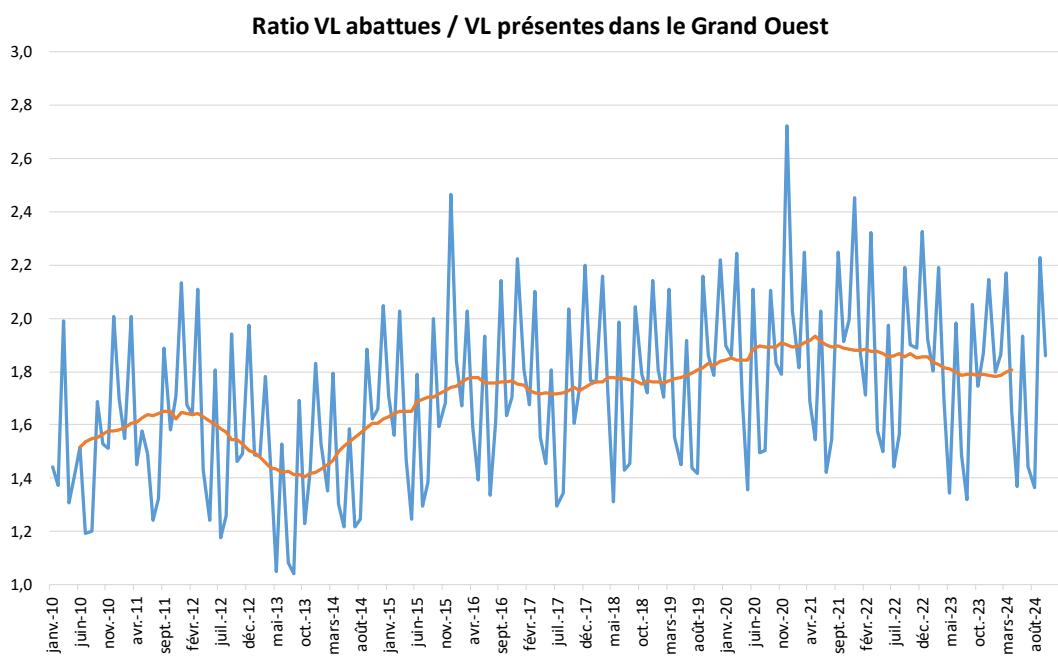
Source : Agreste/SSP (traitement CGAAER)

Graphique 11



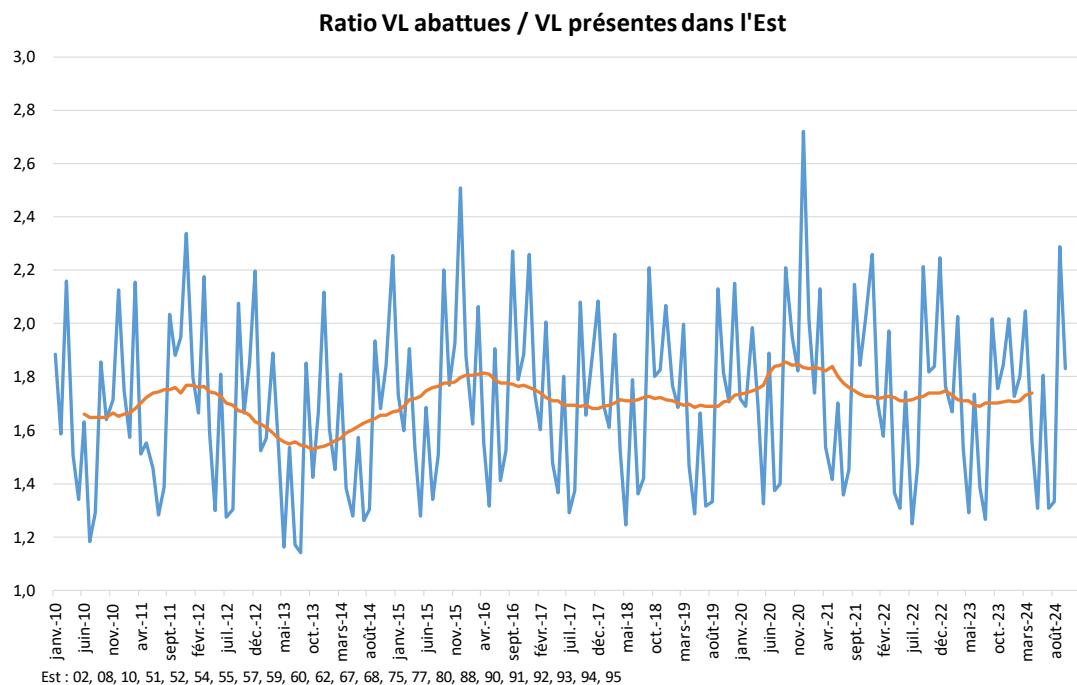
Source : SSP et BDNI (traitement CGAAER)

Graphique 12



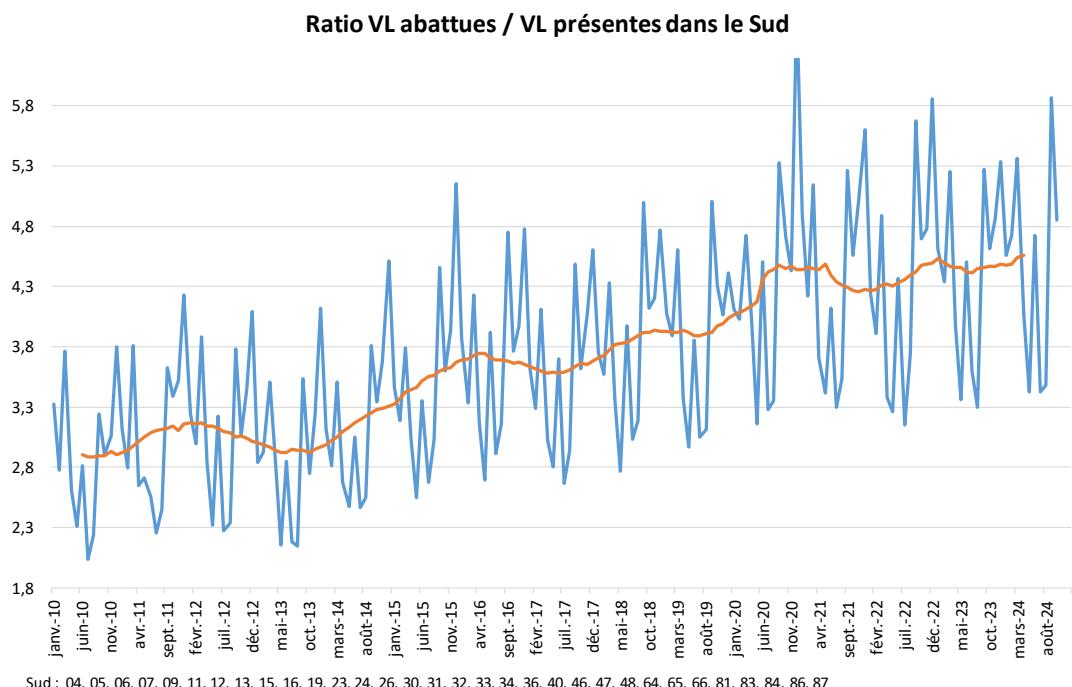
Source : Normabev et BDNI (traitement CGAAER)

Graphique 13



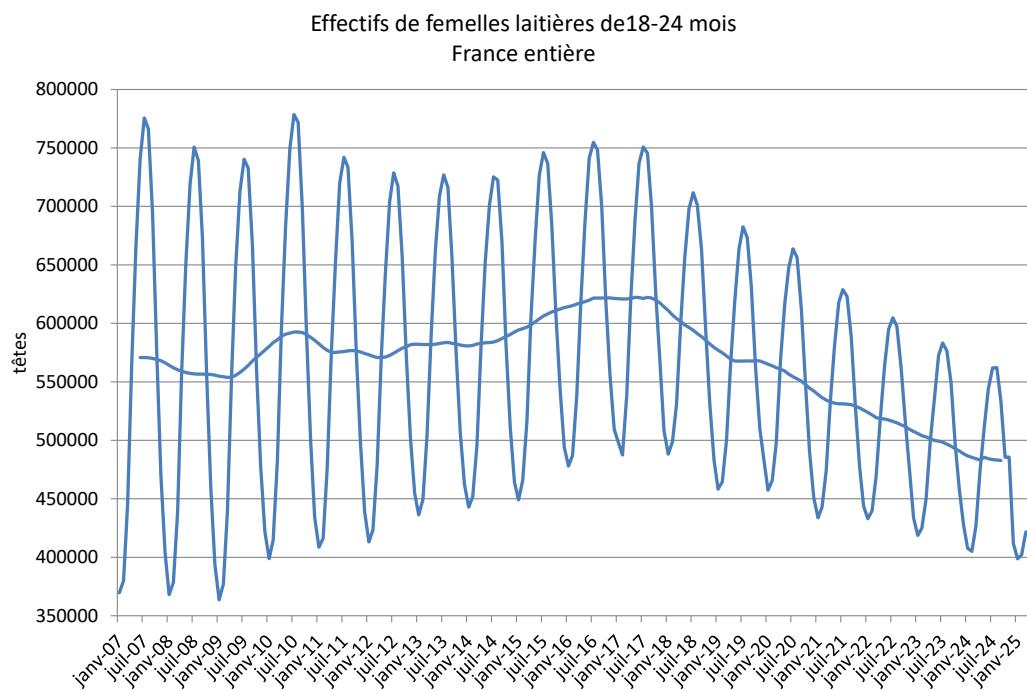
Source : Normabev et BDNI (traitement CGAAER)

Graphique 14



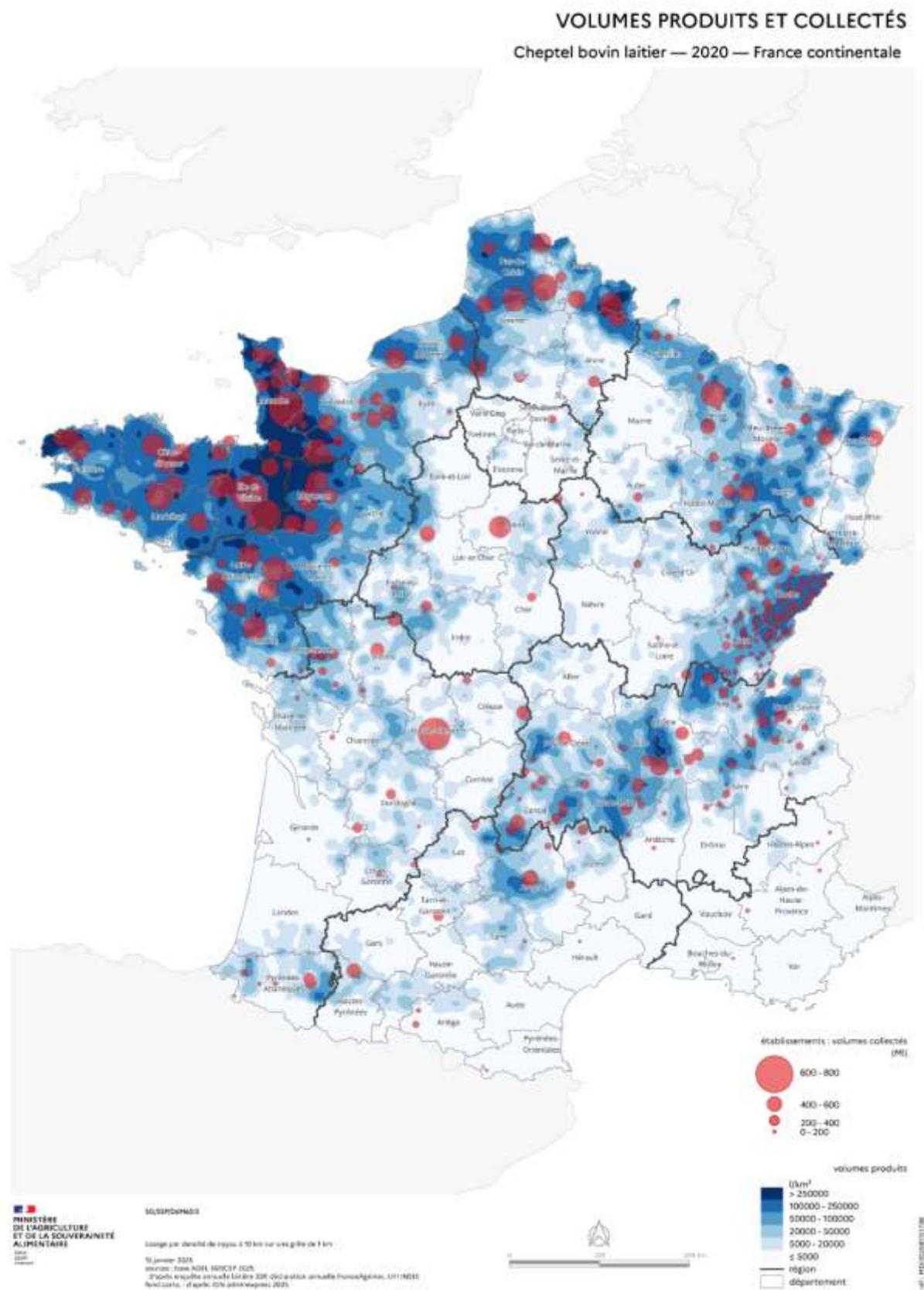
Source : Normabev et BDNI (traitement CGAAER)

Graphique 15



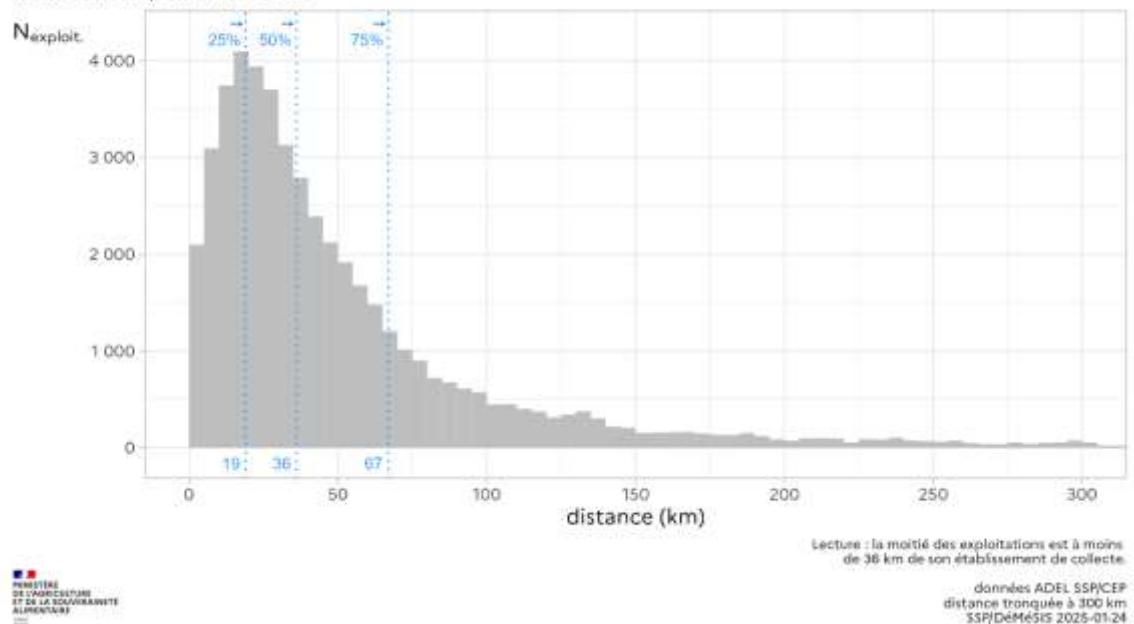
Source DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL (traitement CGAAER)

Graphique 16

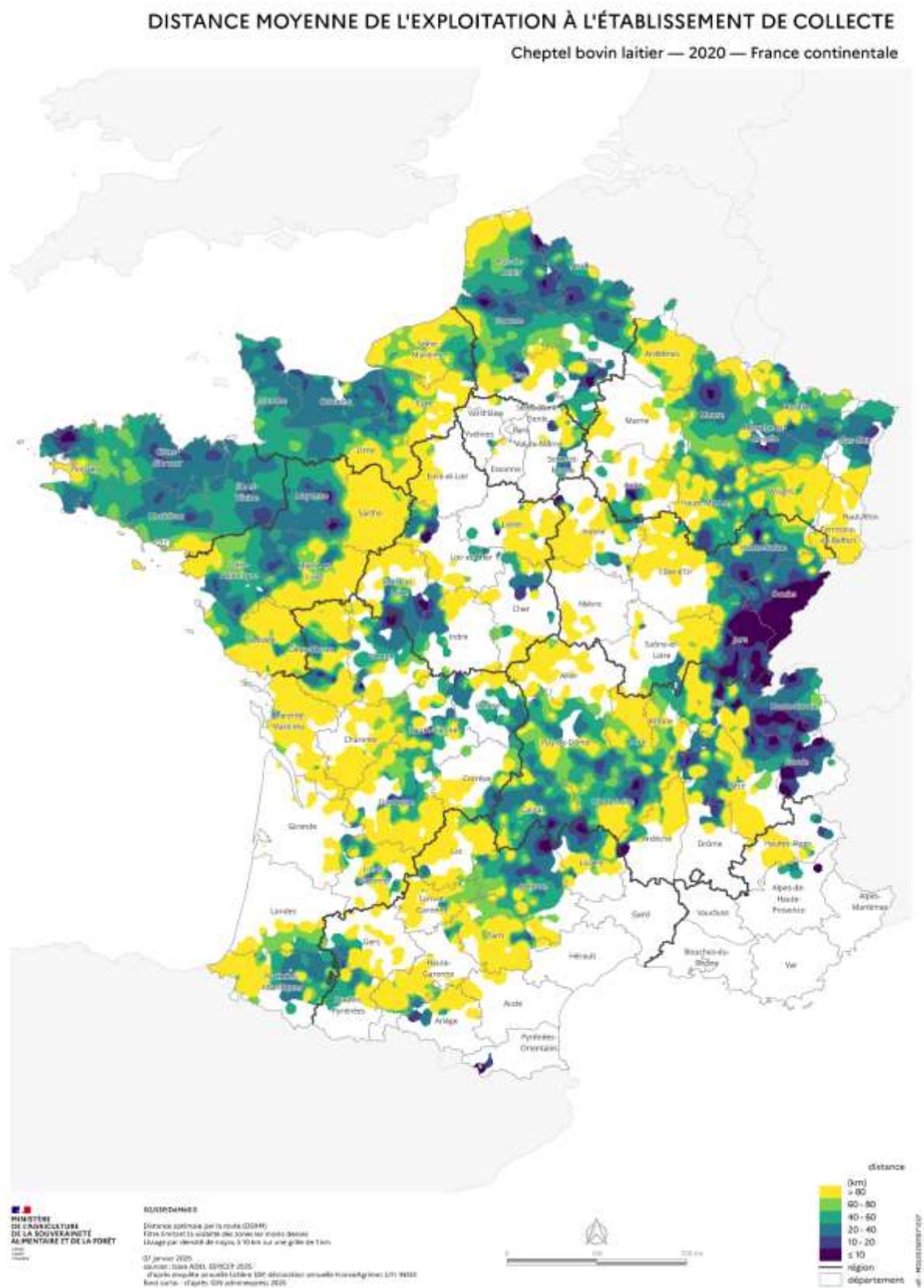


Graphique 17

Distance des exploitations laitières bovines à leur établissement de collecte
France métropolitaine – 2020

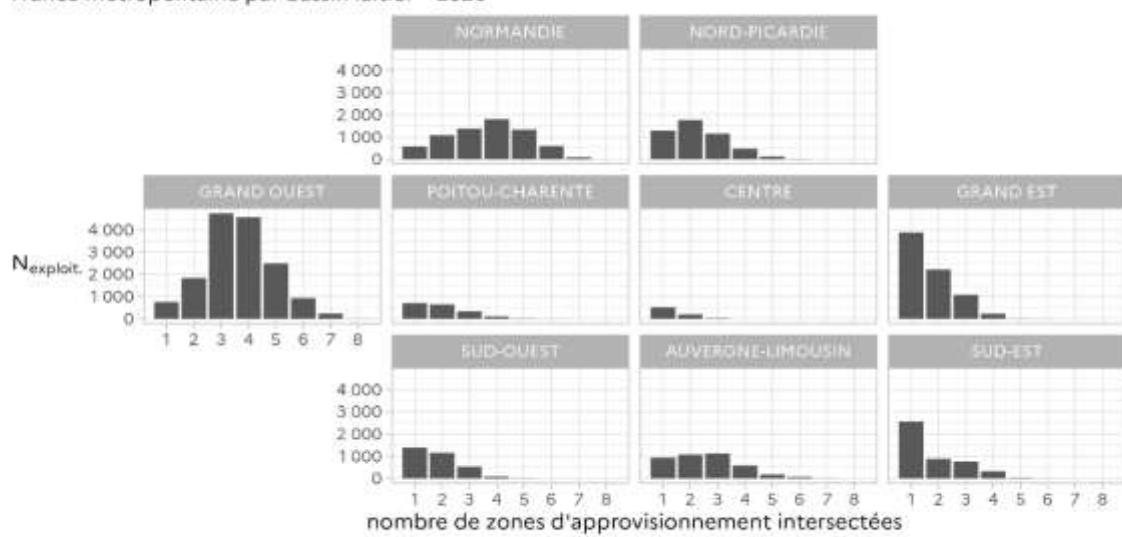


Graphique 18



Graphique 19

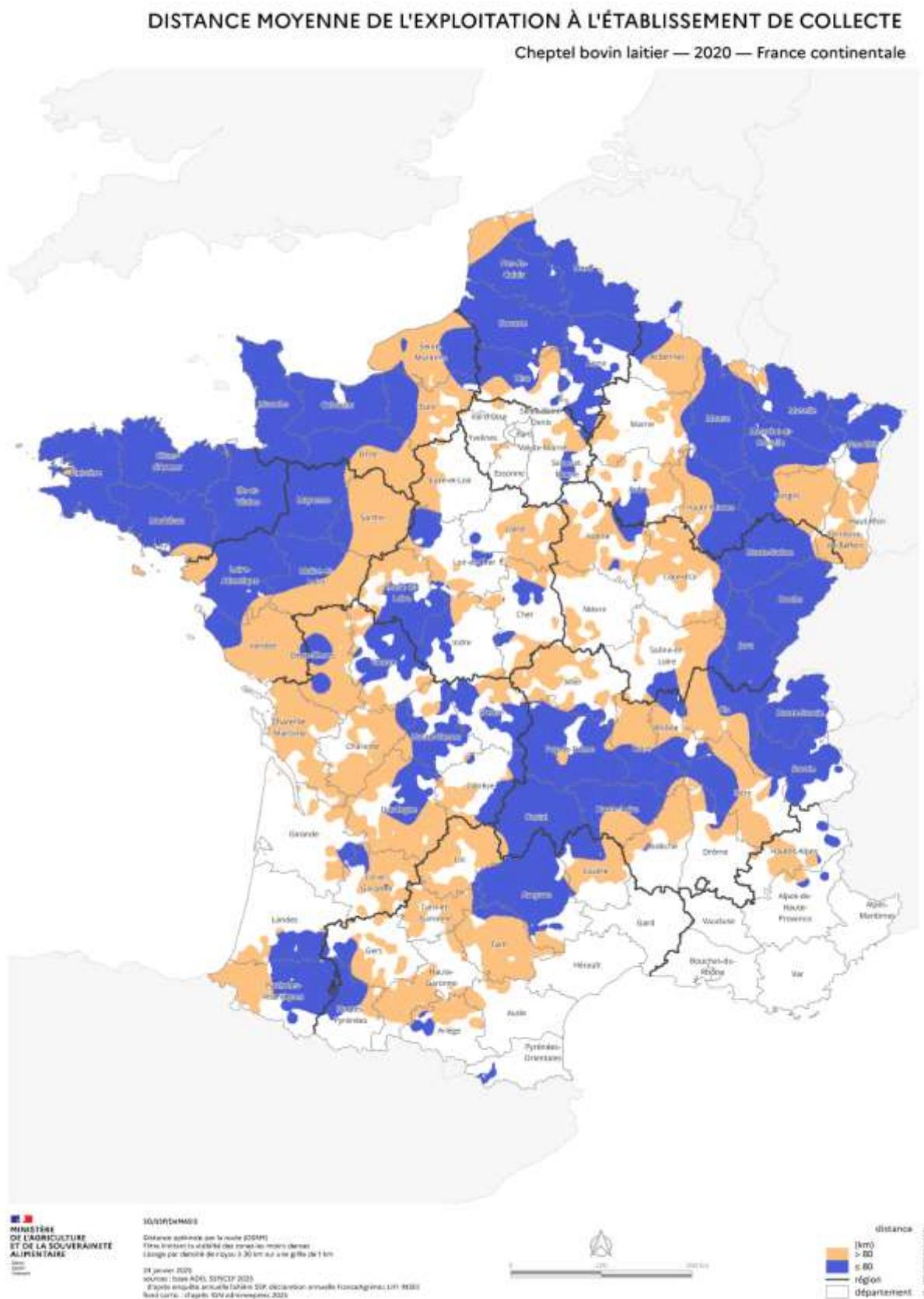
Exploitations laitières bovines : choix potentiel des établissements de collecte
France métropolitaine par bassin laitier – 2020



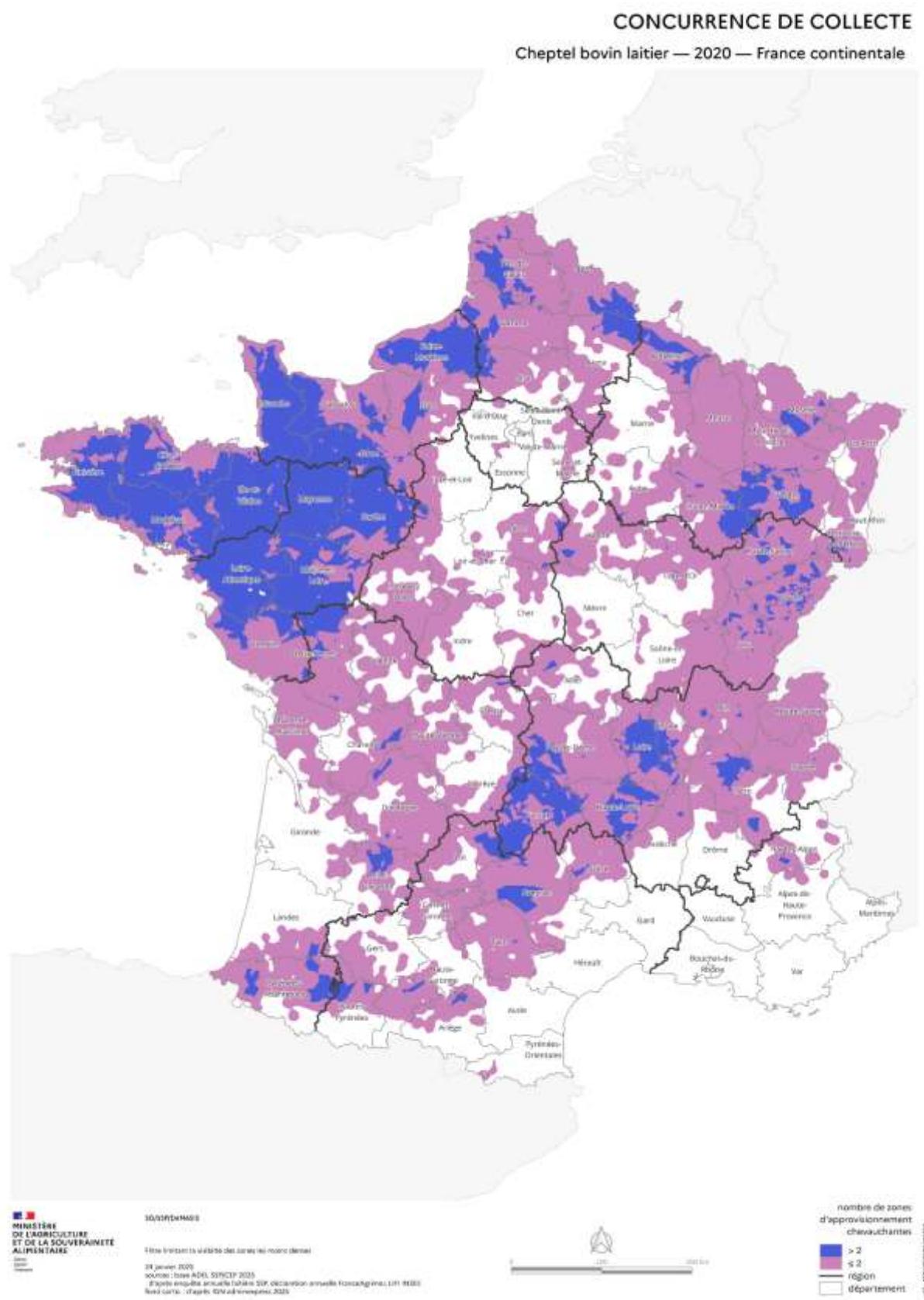
Lecture : dans le bassin Grand Est près de 4 000 exploitations ne sont desservies que par une seule zone d'approvisionnement.

données ADEL SSP/CEP
SSP/DéMéSIS 2025-01-24

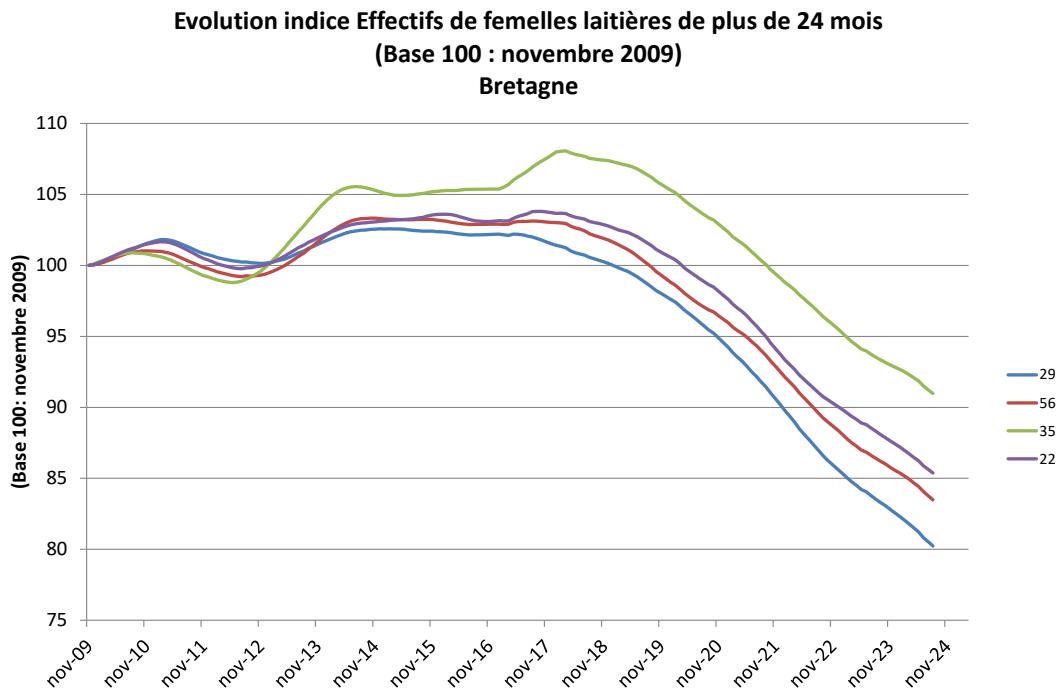
Graphique 20



Graphique 21

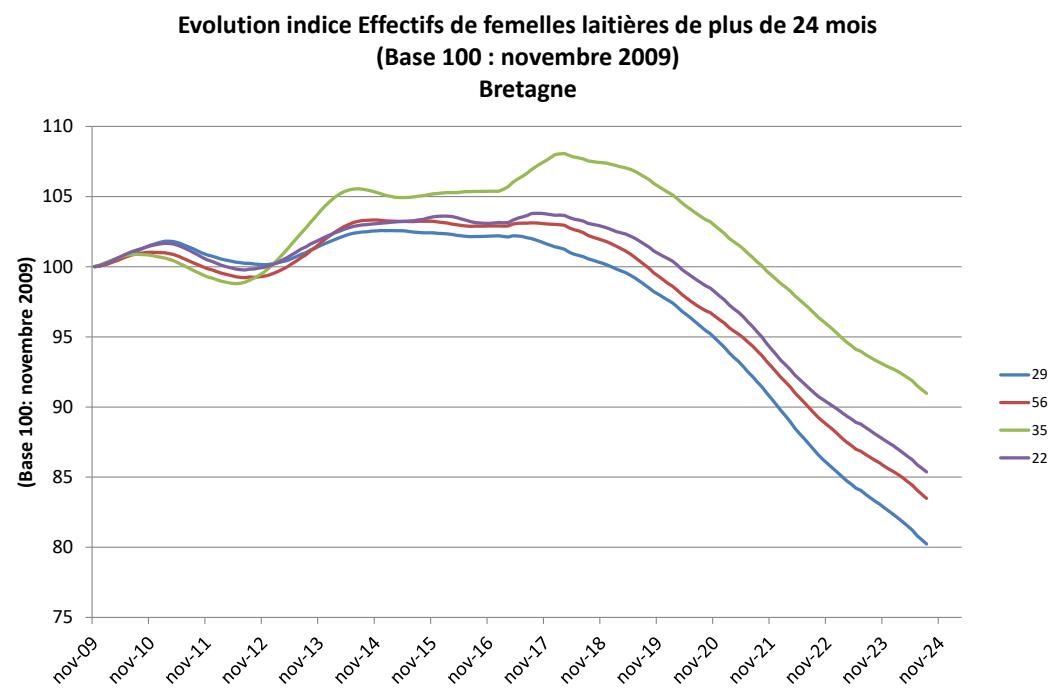


Graphique 22



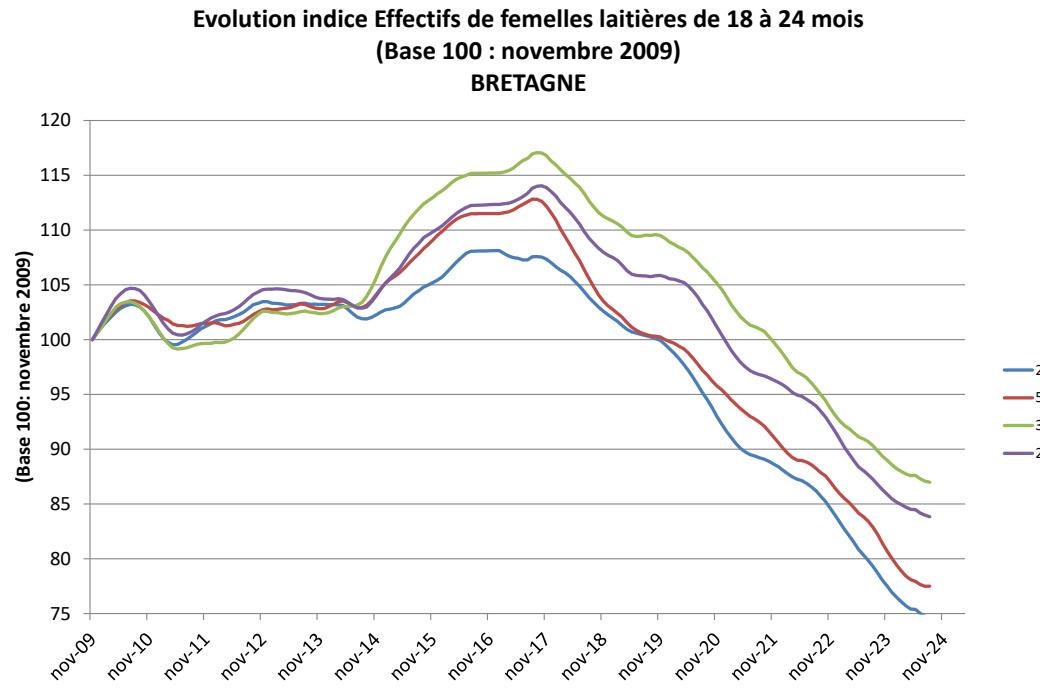
Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

Graphique 23



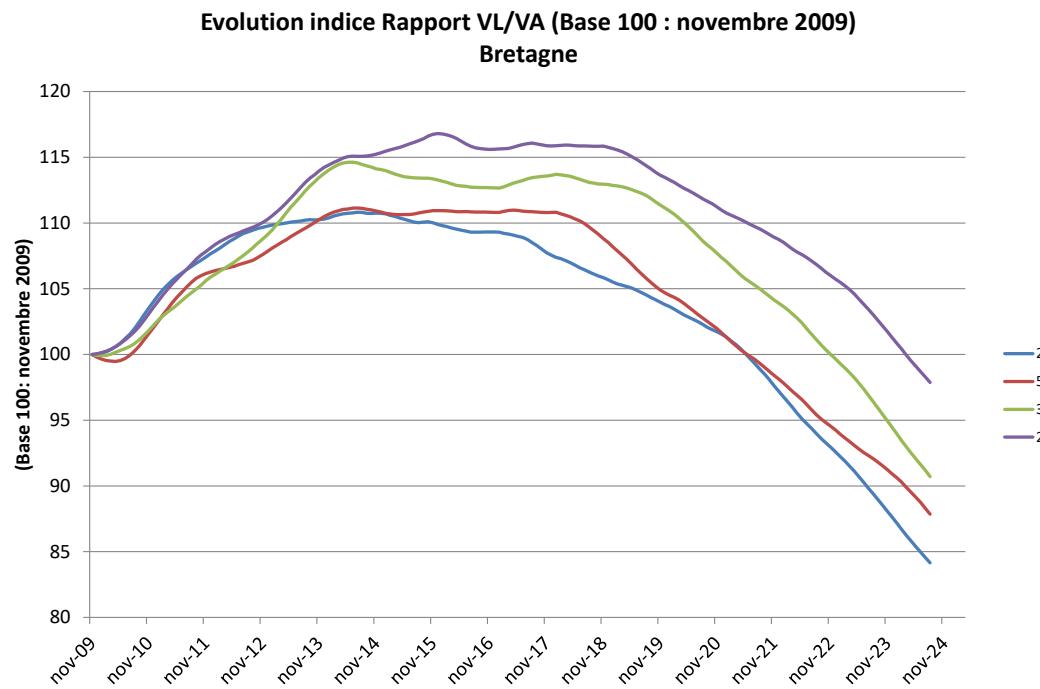
Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

Graphique 24



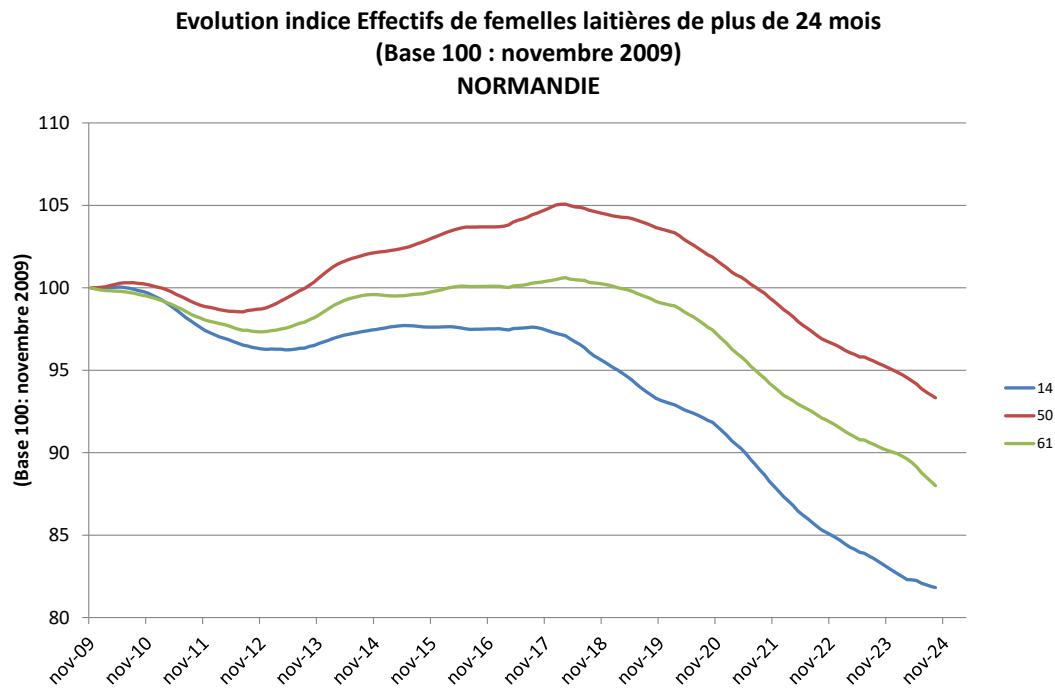
Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

Graphique 25



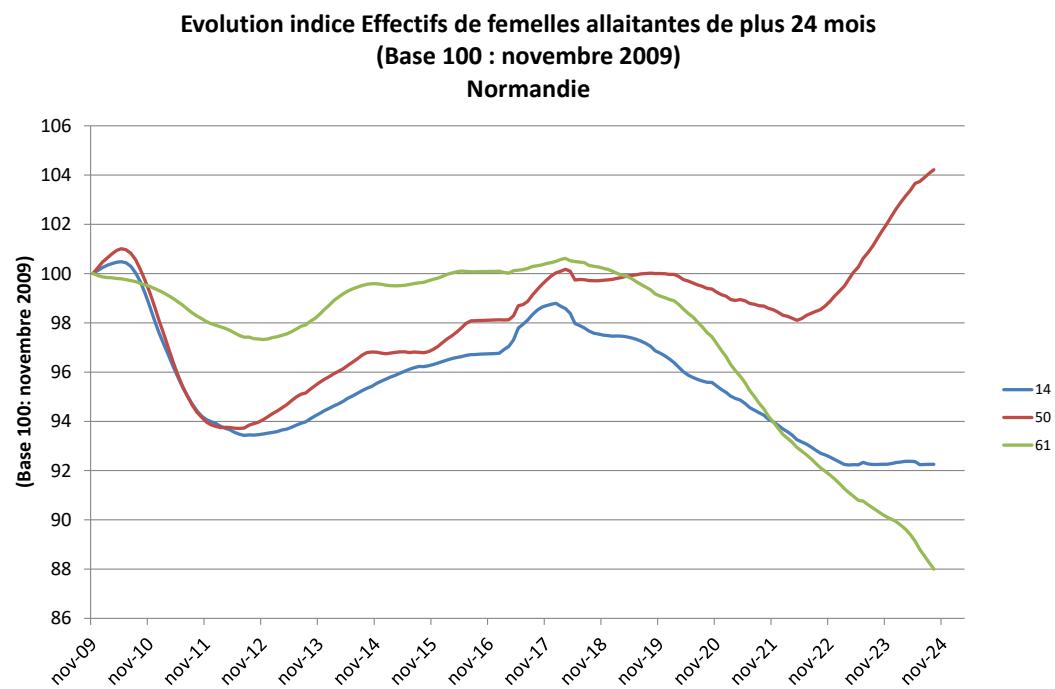
Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

Graphique 26



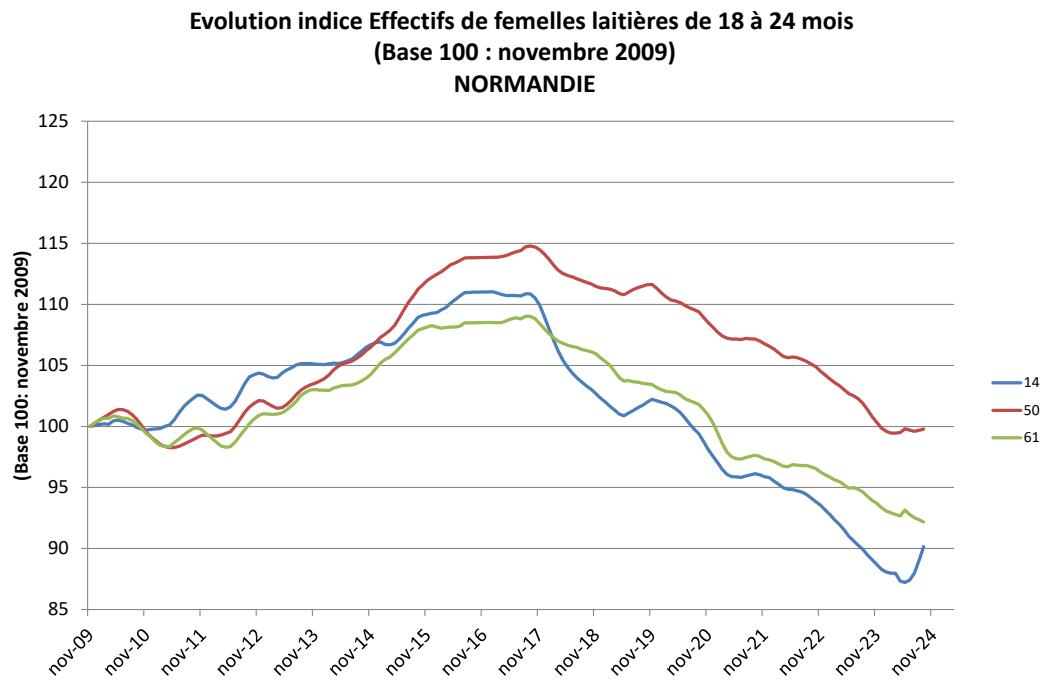
Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

Graphique 27



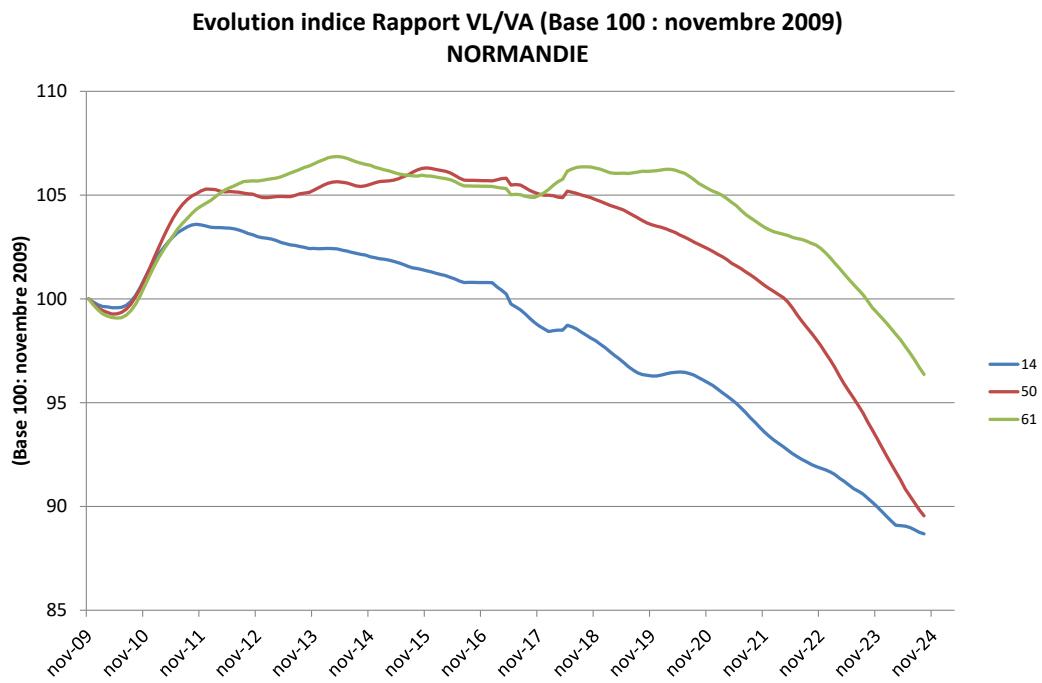
Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

Graphique 28



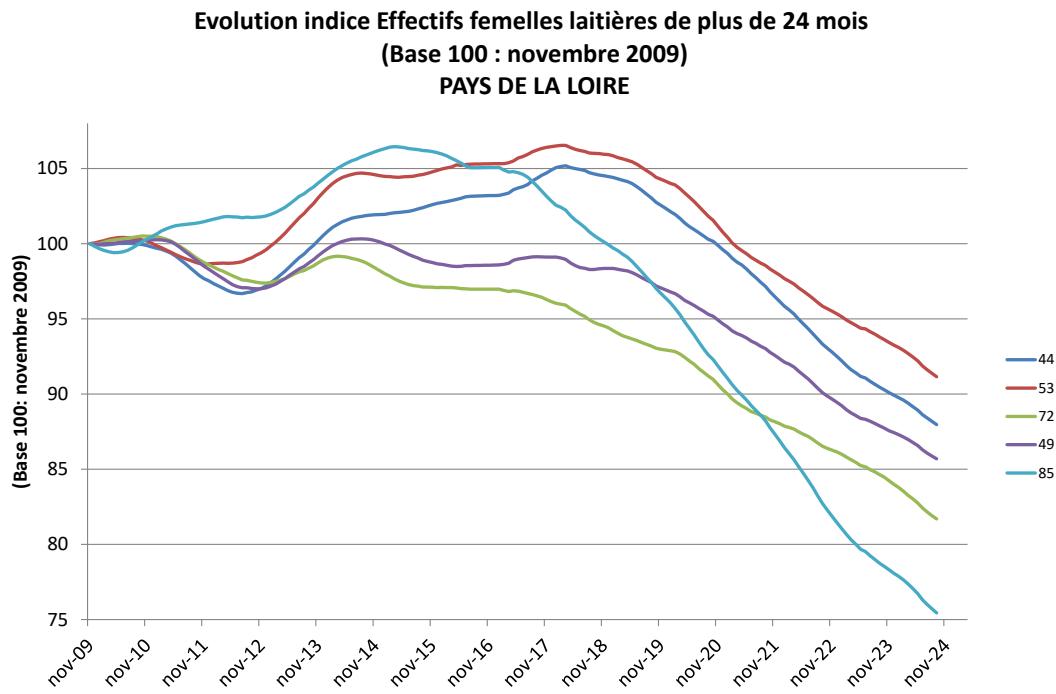
Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

Graphique 29



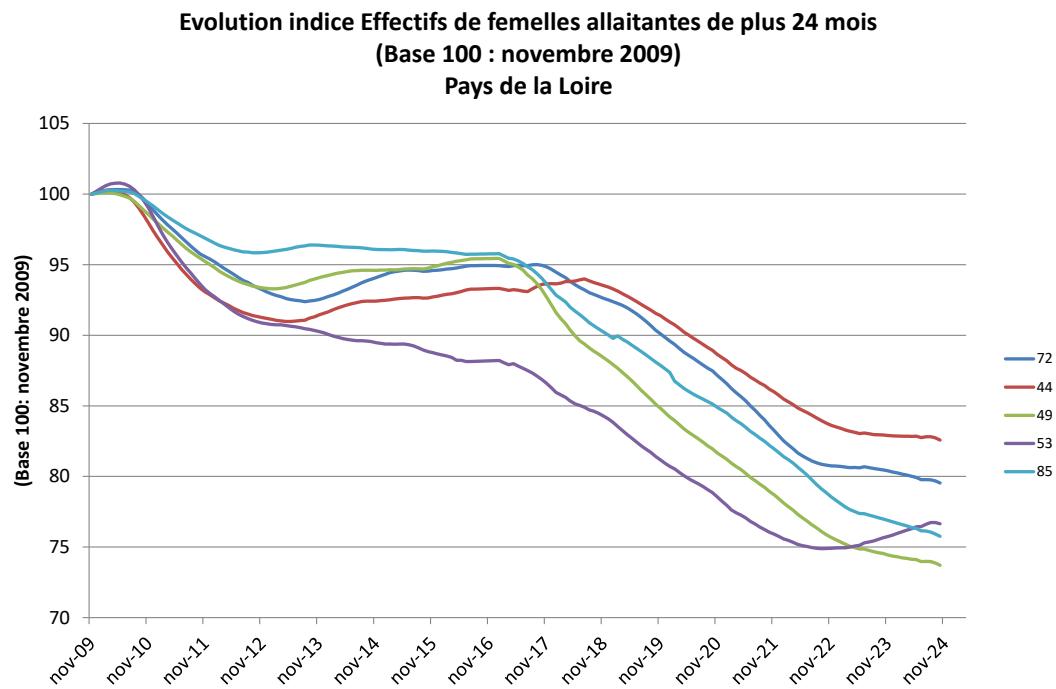
Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

Graphique 30



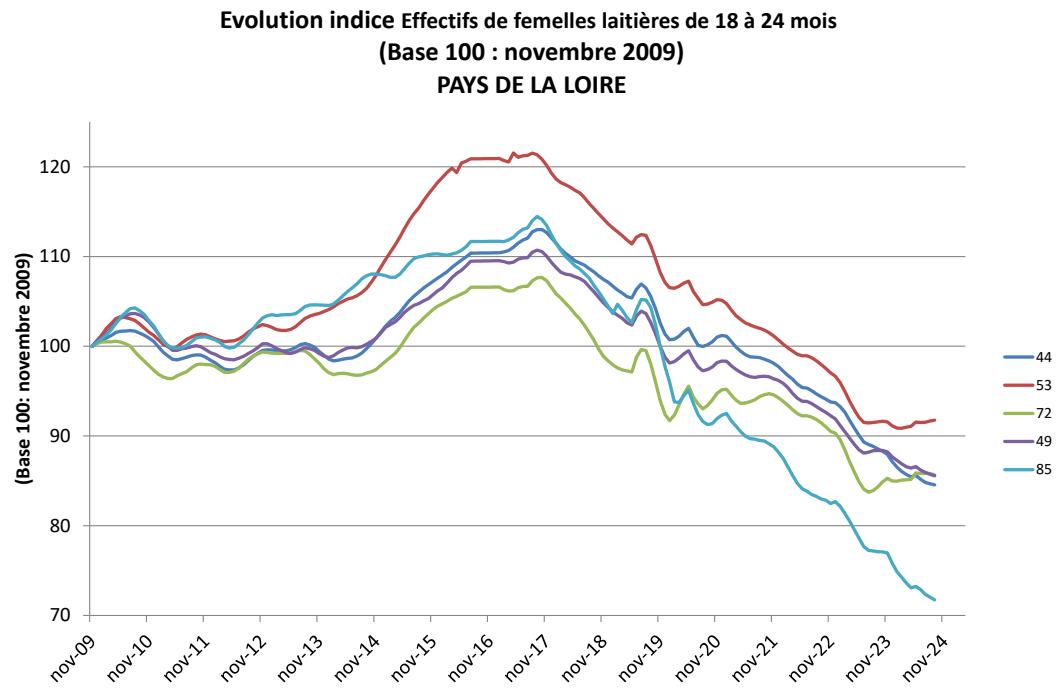
Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

Graphique 31



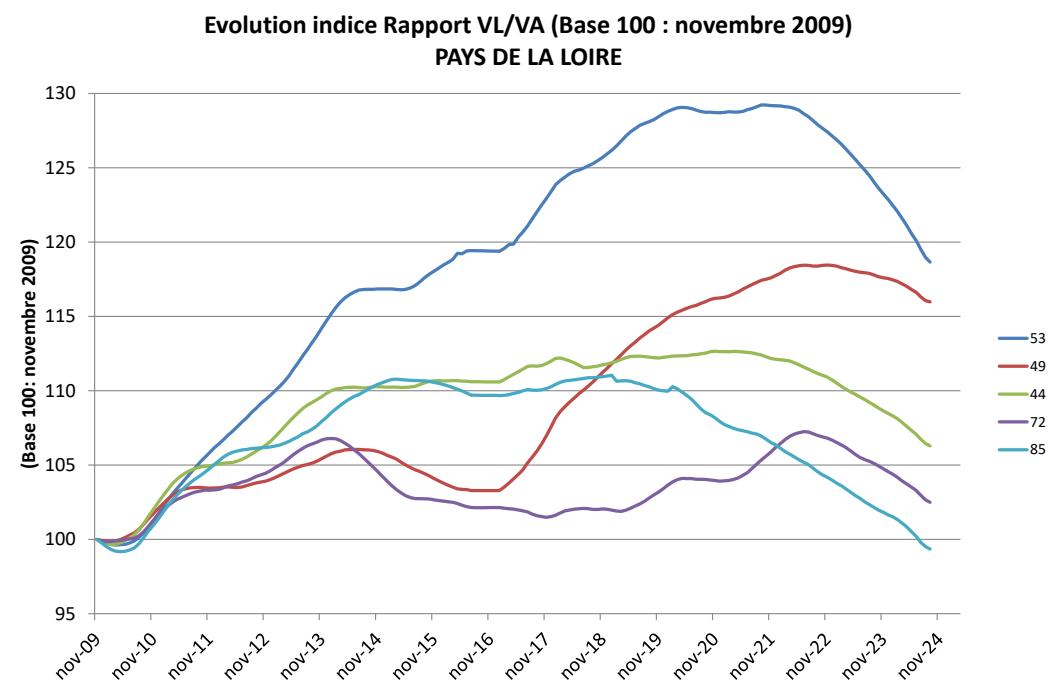
Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

Graphique 32



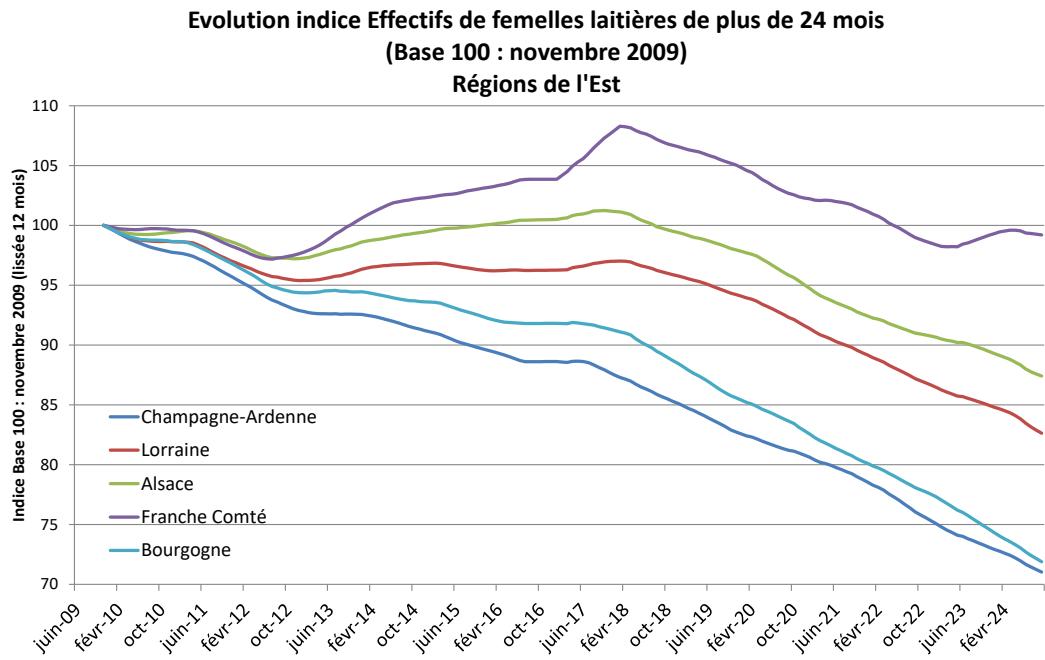
Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

Graphique 33



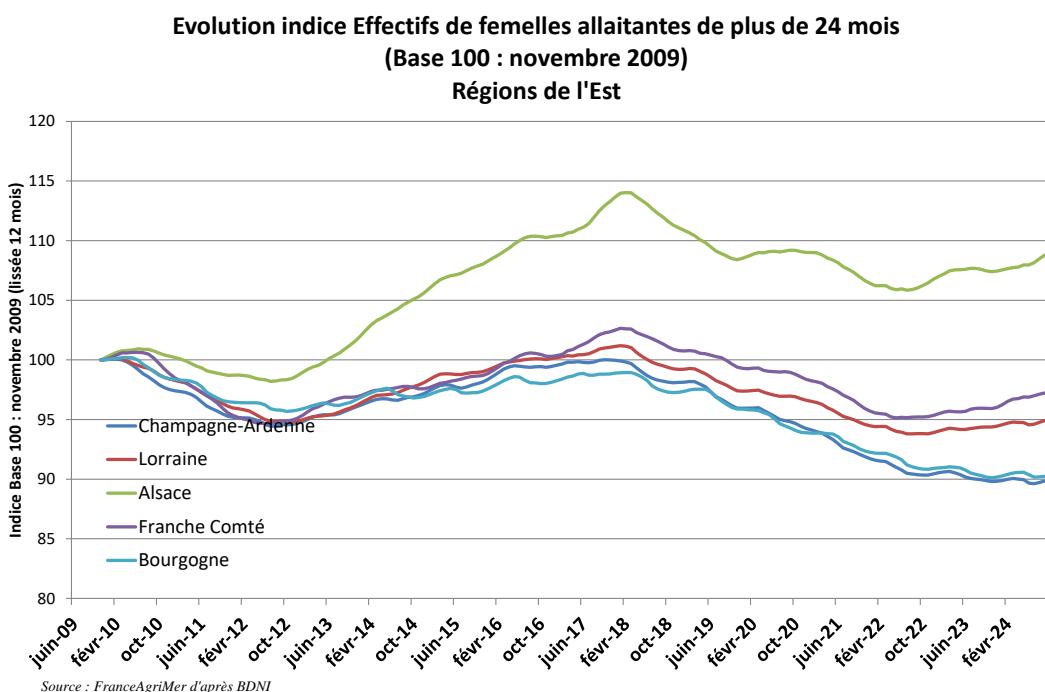
Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

Graphique 34



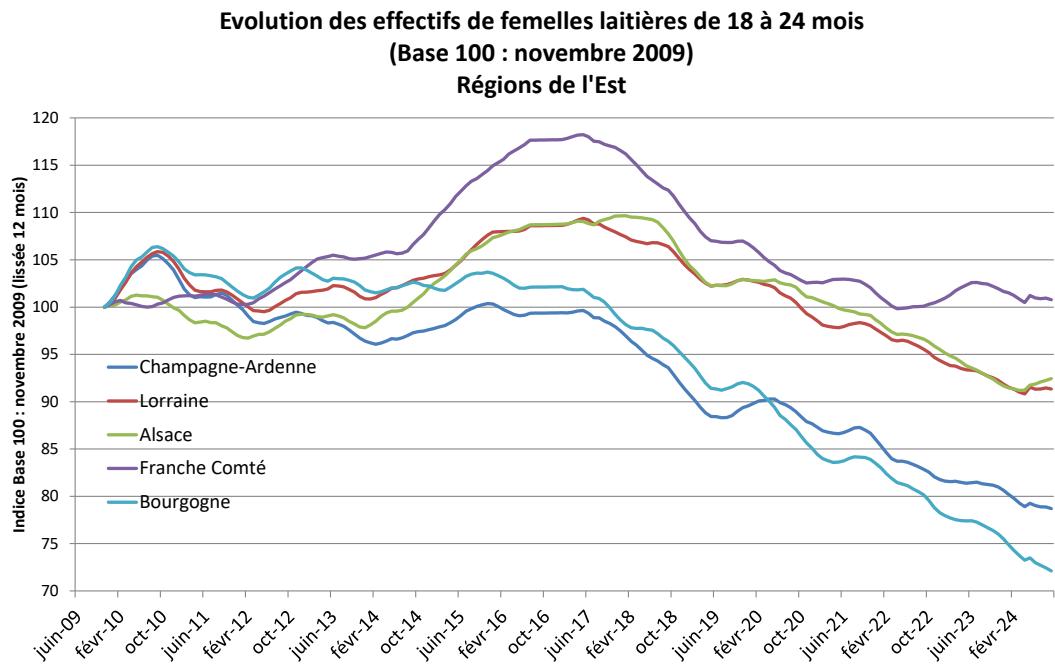
Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

Graphique 35



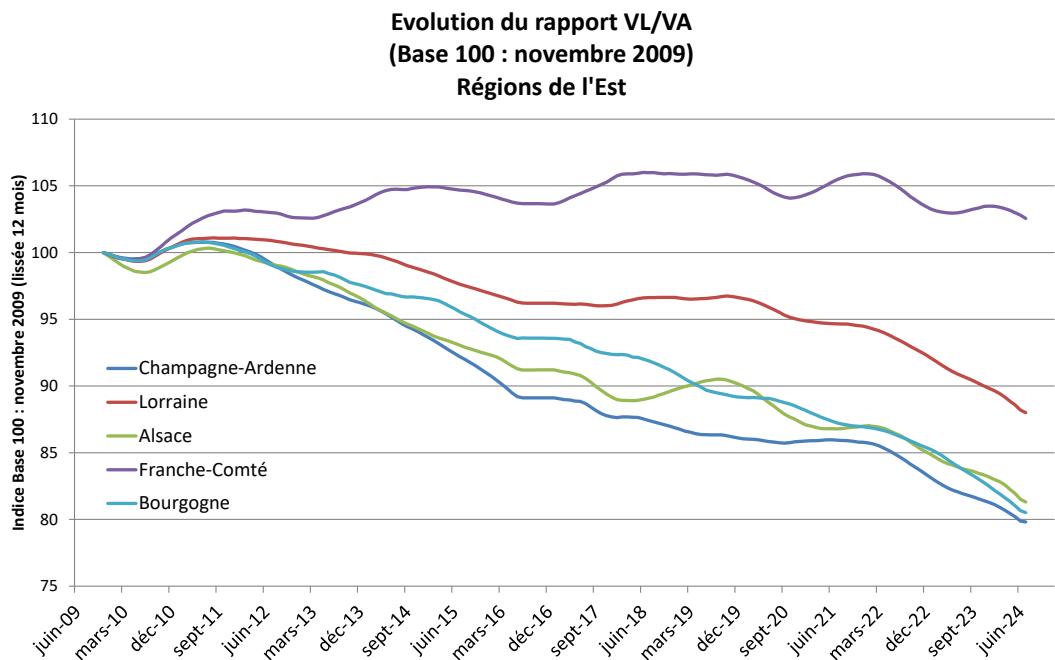
Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

Graphique 36



Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

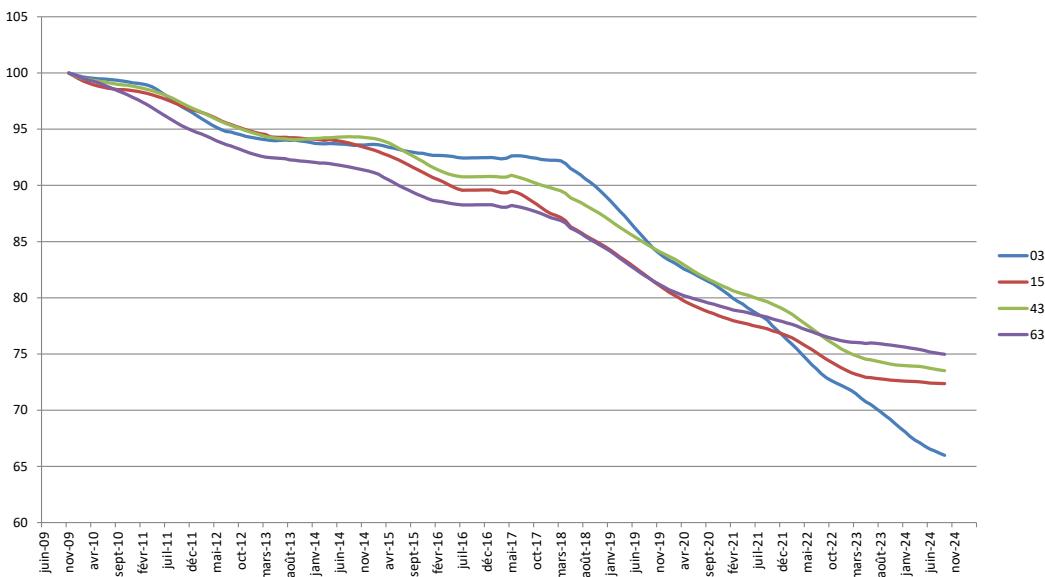
Graphique 37



Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

Graphique 38

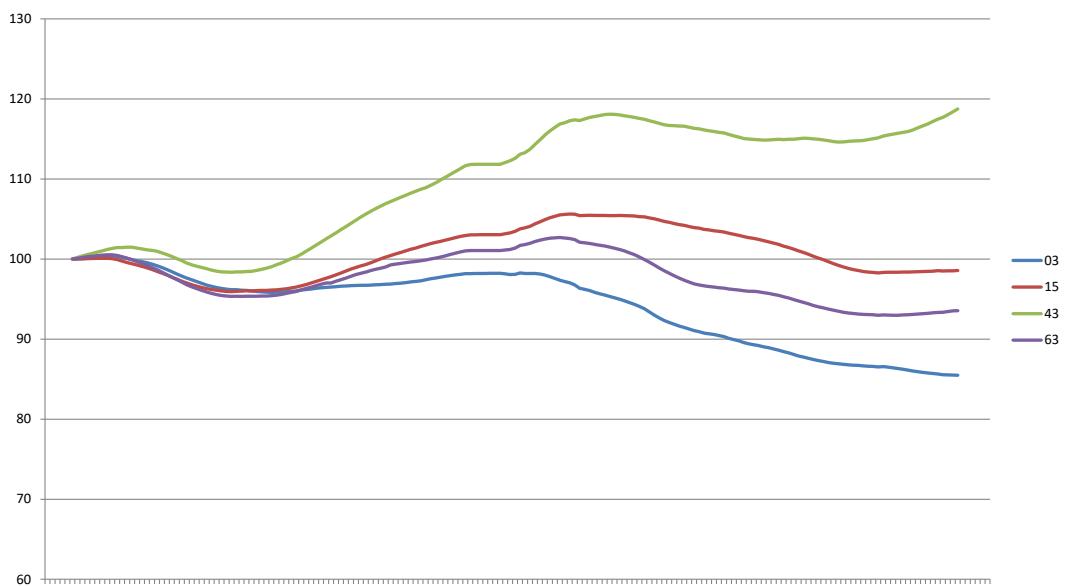
**Evolution du cheptel des femelles laitières de plus de 24 mois
(indice 100 : novembre 2009)**
Auvergne



Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

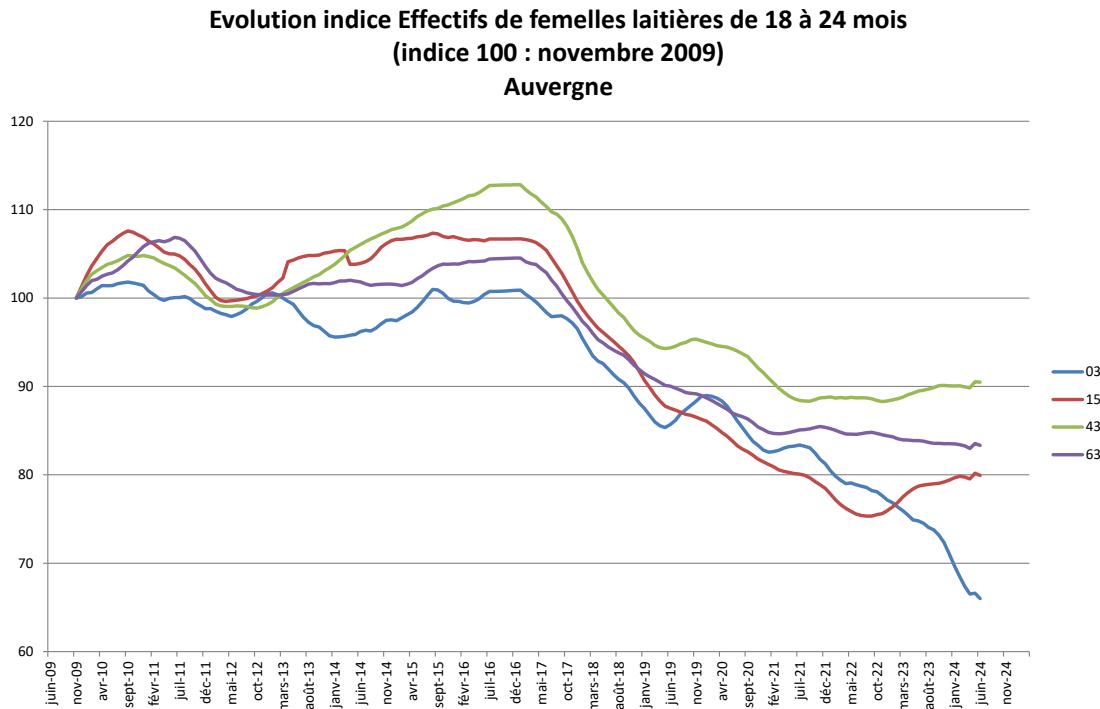
Graphique 39

**Evolution indice Effectifs de femelles allaitantes de plus de 24 mois
(indice 100 : novembre 2009)**
Auvergne

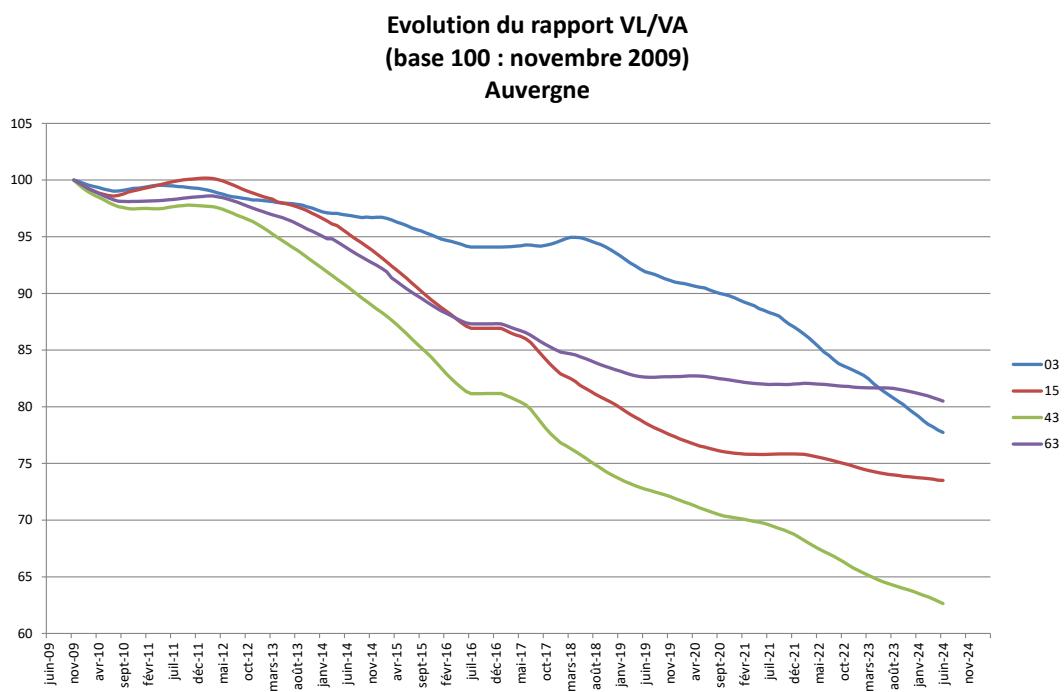


Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

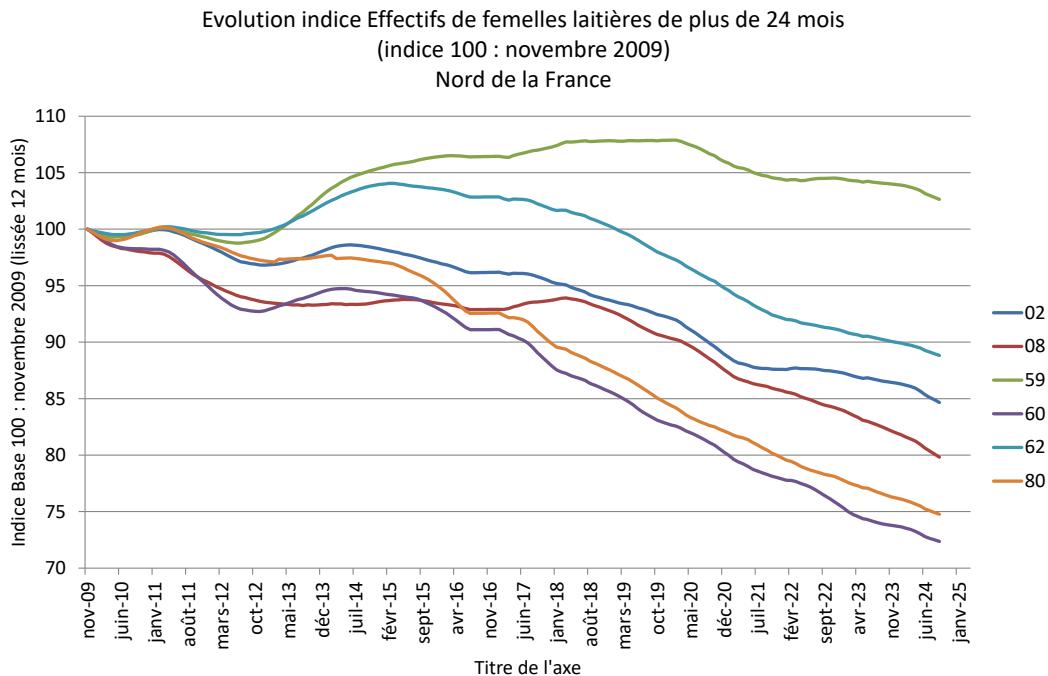
Graphique 40



Graphique 41

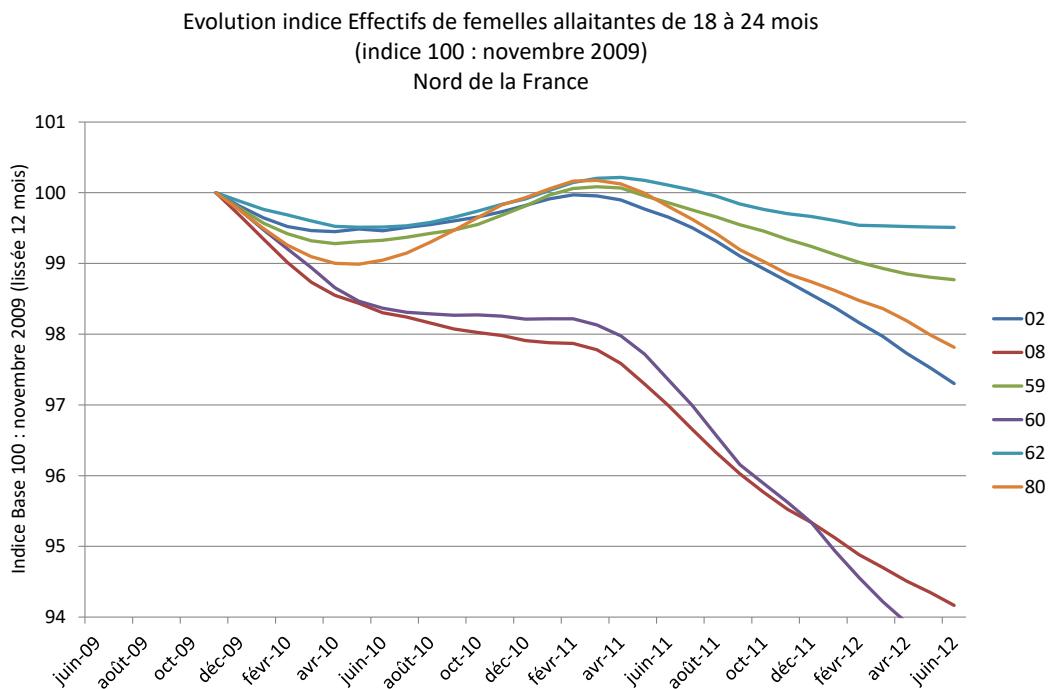


Graphique 42



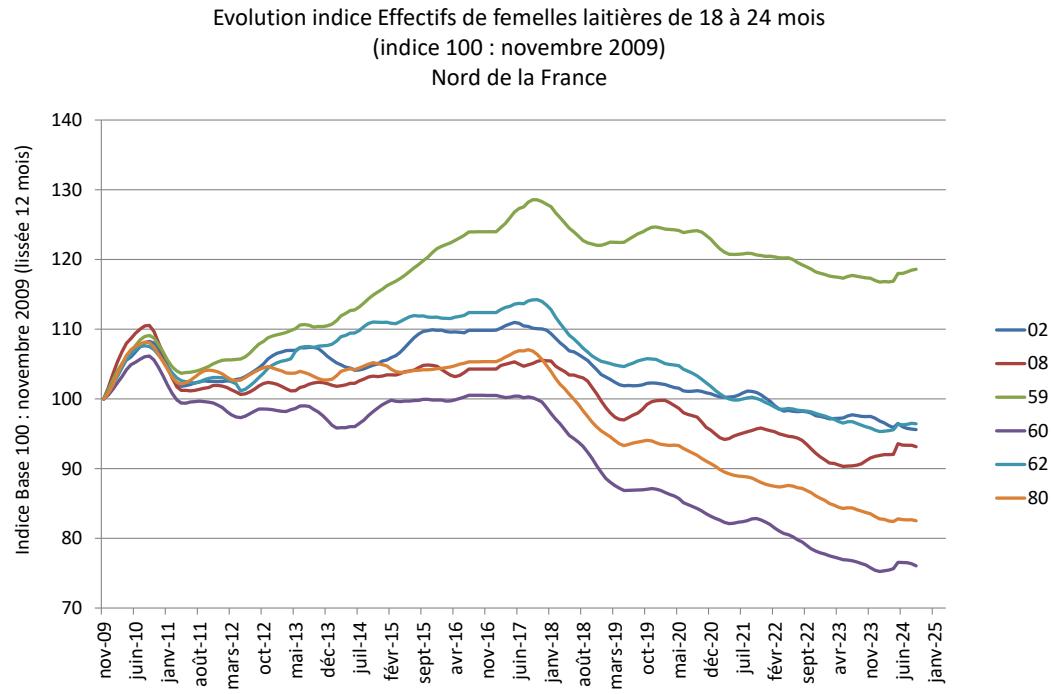
Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

Graphique 43



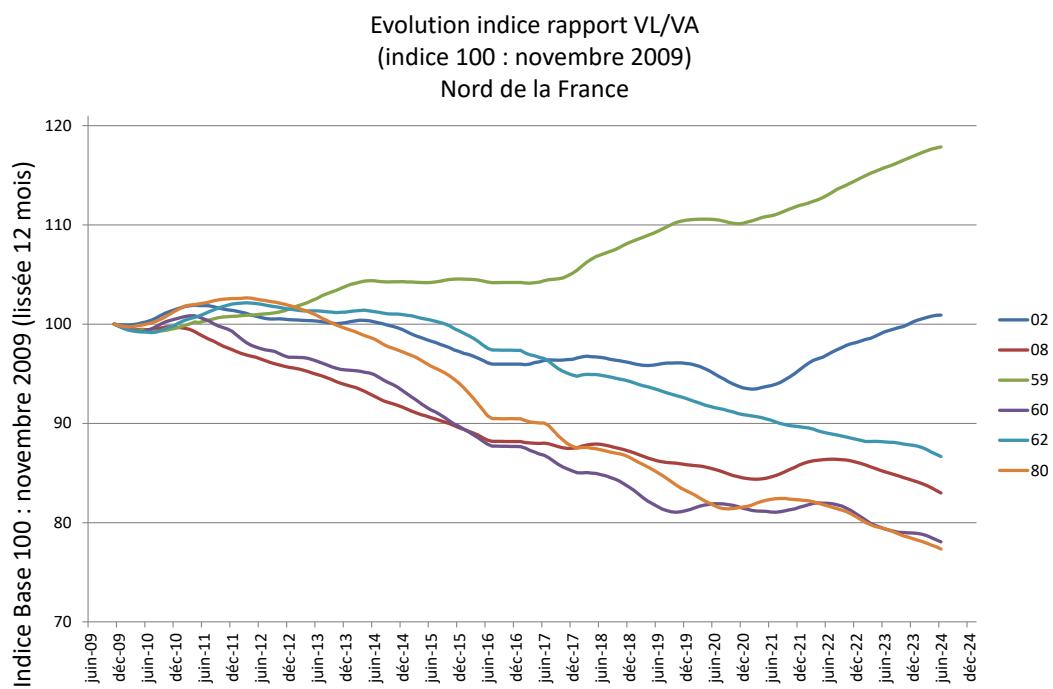
Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

Graphique 44



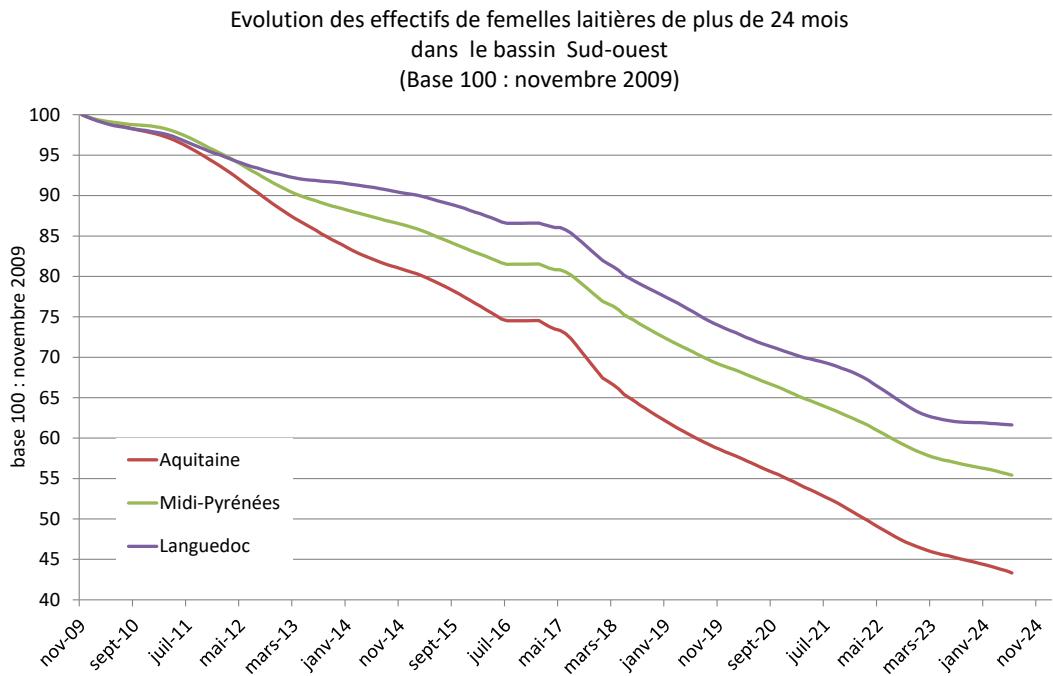
Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

Graphique 45



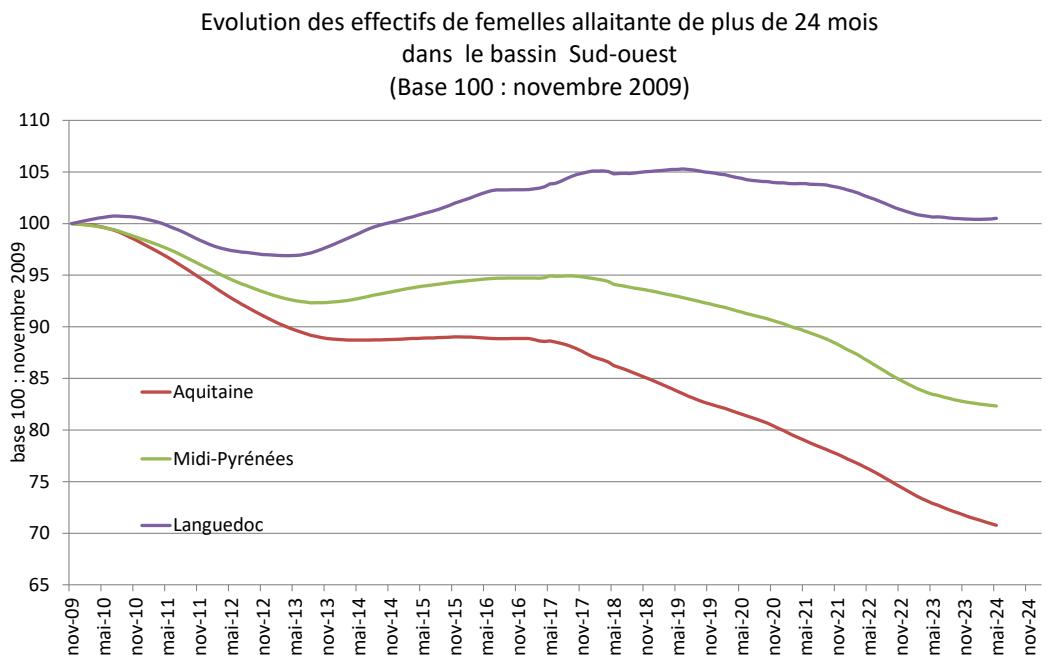
Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

Graphique 46



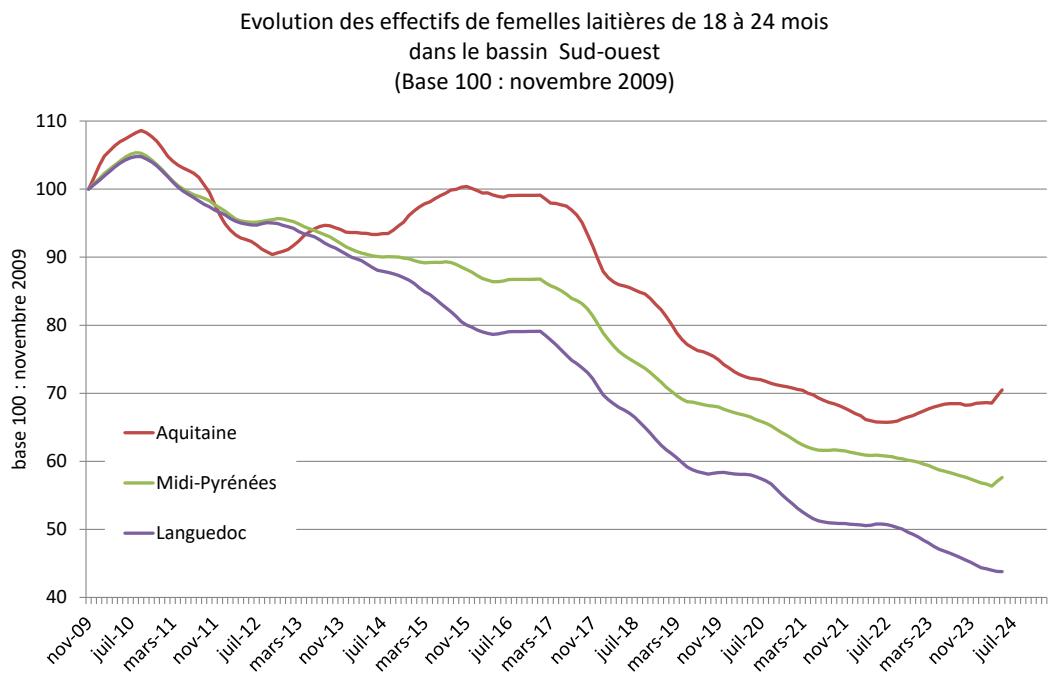
Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

Graphique 47



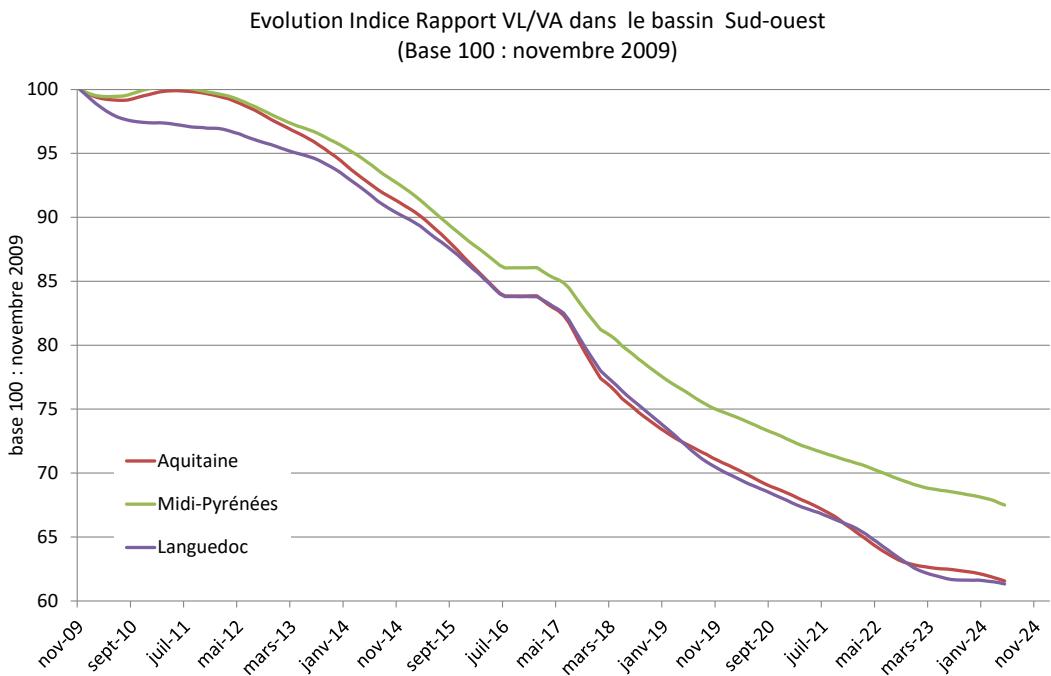
Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

Graphique 48



Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)

Graphique 49



Source : DGAL / BDNI, traitements BAMOSIAL et CGAAER (données mensuelles lissées sur 12 mois)